

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 23 mai 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE ONZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **17 mai 2011**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR -
Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR -
M. Olivier NOBLECOURT - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -
Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES -
Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET -
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB -
Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAI
- Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND
- Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD -
Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Stéphane SIEBERT de 17H15 à 21H15
Mme Monique VUAILLAT donne pouvoir à M. Georges LACHCAR de 17H15 à 21H15
M. Abderrahmane DJELLAL donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 20H00
Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H15 à 21H15
M. Jean-Michel DETROYAT donne pouvoir à M. Eric GRASSET de 17H15 à 21H15
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à M. Gildas LAERON de 17H15 à 21H15
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H15 à 21H15
M. Serge NOCODIE donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 21H15
M. Henri BAILE donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 17H15 à 21H15
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 21H15
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 21H15

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 18 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire quitte la salle et confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 1 - (E 013) - FINANCES - Budget Principal : Compte administratif 2010
Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. BRON, M. CHAMUSSY, Mme MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le compte administratif 2010 du Budget Principal ;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés au tableau joint à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. le Maire) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 2 - (E 011) - FINANCES - Budget Principal : Compte de gestion 2010
Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. BRON, M. CHAMUSSY, Mme MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de déclarer que le compte de gestion 2010 du Budget Principal, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. le Maire) + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (E 014) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes administratifs 2010
Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. BRON, M. CHAMUSSY, Mme MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Stationnement;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Activités Economiques ;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Locaux Culturels;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Self Clemenceau;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**
- **d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Parkings en Régie;**
- **de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.**

- d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Teisseire-Jeux Olympiques;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.
- d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Mistral-Eaux Claires;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.
- d'approuver le compte administratif 2010 du budget annexe Cuisine Centrale;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. le Maire) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (E 012) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes de gestion 2010
Intervention(s): M. SAFAR, M. SABRI, M. VOIR, M. BRON, M. CHAMUSSY, Mme MASSON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2010 des budgets annexes : Stationnement, Activités Economiques, Locaux Culturels, Self Clemenceau, Parkings en Régie, Teisseire-Jeux Olympiques, Mistral-Eaux Claires, Cuisine Centrale, dressés par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "(M. le Maire) + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 5 - (E 009) - FINANCES - Informations fiscales communiquées à l'assemblée délibérante

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de ces informations.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 6 - (A 003) - ENVIRONNEMENT - Démarche participative innovante autour de Grenoble Facteur 4.

Intervention(s): M. SAFAR, M. SIEBERT, Mme MASSON, M. CHAMUSSY, Mme BLANC-TAILLEUR, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la démarche participative autour de la Ville post-carbone et les objectifs énoncés ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre les négociations nécessaires avec les partenaires concernés et solliciter toutes les demandes de subventions, notamment auprès de la Région Rhône Alpes

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 7 - (A 019) - URBANISME AMENAGEMENT - EcoCité grenobloise :
Programme d'Investissements d'avenir - Conventions avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

Intervention(s): M. le Maire, M. BERTRAND, Mme BERANGER, M. de LONGEVIALLE, M. SIEBERT, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la démarche EcoCité menée conjointement avec Grenoble-Alpes Métropole ;**
- **d'approuver le projet urbain de l'EcoCité grenobloise, sa liste d'actions éligibles au fonds "Ville de demain" et le tableau financier s'y reportant, ci-annexés ;**
- **d'approuver la sollicitation d'une subvention de l'Etat pour les études d'ingénierie, prévue par un protocole signé avec la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre du programme d'Investissements d'avenir - Action "Ville de demain", pour un montant maximum de 300 000 € pour l'année 2011 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les conventions de demandes de subventions d'ingénierie se reportant audit protocole, et tous documents relatifs au dossier EcoCité.**

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. SIEBERT) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 8 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - GRENOBLE SUD - Projet de requalification de l'Ouest du Cours de l'Europe : déclaration de projet sur l'intérêt général de cette requalification.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de prendre acte de l'avis favorable émis par le commissaire enquêteur sur le projet de requalification de l'ouest du "Cours de l'Europe" ;**
- **de prendre acte des réponses aux recommandations et souhaits émis par le commissaire enquêteur ;**
- **de déclarer d'intérêt général le projet de requalification de l'ouest du cours de l'Europe, tel qu'il apparaît dans le dossier préalable à l'enquête publique.**

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 9 - (A 020) - URBANISME GESTION FONCIERE - GRENOBLE SUD - Projet de requalification de l'ouest du cours de l'Europe - Gestion transitoire du site

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. KUNTZ, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de consentir à la Métro une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'un terrain, d'environ 5 275 m², à détacher de la parcelle cadastrée section HI n° 10, pour l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage, conformément aux clauses et conditions de la convention ci-annexée ;

- d'autoriser la Métro à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le terrain communal précité ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la gestion du site dans sa globalité et à déposer toute demande d'autorisation du droit des sols.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG) - Participation de la Ville de Grenoble au programme d'activité partenarial 2011.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. GARCIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la contribution de la Ville de Grenoble au financement de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) par le versement d'une subvention de 118 364 € sur crédits existants.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2011 à la convention-cadre ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 11 - (A 017) - URBANISME AMENAGEMENT - Sensibilisation des copropriétés aux opérations de compostage des déchets ménagers dans un souci écologique. Collaboration de la Ville de Grenoble par l'apport de déchets verts, régie par convention.

Intervention(s): M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'établissement et la signature de cette convention type à chaque fois qu'une copropriété en fera la demande et remplira les conditions ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 12 - (A 005) - ENVIRONNEMENT - Captages d'eau de Rochefort - Modifications de la gestion du droit d'eau du canal de Malissole.
Intervention(s): M.GRASSET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions modifiant les modalités de gestion du canal de Malissole, l'une avec EDF, l'autre avec la Régie des eaux et le SIGREDA.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (A 011) - ENVIRONNEMENT - Périmètres de protection des captages de Rochefort - Convention entre la ville, la Régie des eaux de Grenoble et deux associations apicoles pour l'installation de ruchers

Délibération : RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 14 - (A 004) - URBANISME REHABILITATION - Décision de signer des conventions de droit de visite avec les propriétaires des immeubles : 4 impasse Brocherie et 8 rue Brocherie à Grenoble.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de droit de visite avec la copropriété sise au n° 4 impasse Brocherie, et de verser à cette copropriété une subvention d'un montant de 1 700 euros ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de droit de visite avec Grenoble Habitat propriétaire du n° 8 rue Brocherie et de lui verser une subvention de 2 700 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (A 015) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Collège Vercors - Transfert de propriété au Conseil général de l'Isère après travaux et régularisations foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- le transfert en pleine propriété au Département de l'Isère, en application de l'article L 213-3 du Code de l'éducation, d'une parcelle d'environ 11 296 m², tènement A du plan foncier ci-annexé, correspondant à l'implantation du nouveau collège du Vercors avec clause de retour en cas de désaffectation de l'enseignement ;

- de désaffecter du domaine public routier communal le tènement B du plan foncier ci-annexé, d'environ 18 m², situé le long de la rue Léon Jouhaux ;

- de céder au département de l'Isère conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le tènement ci-avant désaffecté ;

- de demander la désaffectation à l'enseignement du tènement C du plan foncier ci-annexé au Conseil général de l'Isère, conformément aux articles L213-6 du Code de l'Enseignement et L 1312-3 du CGCT ;

- d'incorporer le tènement C après désaffectation au domaine public routier de la Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16 - (A 018) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE.

Un amendement est présenté par Mme MONERY et M. de LONGEVIALLE. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame MARTINET Roger, un garage représentant le lot de copropriété 1202 dans le silo 1, pour un montant global, indemnité comprise de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Madame YILMAZ Véli et Monsieur YAVUZ GONUL, un garage représentant le lot de copropriété 1216 dans le silo 1, pour un montant global, indemnité comprise de 8 875 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Madame DUPONT Céline et Monsieur GARNOT Didier, un garage représentant le lot de copropriété 1298 dans le silo 1, pour un montant global, indemnité comprise de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame GRENIER Bernard, un garage représentant le lot de copropriété 1109 dans le silo 1, pour un montant global, indemnité comprise de 11 750 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Madame FLACHET Marie, un garage représentant le lot de copropriété 1174 dans le silo 1, pour un montant global, indemnité comprise de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Madame NGUYEN-DINE Blandine, un garage représentant le lot de copropriété 1211 dans le silo 1, pour un montant global, indemnité comprise de 11 750 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Madame VERDUN-MORVANT Claude, un garage représentant le lot de copropriété 1125 dans le silo 3, pour un montant global, indemnité comprise de 6 000 € (notice 1) ;
- d'acquérir auprès de Madame STAMBOULIAN Rosine épouse JULLIEN, un garage représentant le lot de copropriété 1188 dans le silo 3, pour un montant global, indemnité comprise de 6 000 € (notice 1) ;
- de céder à Mme PAYAN un logement de type 4 sis 16 rue Paul Helbronner faisant partie de l'ensemble immobilier "Les Hauts du Parc" portant le n° 439 de l'état descriptif de division de la copropriété et ses annexes soit une cave au niveau mezzanine portant le n° 398 de l'EDD et un emplacement de parking couvert dans le silo B sis 2ter rue Paul Helbronner, portant le n° 38 de l'EDD au prix global de 135 000 € et conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 3 ci-annexée ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Antonio MARQUES, à titre gratuit, la parcelle de terrain cadastrée AX 307 de 58 m², et de la classer dans le domaine public communal de voirie, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 2 ci-annexée ;
- de céder à Monsieur Tarik LARJA, un appartement de type 4 situé à Gières, 6 allée des Edelweiss formant le lot n° 191 de l'état descriptif de la copropriété et ses annexes soit une cave en sous-sol, lot n° 192 de l'EDD et un parking, lot n° 290 de l'EDD pour un montant global de 130 000 € compris honoraire de négociation de 5 060 €, soit 62 470 € pour la ville de Grenoble, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 5 ci-annexée ;
- de céder au Centre hospitalier de Saint Egrève, à titre gratuit, une parcelle de terrain d'environ 400 m² à détacher de la parcelle EH 89 correspondant à l'accès au centre médico-psychologique, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 6 ci-annexée ;
- d'acquérir auprès d'ACTIS, à titre gratuit, la parcelle EH93 (7m²) et un tènement de 24m² environ à détacher de la parcelle EH91, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 6 ci-annexée ;
- d'abroger la délibération n° 7-A006 du 25 janvier 2010, et de relancer un appel à projet innovant pour le tènement 101 bis cours Berriat, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 7 ci-annexée ;
- de demander à Grenoble Alpes Métropole de céder à la SEM InnoVia Durablement les parcelles AC 67 pour 19 714 m² et AD 67 pour 860 m², actuellement en portage, conformément aux clauses et conditions générales et particulières de la notice 4 ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le dernier alinéa :

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (A 025) - URBANISME GESTION FONCIERE - Gestion des Locaux économiques - Exonérations de loyers et charges.

Intervention(s): Mme DELBOS-CORFIELD, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant modifiant les conventions d'exploitation des kiosques installés sur la 3ème ligne de tramway.
- d'accorder la remise gracieuse des sommes correspondantes aux révisions de la redevance globale perçue, prévues dans les conventions initiales, mentionnée ci-dessous :
 - SARL Lenuzza-Pizza -Armando : 2206.40 €
 - Madame Gatchev : 3403.89 €

- SARL La Stradone : 2659.04 €
- SARL Garden Fleurs : 1213.04 €
- Madame Patricia Loyal : 2206.40 €
- Monsieur Philippe Pognaud : 5105.83 €
- Monsieur Kartochoa : 542.05 €
- Madame Flora Margarian : 1714.49€
- Société Pizza Arthur : 491.90 €
- Madame Nathalie Ferrara : 993.36 €
- Monsieur Ferrara Sauveur :404.35 €

- d'accorder à la SARL "Marinettes" une remise gracieuse de la redevance d'occupation du Domaine Public pour un montant de 6 660 €.

- d'accorder à la société STAR FITNESS une exonération de loyers et charges d'un montant de 38 668,49€.

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le dernier alinéa :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. DJELLAL) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (A 026) - DEPLACEMENTS - Tramway ligne B - Prolongement sur la Presqu'île : avis du conseil municipal dans le cadre de l'enquête publique pour la modification du prolongement de la ligne de tramway B sur le Polygone Scientifique à Grenoble.
Intervention(s): M. CHIRON, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au projet de modification du prolongement de la ligne de tramway B sur le Polygone Scientifique.

Délibération : Adoptée

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 19 - (A 024) - DEPLACEMENTS - Tramway ligne E. Approbation du tracé sur le secteur de l'Esplanade.
Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le tracé de la ligne E le long de l'alignement d'arbres situé à l'ouest de la grande Esplanade, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de l'Esplanade.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 20 - (A 001) - DEPLACEMENTS - Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Intervention(s): M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Agglomération valant Plan de prévention du Bruit pour la Ville de Grenoble

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (A 014) - VOIES PUBLIQUES - Dénomination de voies publiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler la délibération du 27 décembre 2006 relative au prolongement de la rue Rose Garret ;**
- d'adopter la dénomination rue Docteur Prosper Payerne pour la voie dont le tenant est la rue Ampère et aboutissant le long de l'autoroute A 480 ;**
- de modifier l'emprise de la rue de la Solidarité en lui intégrant la voie dont le tenant est la rue de la Solidarité et l'aboutissant la rue Albert Thomas.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (A 022) - DOMAINE PUBLIC - Aménagement d'un sanitaire public dans la gare basse du téléphérique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention passée avec la Régie du Téléphérique pour la gestion du sanitaire installé dans les locaux de la gare basse du téléphérique.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (B 012) - ANIMATION - 90 ans d'habitat public - "Chez toi, chez nous".
Intervention(s): Mme DABROWSKI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et les partenaires (liste des partenaires) portant sur les modalités de partenariat pour la manifestation "Chez toi, chez nous, Grenoble fête 90 ans d'habitat public"**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 24 - (B 005) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association L'Age d'Or, avec l'association Issue de secours, avec Les Restaurants et Relais du coeur de l'Isère, le Secours catholique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour l'association L'Age d'Or

- d'attribuer au titre du fonctionnement pour l'année 2011 à l'association l'Age d'Or une subvention d'un montant de 25 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Pour l'association Issue de Secours

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 24 400€ pour l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Pour l'association Les Restaurants et relais du coeur de l'Isère

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 23 000€ pour l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Pour l'association Secours Catholique

- d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement de 39 000€ pour l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 25 - (B 006) - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions entre la Ville de Grenoble et les associations Femmes SDF et Dépann'Familles Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- le versement de 26 500 € à l'association "Femmes SDF" au titre du fonctionnement pour l'année 2011.
- le versement de 37 250€ à l'association "Depann Familles Isère" au titre du fonctionnement 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (B 004) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions récapitulées dans le tableau ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT, M. BRON, M. NOBLECOURT, Mme PERRIER, Mme DRULHON, Mme NÉPI, Mme DESLATTES, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme DIENG, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 27 - (B 002) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs et de moyens avec l'association ODTI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'ODTI une subvention de 125 000 euros pour l'année 2011 dont les modalités de versement sont précisées dans la convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe entre la Ville de Grenoble, la Métro et l'association ODTI (Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels).

Délibération : Adoptée

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 28 - (B 011) - PETITE ENFANCE - Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Chez Pom Flore et Alexandre.

Intervention(s): Mme MONERY, Mme BOILEAU, M. NOBLECOURT, Mme HANFF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Chez Pom Flore et Alexandre une subvention d'un montant de 215 000 €, correspondant à la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011 et selon les modalités définies dans la convention;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29 - (B 010) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Occupation des locaux de l'Atelier par les clubs Lucien Revol et Le club des retraités de la cité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation des locaux de l'Atelier par le Club Lucien Revol selon les modalités définies ci-dessus.
- d'autoriser l'occupation des locaux de l'Atelier par le Club des retraités de la cité selon les modalités définies ci-dessus.
- de demander aux deux clubs de retraités une participation aux fluides selon le système du plafonnement s'agissant d'associations de quartier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional : approbation du lancement d'une opération de maintenance lourde du bâtiment sur 4 ans.
Intervention(s): Mme BARACETTI, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le lancement d'une opération de maintenance concernant la "mise en sécurité du bâtiment" ;
- d'approuver le planning prévisionnel d'intervention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher et mobiliser les financements les plus élevés possibles pour cette opération ;
- de prendre acte du non engagement financier des partenaires pressentis pour le projet et de suspendre le projet de requalification du CNR tel qu'approuvé en octobre 2006 ;
- en conséquence d'approuver la résiliation de tous marchés en cours attendant à cette opération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Edition d'un catalogue à l'occasion de l'exposition consacrée à Alain KIRILI du 14 mai au 31 juillet 2011.
Intervention(s): Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à éditer le catalogue à l'occasion de l'exposition consacrée à Alain KIRILI par le musée de Grenoble,
- de fixer le prix de vente de l'ouvrage à 8 € prix public,
- de dire que la diffusion sera assurée par la librairie-boutique du musée de Grenoble en vertu de la convention établie entre la R.M.N. et la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste

DELIBERATION N° 32 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB), pour l'acquisition de documents précieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'acquisition des documents précieux mentionnés dans l'annexe détaillée ci-après pour un montant global de 8 300 € ;
- d'inviter le Maire à solliciter le Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB), pour une subvention d'un montant le plus élevé possible pour l'acquisition des documents décrits ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (C 024) - AFFAIRES CULTURELLES - Droits d'entrée et tarifs de la boutique du Museum d'histoire naturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les droits d'entrée et les tarifs de vente de la boutique du Museum d'histoire naturelle, conformément aux annexes 1, 2 ;
- de dire que ces mesures seront applicables à compter du 1er septembre 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 34 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Tarification : Saison 2011-2012 Théâtre municipal - Droits d'inscription au Conservatoire de Grenoble (CRR) - Vente de documents ésaG - Ateliers enfants au Musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs proposés pour la saison 2011-2012 du Théâtre municipal et applicables à compter du mardi 7 juin 2011, date d'ouverture de la billetterie, en annexe 1 ;
- d'adopter les tarifs et modifications suivantes, applicables à compter du 4 septembre 2011 pour le Conservatoire de Grenoble (CRR) :
 - reconduire d'une manière générale, pour l'année scolaire 2011-2012, une progression de 2 % de la tarification du Conservatoire de Grenoble, portant sur les coûts fixes (location instruments, frais de dossier et tirage pédagogique) et sur le niveau du quotient familial servant de référence aux droits d'inscription les plus élevés, en le passant de 1946 à 1983,
 - répartir les disciplines dispensées par le Conservatoire de Grenoble (CRR), conformément à la proposition faite dans l'annexe ,
 - réduire de 10 % les droits à acquitter pour chaque enfant à charge d'une famille à partir du second en âge,
 - faire bénéficier du tarif correspondant au quotient familial minimum les élèves ayant bénéficié, au titre de l'année scolaire précédente, d'une bourse du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de la culture et de la communication,
 - majorer de 20 % le montant des droits d'inscription des élèves des niveaux autres que les cycles III et CEPI qui ne sont pas domiciliés à Grenoble pour les disciplines dites majorables,
 - retenir le tarif correspondant au quotient familial le plus élevé si les documents définis dans l'exposé ne sont pas produits ;
- d'adopter les tarifs de vente, ci-dessus, des documents de la bibliothèque de l'ésaG qui aura lieu le vendredi 24 juin 2011 ;
- d'adopter un tarif à 3 € pour les ateliers enfants réalisés pendant l'exposition "Chagall et l'avant-garde russe" au Musée de Grenoble, soit jusqu'au 13 juin 2011 ;
- d'instaurer un droit d'entrée pour les ateliers individuels à 4 € à partir du 14 juin 2011, au Musée de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 35 - (C 016) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses aux personnes citées dont les projets sont décrits ci-dessous :

Sarah Berthet - Ici et ailleurs : Voyage au coeur de l'éducation populaire - 500 €

Benjamin Eyraud - Projet Pérou - 500 €

Lauren Watrin - 2 générations en conflits : 3 temps d'échanges - 300 €

Adélaïde Dupouy - Fête ta ville - 400 €

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste

DELIBERATION N° 36 - (C 013) - EDUCATION - ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE :
Participation de la Ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) de la Commune d'Eybens accueillant des enfants grenoblois - Année scolaire 2010/2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la Commune d'Eybens, fixant la participation de la Ville de Grenoble à 2 955 Euros au titre des trois enfants grenoblois scolarisés en CLIS dans cette commune durant l'année scolaire 2010/2011

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 37 - (C 019) - RESTAURATION - Adoption des tarifs de la restauration municipale 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 38 - (C 022) - SPORT - Tarification des activités et des installations sportives municipales applicable au 1er juin 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la tarification des activités sportives municipales ci-annexées applicable à compter du 1er juin 2011,

- d'approuver la tarification d'accès aux installations sportives municipales applicable à compter du 1er juin 2011.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (C 018) - SPORT - Conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif : avenants financiers pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans un tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant l'objet et le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2011.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme DRULHON, Mme NÉPL.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 40 - (C 023) - SPORT - Divers équipements - Participation à l'opération "Chéquier Jeune Isère" initiée par le Département de l'Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions, ci-annexées, pour l'affiliation à l'opération "Chéquier Jeune Isère" à laquelle sont associés divers services municipaux sportifs et culturels,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'affiliation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 41 - (C 003) - SPORT - Etape à Grenoble du Critérium du Dauphiné 2011 : convention entre la ville de Grenoble et la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.)
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accueillir à Grenoble la 3e étape du Critérium du Dauphiné le mercredi 8 juin 2011 pour un contre-la-montre,
- d'approuver les dispositions du projet de convention ci-joint fixant les relations entre la ville de Grenoble et la Société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), organisateur de la course,
- de verser à l'organisateur une participation d'un montant de 71 760 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et la Société Amaury Sport Organisation (A.S.O.).

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 42 - (D 014) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention d'application au titre de l'année 2011 - Financement du PRES Université de Grenoble (Pôle de Recherche Enseignement Supérieur) par la Ville de Grenoble et la Métro.

Intervention(s): M. VOIR, Mme DELBOS-CORFIELD, M. SAFAR, M. le Maire, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer au PRES Université de Grenoble pour l'année 2011 une subvention de 100 000 Euros, selon les modalités de la convention en annexe;
- d'autoriser le Maire à signer la Convention d'application au titre de l'année 2011.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 PC + 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " -

Pour : le reste

DELIBERATION N° 43 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme de réhabilitation du MIN de Grenoble - Convention financière avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la participation de la Métro au titre de la période 2010 et 2011 au financement des travaux de rénovation et mises aux normes du Marché d'Intérêt National de Grenoble pour un montant de 178.478 €.

- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs au financement par Grenoble Alpes Métropole du programme de réhabilitation du MIN de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Convention entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil Général de l'Isère et l'association Aconit - Année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention entre la ville de Grenoble, Grenoble Alpes Métropole, le Conseil général de l'Isère et l'association ACONIT,
- d'attribuer à l'association Aconit une subvention de 10 000 € pour l'année 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Engagement de la ville de Grenoble à poursuivre le programme sous l'intitulé "F.A.A.R.E." : Fonds d'Actions pour l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'engagement de la ville de Grenoble à poursuivre le programme sous l'intitulé "F.A.A.R.E." (Fonds d'Actions pour l'Accessibilité, la Rénovation et l'Embellissement) en favorisant les aides relatives au financement de travaux en matière d'accessibilité, d'embellissement des vitrines, d'économies d'énergie et de sécurisation des locaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46 - (D 011) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord avec l'association "Ecole de la Paix " pour l'année 2011. Convention d'objectifs et de moyens

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Ecole de la Paix", le protocole d'accord ci-annexé, pour l'année 2011;
- de verser une subvention de 8 500 € à l'association "Ecole de la Paix" au titre de l'année 2011, pour les activités engagées par cette association;
- de mettre à disposition de l'association les locaux sis 7 rue Très Cloître à Grenoble.

Délibération : Adoptée

L'élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. DETROYAT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 47 - (D 017) - RELATIONS INTERNATIONALES - Participation de la ville de Grenoble à l'échange de jeunes ambassadeurs (YAEP : Youth Ambassador Exchange Program) avec la ville de Phoenix (Etats-Unis).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la ville de Grenoble à participer au programme d'échange de jeunes "ambassadeurs" (Y.A.E.P. "Youth Ambassador Exchange Program").
- de verser à Mesdemoiselles Lucie PORTE et Marie TOUBIN, lauréates 2011 du programme "Y.A.E.P", une aide financière de 600 € à chacune d'elles pour le financement d'une partie de leur billet de transport.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48 - (D 013) - RELATIONS INTERNATIONALES - Signature d'une convention de coopération entre la ville de Grenoble et les membres du consortium européen dans le cadre du projet C.R.E.A.T.E. (Cities and Regions Efficiently Acting Together in Europe), pour la manifestation des Open Days à Bruxelles en octobre 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document se rapportant à cette conférence européenne,

- d'attribuer, au titre de l'exercice budgétaire 2011, la somme de 622 € à l'association Cittalia Fondazione ANCI Recherche (basée à Bruxelles) correspondant à la participation de la ville de Grenoble au projet C.R.E.A.T.E. (Cities and Regions Efficiently Acting Together in Europe), dans le cadre des Open Days qui se dérouleront à Bruxelles du 10 au 13 octobre 2011.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 49 - (D 012) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention de participation financière entre la ville de Grenoble et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) de l'Externat Notre Dame - Avenant financier pour l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'OGEC de l'Externat Notre Dame, un avenant financier d'un montant de 350 €, au titre de l'année 2011, pour l'échange scolaire avec le Theodor Heuss Gymnasium de Essen en Allemagne.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 50 - (E 010) - FINANCES - Garanties d'emprunts - Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) SAGES / Opération Vigny-Musset - Opération Châtelet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts sus-indiqués, que la SPLA SAGES se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, selon les conditions citées ci-dessus, pour la somme de 800 000 €, représentant 80 % de l'emprunt d'un montant total de 1 000 000 € et pour la somme de 480 000 €, représentant 80 % de l'emprunt d'un montant total de 600 000 €.

Cette garantie est accordée pour la durée totale des prêts.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats ;

- qu'au cas où la SPLA SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SPLA SAGES une convention précisant les termes de ces garanties et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunts qui seront passés entre les établissements prêteurs et cet organisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants

<p>Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté. Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste. Un second amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.</p>
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|--------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 09 Mai 2011, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 10 Mai 2011, |
| - Solidarité | 11 Mai 2011, |
| - Ressources | 11 Mai 2011, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 12 Mai 2011, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Article : 65738 (chapitre 65)

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

PRES/POLE RECH ENSEIGNEMENT SUP UNIVERSITE GRENOBLE	100 000,00
TOTAL ARTICLE	100 000,00

Article :6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

COOP SCOL CH TURC MIXTE	180,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	1 284,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	791,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	500,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	500,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	500,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	1 000,00
COMPAGNIE D'ART LYRIQUE	1 500,00
COMPAGNIE PASCOLI - ASS TERMINAL DANSE	9 500,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	10 000,00
LES AMIS DE L'ORGUE SAINT LOUIS	3 000,00
MUS'ACT	7 000,00
TOTAL SESSION	10 000,00
MAISON DES INITIATIVES	10 000,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	750,00
DOJO GRENOBLOIS	336,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	440,00
JEUNESSE OLYMPIQUE D GRENOBLE JOGA	500,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	890,00
LE PLATEAU	400,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	2 500,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 000,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	12 000,00
ASPTT ATHLETISME	18 200,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	5 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	40 800,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	26 485,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	800,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 500,00
CLUB HIPPIQUE DU MANOIR	3 000,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	500,00
DOJO GRENOBLOIS	3 000,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	32 750,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	15 900,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	1 100,00
GRENOBLE BASKET 38	32 500,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	1 600,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	11 500,00
GRENOBLE HANDISPORTS	9 200,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	45 000,00
GRENOBLE TENNIS	55 000,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	91 500,00

GUC ATHLETISME	31 400,00
GUC BADMINTON	9 750,00
GUC RUGBY	5 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 600,00
LES CYCLOTOURISTES GRENOBLOIS	5 000,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	800,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	6 000,00
NAUTIC CLUB ALP 38	12 000,00
SENTINELLE DES ALPES	4 000,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	9 925,00
UNION DES PECHEURS ISERE	400,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	7 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	8 500,00
A.D.T. CHARTREUSE (DEVELOP. TOURISTIQUE DE CHARTREUSE)	2 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL ISERE DE LA FFME	3 000,00
SECOURS EN MONTAGNE (SOCIETE DAUPHINOISE)	500,00

COMMISSION Solidarité

ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	4 000,00
ACTIS - OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT LOGEMENT ESPACE	8 000,00
ARTISENS	1 500,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	5 000,00
BRIN D'GRELINETTE	4 000,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	18 500,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	2 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	3 890,00
CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C	2 000,00
CITE EN FORM'	1 500,00
CODASE - COMITE DAUPHINOIS D'ACTION SOCIO EDUCATIVE	500,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	500,00
COMMUNICATION	1 500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	5 000,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	10 000,00
EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE)	2 500,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	1 000,00
FACILE - FORMATION A L'AUTONOMIE & A LA CITOYENNETE	4 000,00
FRATERNITE DES RESIDENTS DE TEISSEIRE	3 000,00
HADRA	3 000,00
IMMIGRES ITALIENS	4 000,00
LE PLATEAU	10 274,25
LEFOP - LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	1 000,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	2 000,00
MAISON DES JEUX ASS	2 500,00
ME BACHELARD	3 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	3 000,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	500,00
MJC PREMOL	2 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I...)	42 500,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	3 000,00
OSMOSE ASSOCIATION	1 000,00

PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	7 640,00
PIMMS - POINT INFORMATION MEDIATION MULTI SERVICES	12 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	18 000,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	2 000,00
SASFE	6 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	500,00
UNION DE QUARTIER VILLENEUVE 1	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE HOICHE (UPPH)	500,00
ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	6 000,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	400,00
BANQUE ALIMENTAIRE ISERE	10 500,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	195 000,00
CLARG - COMITE DE LIAISON DES ASS DE RETRAITES GRENOBLOIS	3 400,00
CLUB DE L'AMITIE	400,00
CLUB DES RETRAITES DES EAUX-CLAIRES	400,00
CLUB LUCIEN REVOL 3EME AGE	400,00
CLUB RAVIER PIQUET	900,00
CLUB RENE LESAGE	400,00
CLUB SAINT BRUNO 3EME AGE	400,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	478,03
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	6 000,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	37 250,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	3 000,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (ASS)	20 000,00
ET CAETERA	4 000,00
FEMMES SDF	26 500,00
ISSUE DE SECOURS	24 400,00
LA MARELLE	14 000,00
LA PASSERELLE	12 000,00
L'AGE D'OR	25 000,00
LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES ISERE	400,00
MEDECINS DU MONDE - GROUPE ISERE	16 800,00
POINT D'EAU	20 000,00
PRELUDES	6 000,00
RESIDENTS DES ALPINS	400,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	23 000,00
SECOURS CATHOLIQUE	39 000,00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	16 500,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	4 000,00
VIVRE AUX VIGNES	1 200,00

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

UN P'TIT VELO DANS LA TETE	1 273,00
----------------------------	----------

COMMISSION Ressources

ANACR ISERE- ANCIENS COMBATTANTS ET AMIS DE LA RESISTANCE	300,00
CLUB DE LA PRESSE ET DES MEDIAS DE GRENOBLE ET DE L'ISERE	1 000,00
FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	2 500,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

AIDE MEDICALE ET DEVELOPPEMENT	15 000,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 500,00
ECOLE DE LA PAIX	8 500,00
GRENOBLE ISERE ROUMANIE	800,00
MAGUEY	300,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 000,00
RAID INP GRENOBLE	800,00
SOLIDA'RIRE	800,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	800,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	4 200,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	600,00
38 GLOBULE ASS	1 500,00
ADAMS - ASS. DAUPHINOISE ACTION MULTI SERVICES	10 000,00
AFIJ - FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE JEUNES DIPLOMES	13 000,00
ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS ISERE	5 000,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	500,00
FACE GRENOBLE - FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION	20 000,00
L'ATELIER S.I.I.S.(ATELIER SOUS-TRAITANCE INDUSTRIE & INSERT)	15 000,00
LE FOURNIL	5 000,00
MARIANNE (LES ATELIERS MARIANNE)	8 000,00
PRO'ACTIF, UNE ENTREPRISE ENTRE DEUX ENTREPRISES	18 000,00
TERRITOIRES INSERTION 38	5 000,00
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS - UFC QUE CHOISIR GRENOBLE	1 525,00
FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	21 000,00

TOTAL ARTICLE 1 495 111,28

TOTAL BUDGET 1 595 111,28

Conclusions adoptées

Adoptée

Affichée le

31 MAI 2011

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,

M. Jérôme SAFAR



Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme DRULHON, Mme NÉPI, Mme DOUTRIAUX, Mme BARACETTI, Mme BON, M. BRON, Mme HANFF, M. DJELLAL, Mme PLET, M. DETROYAT, Mme FIORASO, M. PILAUD, M. NOBLECOURT, Mme VINCENT, Mme BOILEAU, Mme PERRIER, M. MOTTE, M. VOIR, Mme DESLATTES, Mme SIMIAND, Mme DIENG, Mme EL HADDAD, Mme MASSON, Mme MONERY.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 52 - (E 017) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - E.P.I.C. de l'Office de Tourisme - Modification du montant de la dotation initiale concernant le site sommital de la Bastille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de modifier le montant de la dotation initiale faite à l'Office de Tourisme afférente au Fort de la Bastille et de laisser à la Régie du Téléphérique une partie de ce dernier pour un montant de 130,40 euros, en conformité avec le plan joint en annexe,
- de fixer la dotation initiale à l'Office de Tourisme concernant le Fort de la Bastille à 699 991,71 euros.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 53 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer les marchés N° 10A599 - 10A600 - 10A601- 10A602- 10A603 - 10A604 - 10A605 - 10A606 -10A608 - 10A609 - 10A610 -10A611 - 10A629 - 11A205 ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés : 08A254 - 09A416.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformation de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et la transformation des postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 55 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancement de grade : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer pour l'année 2011 un taux de promotion de :

- . 4 possibilités, soit 14,28 %, pour le grade de technicien principal de 1ère classe ;**
- . 1 possibilité, soit 8,33 %, pour le grade de technicien principal de 2ème classe.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 56 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Participation financière de la Ville de Grenoble à la restauration des agents municipaux. Convention avec l'association Solidarité Femmes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Solidarité Femmes, fixant la participation financière de la Ville à 2.75 € par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 355 et à 2.15 € par repas pour les agents dont l'indice nouveau majoré est supérieur à 355.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 57 - (E 016) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur la convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble à Gaz et Electricité de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58 - (E 021) - TRAVAUX - Travaux de rénovation d'Alpexpo - Modification du programme de travaux et autorisation de signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées au programme de rénovation d'Alpexpo ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché 08A232 passé avec le cabinet Patriarche & Co, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste

DELIBERATION N° 59 - (E 020) - ANIMATION - Cabaret FRAPPE - Ajout tarifs 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que les abonnés au réseau des transports en commun puissent profiter du tarif réduit (soit 14 €) du festival Cabaret Frappé du 22 juillet au 29 juillet 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Rencontre des Villes de l'Arc Alpin membres du Réseau Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé

- le 7 avril 2011 à Aix les Bains - P. BRON

Séminaire "Unité Sociale, intérêt général et politiques publiques" organisé par le Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire

- le 13 avril 2011 à Paris - A. DJELLAL

Séminaire "Elus Santé Publique et Territoires"

- le 15 avril 2011 à Paris - P. VOIR

Remise des récompenses des finales du Championnat de France Bateaux courts junior, sénior et Handi-Aviron

- le 17 avril 2011 à Aiguebelette - S. DRULHON

Rendez-vous avec M. Nicolas de TAVERNOST, Président Directeur Général de la chaîne M6

- le 19 avril 2011 à Paris - A. PILAUD

Assemblée Générale du Centre de Ressources et d'Echanges pour le Développement Social Urbain (CR DSU)

- le 21 avril 2011 à Lyon - J. Ph. MOTTE

Visite des équipements sportifs de la Ville de Tours et du nouveau centre d'entrainement du Tours Football Club

- le 29 avril 2011 à Tours - F. DERBAL

Colloque international "Pour une société résiliente" organisé par l'Ecole internationale des sciences du traitement de l'information (EISTI) et de l'association internationale des formations sur les risques

- le 4 mai 2011 à Paris - E. PERRIER

Visite du site et des installations olympiques de Londres 2012 organisée par le CNOSF

- les 4 et 5 mai 2011 à Londres - S. DRULHON

Comité opérationnel sur la téléphonie mobile

- le 5 mai 2011 à Paris - G. LAERON

Rencontre interdépartementale Rhône-Alpes sur le thème de la dépendance
- le 6 mai 2011 à Lyon - F. HANFF

Journées d'étude d'acteurs de la vie scolaire sur le thème "Mettre en oeuvre et piloter un projet Educatif Global"
- le 11 mai 2011 à Poitiers - P. BRON

Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure d'art et désign Grenoble/Valence
- le 23 mai 2011 à Valence - E. BARACETTI

Conférence de coordination annuelle du Réseau européen des Villes-santé de l'Organisation Mondiale de la Santé
- du 14 au 16 juin 2011 à Liège (Belgique) - P. VOIR

65ème édition du Festival d'Avignon
- du 14 au 18 juillet 2011 à Avignon - E. BARACETTI

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
Pour : le reste

DELIBERATION N° 61 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.
Intervention(s): M. KUNTZ.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

ANNEXE(S)

**Annexe à la délibération n° 1 E013
Conseil municipal du 23 mai 2011**

Compte Administratif 2010 du Budget principal

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	25 946 622,34	. 7 045 975,80	
Résultat antérieur reporté	-	- 20 997 325,70	
Résultat cumulé 2010	25 946 622,34	- 13 951 349,90	
Reste à réaliser		- 12 060 406,07	
Résultat après restes à réaliser	25 946 622,34	- 26 011 755,97	
Besoin ou excédent de financement global			- 65 133,63

Compte Administratif 2010 des budgets annexes

Budget Annexe Activités Economiques

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	693 472,54	- 3 088 638,28	
Résultat antérieur reporté	596 091,57	1 283 646,26	
Résultat cumulé 2010	1 289 564,11	- 1 804 992,02	
Restes à réaliser		- 737 421,45	
Résultat après restes à réaliser	1 289 564,11	- 2 542 413,47	
Besoin ou excédent de financement global			- 1 252 849,36

Budget Annexe Cuisine Centrale

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	46 314,52	758 456,06	
Résultat antérieur reporté	-	- 845 831,20	
Résultat cumulé 2010	46 314,52	- 87 375,14	
Restes à réaliser		- 11 239,43	
Résultat après restes à réaliser	46 314,52	- 98 614,57	
Besoin ou excédent de financement global			- 52 300,05

Budget Annexe Locaux Culturels

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	595 373,46	3 720,14	
Résultat antérieur reporté	3 500,00	- 68 082,61	
Résultat cumulé 2010	598 873,46	- 64 362,47	
Restes à réaliser		- 87 798,93	
Résultat après restes à réaliser	598 873,46	- 152 161,40	
Besoin ou excédent de financement global			446 712,06

Budget Annexe Mistral Eaux Claires

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	- 478,24	- 1 042 222,96	
Résultat antérieur reporté	- 197 193,44	469 788,65	
Résultat cumulé 2010	- 197 671,68	- 572 434,31	
Restes à réaliser		-	
Résultat après restes à réaliser	- 197 671,68	- 572 434,31	
Besoin ou excédent de financement global			- 770 105,99

Budget Annexe Parking en Régie

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	475 998,04	- 169 101,66	
Résultat antérieur reporté	1 000,00	581 077,90	
Résultat cumulé 2010	476 998,04	411 976,24	
Restes à réaliser		- 163 767,62	
Résultat après restes à réaliser	476 998,04	248 208,62	
Besoin ou excédent de financement global			725 206,66

Les restes à réaliser et les résultats de ce budget clôturé en 2010 seront intégrés au budget annexe Stationnement.

Budget Annexe Self Clemenceau

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	141 890,44	25 620,48	
Résultat antérieur reporté	- 75 071,76	9 497,52	
Résultat cumulé 2010	66 818,68	35 118,00	
Restes à réaliser		- 42 684,58	
Résultat après restes à réaliser	66 818,68	- 7 566,58	
Besoin ou excédent de financement global			59 252,10

Budget Annexe Stationnement

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	1 034 123,57	2 387 482,77	
Résultat antérieur reporté	83 814,00	3 155 859,32	
Résultat cumulé 2010	1 117 937,57	5 543 342,09	
Restes à réaliser		- 288 707,64	
Résultat après restes à réaliser	1 117 937,57	5 254 634,45	
Besoin ou excédent de financement global			6 372 572,02

Budget Annexe Teisseire Jeux Olympiques

	Section fonctionnement	Section investissement	
Résultat de l'exercice	89 370,17	925 797,70	
Résultat antérieur reporté	48 517,00	828 948,27	
Résultat cumulé 2010	137 887,17	1 754 745,97	
Restes à réaliser		-	
Résultat après restes à réaliser	137 887,17	1 754 745,97	
Besoin ou excédent de financement global			1 892 633,14

FINANCES : Informations fiscales communiquées à l'assemblée délibérante**Monsieur Jérôme SAFAR expose,**

Mesdames, Messieurs,

L'article L.135 B du livre de procédures fiscales prévoit que les services fiscaux communiquent aux communes :

- les rôles généraux des impôts locaux
- le montant des dégrèvements
- le montant des rôles supplémentaires

Ces informations sont portées à la connaissance de l'assemblée délibérante.

La ville de Grenoble a perçu au titre des années 2009 et 2010 :

	2009	2010
Taxe d'habitation	42 799 000 €	43 900 938 €
Dégrèvements THLV	-73 549 €	- 43 445 €
Taxe foncière bâtie	70 967 002 €	72 965 906 €
Taxe foncière non bâtie	445 440 €	421 820€
Compensations personnes modestes (taxe d'habitation)	3 067 043 €	3 325 844 €
Compensations personnes modestes (taxe foncière bâtie)	652 221 €	617 123 €
Compensations ZFU ZUS (taxe foncière bâtie)	883 393 €	1 029 763 €
Compensations exonérations certains immeubles (taxe foncière bâtie)	21 958 €	102 930 €
Compensations taxe foncière non bâtie	174 €	175 €
Compensation TP réduction fraction imposable salaires	655 579 €	596 180 €
Compensation TP abattement de 16 %	1 890 306 €	1 719 035 €
Rôles supplémentaires TH	303 212 €	376 204 €
Rôles supplémentaires TFB	246 069 €	568 624 €
TOTAL	121 857 848 €	125 581 097 €

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Ressources du 11 mai 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de ces informations.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le :

ENVIRONNEMENT : Démarche participative innovante autour de Grenoble Facteur 4.

Monsieur Stéphane SIEBERT et Madame Laure MASSON exposent,

Mesdames, Messieurs,

La Ville s'est donné des objectifs précis en matière environnementale par son plan d'actions Grenoble Facteur 4, sa participation au Plan Climat Local et son engagement dans la Convention européenne des Maires.

Dans ce cadre, ce sont bien les comportements individuels et collectifs, qui permettront d'accélérer la transition vers la ville post-carbone.

La Ville souhaite donc expérimenter une vaste démarche de mobilisation des habitants sur ces questions : l'université citoyenne « Aller ensemble vers le Grenoble post-carbone ».

Comment donner envie aux habitants de s'intéresser à ce sujet ? Comment le rendre accessible à tous ? Comment construire ensemble des initiatives collectives pour changer, faire évoluer nos modes de vie ? Comment construire ensemble une ville moins émettrice de gaz à effet de serre et moins consommatrice de ressources naturelles ? L'université citoyenne devra s'efforcer d'apporter des réponses à ces questions et à cet effet :

- ✓ permettre de toucher un public large, éloigné habituellement de la participation
- ✓ permettre le débat sur le lien entre enjeux climatiques et modes de vie
- ✓ être innovant dans les méthodes
- ✓ permettre le croisement des regards et la formation mutuelle
- ✓ permettre de passer de la discussion à l'action : expérimentations et projets de proximité allant dans le sens d'une ville post carbone

Il est proposé une démarche participative en deux temps :

- un atelier du futur rassemblant une soixantaine de participants : habitants "recrutés de façon aléatoire" et indemnisés, acteurs associatifs, professionnels, chercheurs, artistes, ... pour co-construire le plan d'actions participatives de l'Université Citoyenne.
- l'Université Citoyenne à partir de l'automne 2011 pour initier et rendre lisibles les actions mûries lors de l'Atelier du futur. Avec plusieurs regards et différents acteurs du territoire, l'objectif est de créer, inventer, ou rendre lisibles des initiatives collectives de mobilisation d'habitants autour des modes de vie durables.

Cette démarche innovante d'université citoyenne devra ainsi offrir l'occasion de débattre et d'agir collectivement afin de mieux se préparer aux modes de vie de l'après pétrole.

Afin de mener ce projet expérimental, la Ville sollicitera la région Rhône-Alpes dans le cadre de son soutien aux initiatives de démocratie participative.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Vie Urbaine et Développement Durable du 12 mai 2011
- Solidarité du 11 mai 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la démarche participative autour de la Ville post-carbone et les objectifs énoncés ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre les négociations nécessaires avec les partenaires concernés et solliciter toutes les demandes de subventions, notamment auprès de la Région Rhône Alpes

Conclusions adoptées :

Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Stéphane SIEBERT

Affichée le :

RECAPITULATION DES FINANCEMENTS DEMANDES AU FONDS VILLE DE DEMAIN					
ACTIONS	INGENIERIE en M€ ttc		INVESTISSEMENT En M€ ht		
	Assiette totale ttc	Subvention ttc	Assiette totale ht	Subvention	Prise de participation
I. SYSTEME URBAIN INTEGRE					
1 – îlots urbains intégrés					
1-a – Ilot Cambridge : habitats intergénérationnel, jardins et locaux mutualisés, énergie et mobilité partagés.	2,15	0,7525	28,7	10	
<ul style="list-style-type: none"> 1-a-1 – Ilot Cambridge : logements intergénérationnels, jardins d'étage, services intégrés, parking mutualisé, cœur d'îlot passif, gestion des déchets à l'échelle de l'îlot, nouveaux usages (living-lab) mobilité partagée, énergie et ressources mutualisées. (Sem) 1-a-2 – Autonomie santé à domicile : soutenir le développement et la diffusion de technologies et les services fondés sur ces technologies, en lien avec les publics concernés (vitrine technologique). Diffusion démonstratrice des technologies développées pour le maintien à domicile des personnes âgées. (TASDA, Ideas'lab) 1-a-3 – Technologie innovante et industrialisation pour la rénovation thermique des copropriétés et intégration de bâtiments existants dans un système coopératif innovant. (Métro) 	1,73	0.6055	25	8,8	
	0,12	0,042	2,7	0,9	
	0,3	0,105	1	0,4	
1-b – Complexe Oxford : îlot pôle de vie étudiants-chercheurs-familles avec colocation, superposition pôle forme santé, loisirs, culture et nature intégrée.					
<ul style="list-style-type: none"> 1-b-1 – Résidence combinée Oxford : Superposition logements étudiants-chercheurs en colocation et services intégrés, nouveaux usages, jardins intérieurs et pôle forme santé loisirs culture. (Grenoble Habitat) 1-b-2 – Ilot intégré Oxford : Recyclage et énergie grise des matériaux. Mutualisation espaces mobilités, énergies, ressources. Intégration de la nature dans l'îlot, parcours santé-Isère. (Sem...) 	0,15	0,0525	20		4
	0,07	0,0245	10	3	
1-c – Opération Portes du Vercors : un quartier de ville intense avec zone inondable (gestion de l'eau, risques naturels et technologiques, compacité, desserte...). (Métro)	0,84	0,294	0,7 18,5	0,2 (tranche 1) 6,5 (tranche 2)	
2 – Bâtiments innovants					
2-a – Centre Ouvert de l'Innovation pour favoriser l'acceptabilité et le contact du grand public avec des nouvelles technologies. (Giant)	0,12	0,042	15		3
2-b – Bureaux Schneider : démonstrateur, à la pointe de la technologie, pour une très haute performance énergétique et une gestion de la consommation en temps réel des bureaux. (Schneider)	0,24	0,084	30		5,49
2-c – Première tour de logements de plus de 100m à très haute performance énergétique (BEPOS) , compacité, libération du sol, performance écologique et confort d'usage. (VdG)	0,12	0,042	50		9
II. OFFRE GLOBALE DE MOBILITE					
3 – Nouvelle offre de mobilité					
3- Nouvelle offre de mobilité.	1,5	0,525	33,85	11,1	
3-1 – Agence de mobilité : développer un système d'information hautement performant pour les voyageurs afin de favoriser le report modal de la voiture personnelle vers d'autres modes. (Métro)	0,36	0.126	1,7	0,6	
3-2 – Kiosque et Pass Mobilité : mutualiser des espaces-stationnement en ouvrage et nouvelle offre de service mobilité complète comprenant TC, vélos, flotte de véhicules électrique partagée, covoiturage dynamique, autopartage... (VdG)	0,72	0,252	14,5	4,4	
3-3 – GreenCar-e et Twizy : réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques : aller vers un système de gestion	0,48	0,168	2,65	0,9	

intégrée dans un réseau énergétique plus vaste et dans un réseau de mobilité plus vaste. Le secteur Nord-Ouest - site démonstrateur. (Métro, CEA et Renault)					
3-4 – Parc d'Oxford : Plateforme de logistique urbaine mutualisée et non carbonée; livraison véhicules électriques. (Métro)	0,24	0,084	12	4,2	
3-5 – Projet de ZAPA Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air: mise en œuvre de mesures visant à réduire les émissions de particules et d'oxydes d'azote. Innovation en matière de gestion urbaine, d'identification des véhicules et de dispositif de surveillance. (Métro)	-	-	3	1,05	
III. GESTION COOPERATIVE DE L'ENERGIE					
4 – Smart Grid					
4-a – Gestion coopérative du réseau électrique	0,16	0,056	11,7	4,1	
<ul style="list-style-type: none"> • 4-a-1 – Projet "smart grid" - Green Lys, réseau électrique intelligent interactif avec délestage des pics de consommation. (GEG) • 4-a-2 – Éclairage public actif : efficacité énergétique, modulation-détection, lutte contre les pollutions lumin. (Sem) 	-	-	5	1,8	
	0,16	0,056	6,7	2,3	
4-b – Production d'électricité verte hydro	0,12	0,042	5,1		0,8
<ul style="list-style-type: none"> • 4-b-1 – Micro centrale hydro-électrique basée sur faibles chutes d'eau du Drac (GEG) 					
4-c – Production d'électricité verte solaire	0,12	0,042	9,1	2,1	
<ul style="list-style-type: none"> • 4-c-1 – Couverture solaire amorphe PV en toiture du Synchrotron ESRF. (GEG) • 4-c-2 – Couverture solaire PV ombrière sur parking avec recharges de véhicules électriques. (CEA) 	0,12	0,042	6,1	1,5	
	-	-	3	0,6	
5 – Réseaux thermiques coopératifs					
5-a – Production thermique sur nappe phréatique					
<ul style="list-style-type: none"> • 5-a-1 – Mise en oeuvre d'un réseau mutualisé d'eau tiède dans les îlots neufs pour distribuer et récupérer de l'énergie, avec complément sur nappe phréatique. (CCIAG) • 5-a-2 – Presqu'île : Evaluation et gestion dynamique des ressources : optimisation des sollicitations de la nappe phréatique pour une exploitation maximale des capacités en géothermie. (Sem) • 5-a-3 – Esplanade : Gestion innovante des risques naturels d'inondation (nappe phréatique, crues de l'Isère, eau pluviale et talweg) ; intégration de l'eau dans le projet d'aménagement. Lien avec les jardins suspendus, comme lieux d'agrément mais aussi rétention, canalisation...(VdG) 	4,18	1,463	29,2		5
	0,3	0,105	0,55	0,2	
	0,14	0,049	3,12	1,1	
5-b – Polygénération, biomasse : production de chaleur, de froid et d'électricité	4,3	1,505	16	2,6	
<ul style="list-style-type: none"> • 5-b-1 – Polygénération biomasse : innovation sur son intégration en milieu urbain, innovation sur son alimentation en bois ; été : production de froid et gazéification. (CCIAG) • 5-b-2 – Production de froid – machine à absorption et réseau de froid dédié aux labos et process. (CCIAG) 	4,18	1,463	15	2,3	
	0,12	0,042	1	0,4	
TOTAL	14,51	5,08	263 + 18,5 (tr.2)	34,4 + 6,5 (tranche 2)	27,3

**Enquête préalable à la
Déclaration d'Utilité Publique
du projet de requalification
de l'ouest du « Cours de l'Europe »
à Grenoble et Echirolles**

Conclusions motivées du commissaire – enquêteur

Ainsi qu'il a été mentionné dans le rapport ci-joint, la présente enquête est préalable à la DUP du projet de requalification de l'ouest du futur Cours de l'Europe par la Ville de Grenoble, une partie du projet empiétant sur le territoire de la Commune d'Echiroles. Ledit projet consiste d'une part à réaménager l'actuelle avenue Esmonin, d'autre part à réaliser 90 logements le long de cette avenue du côté nord de celle-ci, et enfin à prévoir, du côté sud de la même avenue et notamment à l'emplacement de l'ancienne usine Allibert, l'implantation de nombreuses activités économiques en particulier de bureaux, ainsi que le regroupement des services exploitation de la Ville de Grenoble. L'enquête dont il s'agit, prescrite par arrêté préfectoral du 29 novembre 2010, s'est déroulée du 7 janvier au 8 février 2011.

Pour ma part, sur l'utilité publique du projet soumis à l'enquête et en l'état actuel du dossier, après examen des observations présentées et des différents éléments constitutifs dudit projet, j'estime que les terrains inclus dans le périmètre du DUP connaissent actuellement une utilisation soit inexistante soit sans intérêt majeur ; j'observe qu'une grande partie des parcelles sont déjà propriété de la ville de Grenoble, laquelle n'a consenti que des conventions d'occupation précaire, et que le relogement des occupants des deux maisons d'habitation implantées sur le site paraît prévu de manière telle que les intéressés, à ma connaissance, ne soulèvent pas d'objection ; je remarque enfin que l'utilité publique globale d'un réaménagement de ce secteur n'a été mise en cause à aucun moment de l'enquête.

Dans ces conditions, je donne avis favorable à ce que soit déclarée d'utilité publique la requalification de l'ouest du Cours de l'Europe.

Sur le contenu de l'opération envisagée, je formule les recommandations suivantes, qui ne conditionnent pas mon avis favorable mais qui, pour les raisons émises dans mon rapport, me semblent devoir être examinées avec beaucoup d'attention par la Ville de Grenoble :

- recherche, en recourant en tant que de besoin à des études extérieures, du caractère opportun ou excessif des implantations à caractère économique prévues, quitte s'il le fallait à en réduire l'ampleur au profit d'un nombre majoré de logements ;
- examen, sur des bases actualisées et approfondies, de la capacité d'absorption par la voirie réaménagée du trafic prévisible, en maintenant les voies réservées nécessaires à la circulation des autobus tant que n'existe pas l'éventuelle ligne de tramway.

Enfin j'émet le souhait :

- que soit vérifiée l'utilité du transfert de propriété partiel des parcelles EZ 26 et 27 ;
- que soient prévus, en matière de construction de logements, des engagements plus précis et plus contraignants quant à la protection contre le bruit et à la réduction de l'imperméabilisation des sols.

Fait à Vif le 8 mars 2011-03-07

Le commissaire – enquêteur

J. LEGRAS

URBANISME AMENAGEMENT : Sensibilisation des copropriétés aux opérations de compostage des déchets ménagers dans un souci écologique. Collaboration de la Ville de Grenoble par l'apport de déchets verts, régie par convention.

Monsieur Eric GRASSET expose,

Mesdames, Messieurs,

Afin de sensibiliser les populations à sa propre politique de compostage des déchets verts et de contribuer à un processus de revalorisation des déchets dans un souci écologique et économique, la Ville de Grenoble souhaite engager une démarche pédagogique auprès des usagers et plus particulièrement des copropriétés.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs que La Métro se fixe à savoir : réduire les volumes de déchets à sa charge en encourageant les copropriétés à mettre en place des sites collectifs de compostage des déchets ménagers au sein des résidences.

Les déchets ménagers étant majoritairement azotés, et le compostage nécessitant une part de déchets carbonés, la Ville peut, par l'intermédiaire de son service Espaces Verts proposer de fournir à ces copropriétés des déchets ligneux, issus des opérations de tailles et de ramassage de feuilles, produits lors des opérations d'entretien courant des espaces verts de la ville.

Les modalités de cette collaboration seront précisées par convention entre la copropriété et la Ville aux conditions suivantes :

- La copropriété autorisera les agents de la Ville concernés à pénétrer sur son terrain pour lui fournir ces déchets et s'engagera à laisser libre l'accès aux bacs de compostage.
- La Ville, par l'intermédiaire de son service Espaces Verts, lui fournira des déchets ligneux qui faciliteront les opérations de compostage dans la limite des capacités des bacs de collecte et en fonction des volumes produits lors de l'entretien des parcs limitrophes.
- Ces échanges entre la copropriété et la Ville se feront à titre gracieux.
- La durée de la convention sera d'un an à compter de sa signature renouvelable par tacite reconduction et possibilité de la dénoncer par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Vie Urbaine et Développement Durable du 12 mai 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'établissement et la signature de cette convention type à chaque fois qu'une copropriété en fera la demande et remplira les conditions ci-dessus.

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Eric GRASSET

Affichée le : 31 MAI 2011

ANIMATION : 90 ans d'habitat public - "Chez toi, chez nous".**Madame Monique VUAILLAT expose,**

Mesdames, Messieurs,

La manifestation "Chez toi, chez nous, Grenoble fête 90 ans d'habitat public", qui se tiendra à Grenoble du 26 au 28 mai 2011, est l'occasion pour la Ville de Grenoble de marquer de manière festive les 90 ans du logement social dans notre ville, où les premières constructions ont eu lieu pendant le mandat de Paul Mistral et de se féliciter qu'en 2011, sous une impulsion politique forte, Grenoble a atteint le seuil des 20% de logements sociaux sur son territoire.

Avec comme volonté forte de créer un lien plus fort entre tous les habitants, d'où un rattachement à la Fête des voisins, la Ville de Grenoble a travaillé avec l'ensemble des acteurs du champ du logement et au-delà avec un certain nombre de partenaires locaux.

Les différents partenariats conclus dans le cadre de la préparation de cet événement représentent une enveloppe de 60 000 € répartie de la façon suivante :

ACTIS	13 140 €
Grenoble Habitat	2 740 €
Pluralis	140 €
OPAC38	320 €
SCIC Habitat RA	540 €
SDH	3 120 €
AMALLIA	2 000 €
GEG	10 000 €
Cie de Chauffage	10 000 €
SEM Innovia	2 000 €
SEM Sages	3 000 €
SMTC	2 000 €
La Métro	5 000 €
Caisse des Dépôts et Consignations	3 000 €
Caisse d'Epargne	3 000 €
Région Rhône Alpes	5 000 €

Ils contribuent au financement de la manifestation et, en ce qui concerne les bailleurs sociaux, à la communication auprès de leurs locataires.

La Ville de Grenoble, pour sa part, s'engage à faire apparaître le logo des partenaires sur tous les documents de communication liés à « Chez toi, chez nous » et sur le site Internet de l'événement.

Les engagements réciproques ainsi que les montants des subventions exceptionnelles sont formalisés dans les conventions de partenariat ci-jointes.

Les recettes sont affectées au budget 2011 Chapitre 77 produits exceptionnels, Nature 7718 : autres produits exceptionnels sur opérations de gestion, Fonction 920 services généraux des administrations publiques locales.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 11 mai 2011

- Ressources du 11 mai 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et les partenaires (liste des partenaires) portant sur les modalités de partenariat pour la manifestation "Chez toi, chez nous, Grenoble fête 90 ans d'habitat public"

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Monique VUAILLAT

Affichée le :

Nom association	Libellé de l'action	Montant
AFEV	Etudiants solidaires dans les quartiers prioritaires	5 000
Rhône Alpes Petits Débrouillards	La Débrouillothèque 2011	2 000
Centre Audiovisuel de Grenoble	Le Journal tout en images, outil d'expression collaboratif des habitants du quartier Abbaye-Châtelet-Jouhaux	2 000
CODASE	La Compagnie des Quartiers	500
Espace 600	Un théâtre ouvert sur la Cité	1 000
Le Plateau	Le Plateau Mistral – Eaux Claires "Cyber-Base"	3 000
Le Plateau	Cyber-Base	7 274,25
ME Bachelard	Jeux, Mixité, Partage	3 000
MJC Abbaye	Atelier d'Apprentissage du Français	1 000
	Agent d'accueil à l'école primaire du Châtelet	1 000
	Promotion de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique	1 000
MJC Prémol	Carmencita, Carmencité et le laboratoire culturel	1 000
	Maman Blues : un théâtre expérimental au féminin	1 000
Régie de Quartier VN/VO	Sensibilisation et éducation au développement durable	4 000
	Développement et animation de projets d'habitants	14 000
Cultur'Act	Démocratisation à l'accès aux pratiques culturelles 2011	10 000
UL/CSF	Aide aux apprentissages A.S.L.	2 000
	Réseaux parents	2 000
	Formation Parents Délégués	1 000

LOCAUX ASSOCIATIFS : Occupation des locaux de l'Atelier par les clubs Lucien Revol et Le club des retraités de la cité

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Mistral, des travaux de démolition du centre social Mistral ont été engagés. Deux club de retraités ont été relogés, par décision du groupe de travail « Locaux associatifs » du 20 octobre 2009, à l'Atelier, sis 72 avenue Rhin et Danube : Club Lucien Revol et Club des Retraités de la Cité. Ces deux clubs occupent la salle d'activité, un bureau et un aussi un petit espace dans l'entrée de l'Atelier.

Le Club Lucien Revol compte 45 adhérents et s'est donné pour objectifs principaux :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées du secteur
- Proposer un lieu de rencontre de proximité sur le quartier Mistral
- Proposer des activités et des animations avec un souci de partage, de convivialité...

Ses activités principales sont les suivantes :

- . Portes ouvertes
- . Marché de Noël
- . Loto
- . Goûters festifs (les rois, la fête des mères...)
- . Sorties

Le Club Lucien Revol occupe les locaux de 14h00 à 17h30 suivant le planning suivant :

- Lundi : Chorale Marjolaine (20 à 25 personnes présentes)
- Mardi : Atelier "sable" (14 à 15 personnes présentes)
- Jeudi : Activités diverses, loto, goûters festifs...

Le Club des retraités de la cité compte 69 adhérents et s'est donné pour objectifs principaux :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées du secteur
- Proposer un lieu de rencontre de proximité sur le quartier Mistral
- Proposer des animations avec un souci de partage, de convivialité...

Ses activités principales sont les suivantes :

- . Repas à Bachelard (les locaux étant trop petits)
- . Loto à l'EPA Bouchayer ou à la MDH secteur 3

Le Club des retraités de la cité occupe les locaux de 14h00 à 17h30 tous les jours de la semaine.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 11 mai 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation des locaux de l'Atelier par le Club Lucien Revol selon les modalités définies ci-dessus.**
- d'autoriser l'occupation des locaux de l'Atelier par le Club des retraités de la cité selon les modalités définies ci-dessus.**
- de demander aux deux clubs de retraités une participation aux fluides selon le système du plafonnement s'agissant d'associations de quartier.**

Conclusions adoptées :
Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le :

Description des documents et pièces proposées à l'acquisition par la Ville de Grenoble au titre de la Bibliothèque Municipale de Grenoble (B.M.G.).

- *Lettre autographe de Désiré Laverdant adressée à Stendhal.*
Naples, 5 mars 1841. 4 p.

Dans cette lettre, Désiré Laverdant, fouriériste, mais aussi grand lecteur et admirateur de Stendhal, lui annonce son souhait d'écrire une « étude attentive » sur ses écrits. Désiré Laverdant considère que les idées stendhaliennes, qui pouvaient choquer quelques années avant, ont fini par pénétrer l'esprit général. Il souhaite ainsi les rassembler pour rendre hommage à leur auteur. Cette missive est une illustration des rapports intellectuels, même lointains, qui pouvaient exister entre Stendhal et les fouriéristes.

Cette lettre a été publiée dans une version comportant quelques différences par rapport à la lettre originale.

- *Stendhal Lot Adolphe Paupe, stendhalien : 42 volumes de sa bibliothèque personnelle.*

Adolphe Paupe (1854-1917), est l'auteur parmi de nombreux travaux de la première bibliographie stendhalienne (1903). Les ouvrages de sa bibliothèque portaient tous l'ex-libris « Stendhal for ever ». Son arrière petite-fille, Mireille Paupe-Bécarud, a décidé de vendre un lot de 42 ouvrages provenant de la bibliothèque personnelle de son ancêtre, certains étant annotés. Ce lot vient alimenter le fonds « histoire du stendhalisme », constitué depuis quelques années à la Bibliothèque municipale de Grenoble (don de la bibliothèque de Victor Del Litto, don de la bibliothèque et des archives personnelles d'Ernest Abravanel, achat d'ouvrages annotés par Henri Martineau...).

Madame Paupe-Bécarud propose de joindre à ce lot gracieusement deux assiettes Stendhal, de facture italienne, mais réalisées en France à la fin du XIX^e siècle, dont l'une signée de Louis Ageron.

- *Pièces iconographiques patrimoniales :*

Napoli. Vue panoramique.

Roma, Ulderico Bossi, [ca 1860]. Aquatinte gouachée, 280 x 890 mm.

et

Veduta del Duomo di Milano.

[Ca 1860]. Aquatinte aquarellée, 535 x 642 mm.

Au sein de la Bibliothèque municipale de Grenoble, les pièces iconographiques tiennent une place de choix dans les collections patrimoniales, qu'elles concernent le fonds dauphinois (environ 7.000 estampes, dessins, cartes postales concernant la région) ou le fonds général (35.000 portraits, vues de sites français et européens, scènes historiques, planches de botanique, de zoologie, ou de costumes, réunis par le collectionneur Marjolin).

La Bibliothèque municipale de Grenoble souhaite enrichir son fonds iconographique général, saisissant cette année l'opportunité de recueillir de superbes planches aquarellées et de grand format, relatives à des lieux célèbres d'Italie. Ces deux pièces iconographiques, rares, et en excellent état de conservation, datant des années 1860, présentent, pour la première une vue panoramique de la baie de Naples avec le Vésuve en éruption, pour la seconde le Dôme de Milan.

TARIFS MUSEUM 2011

Type de tarifs	Bénéficiaires	Expositions permanentes	Expositions temporaires	"Pass muséum" Forfait temporaire + permanent
Plein tarif		3,00	3,00	5,00
Tarif réduit	<ul style="list-style-type: none"> - Jeunes de 18 à 25 ans - Volontaires du service civique - Familles nombreuses - + de 65 ans - Groupe d'adultes de plus de 10 personnes 	2,00	2,00	3,00
Gratuité	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants et jeunes de moins de 18 ans (accompagnés d'un adulte) - Demandeurs d'emploi sur présentation d'un justificatif en cours - Bénéficiaires du R.S.A - Invalides sur présentation éventuelle d'un justificatif - Carte de presse dans l'exercice de leur fonction - Tout public le mercredi après-midi du 1er octobre au 31 mai - Enseignants (visite de préparation) suite à une réservation d'animation ou pour une visite libre - Associations des Amis du muséum et du musée de Grenoble sur présentation de la carte de membre à jour. - Evénements de portée nationale (nuit des musées, journées du patrimoine, fête de la nature...) 	0	0	0
Audioguides		1,50	/	/

**MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE
BOUTIQUE
LISTE DES PRIX DE VENTE**

DEPARTEMENT 1 - PREHISTOIRE

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Figurine plastique	3,80 €	3,90 €	4/122 / 124 / 178 / 190 / 193 /294
Kit fouille	3,80 €	3,90 €	298/482
Tirelire	6,50 €	5,00 €	233
Kit fouille	5,50 €	5,60 €	232
Kit fouille	5,90 €	6,00 €	299
Kit fouille		6,30 €	324
Dinosaure articulé	9,90 €	10,10 €	300
Figurine plastique	10,65 €	11,00 €	183
Kit	11,40 €	11,90 €	287/321
Figurine plastique	11,90 €	12,00 €	8
Animaux GM	22,85 €	25,50 €	177/181/388

DEPARTEMENT 2 - CARTERIE

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Cartes postales	0,45 €	0,50 €	11
Enveloppes	0,45 €	0,50 €	399
Cartes postales	0,75 €	0,50 €	23
Cartes postales	0,90 €	1,00 €	21
Cartes postales	0,95 €	1,00 €	22 / 269
Cartes postales	1,35 €	1,00 €	17 / 19
Cartes postales		2,50 €	396
Cartes postales		2,80 €	378

DEPARTEMENT 3 - AFFICHES, POSTERS

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Poster	6,85 €	5,00 €	37
Poster	12,05 €	12,20 €	26 /27

DEPARTEMENT 4 - PAPETERIE

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Marque page	0,45 €	0,50 €	224
Règle	1,50 €	1,80 €	400
Tampon		2,50 €	480
Règle	2,50 €	2,60 €	185
Carnet	2,60 €	2,70 €	425

DEPARTEMENT 5 - LIBRAIRIE

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Editions Enfants	5,80 €	5,90 €	57
Edition adultes		7,00 €	234
Editions Adultes	45,60 €	38,00 €	334
Editions Adultes		45,00 €	476/489
Edition adultes		49,00 €	475

DEPARTEMENT 7 - MINERALOGIE

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Minéraux		1,00 €	406/485
Minéraux en sac		3,00 €	393
Minéraux en bouteille	3,80 €	3,90 €	386
Minéraux		4,50 €	409
Trilobite sous loupe	6,85 €	5,00 €	91
Minéraux en boîte	5,35 €	5,50 €	491
Minéraux	6,85 €	7,00 €	264/374/401
Minéraux		8,20 €	180
Minéraux	11,40 €	12,00 €	263
Minéraux	9,75 €	9,90 €	238/262/411
Minéraux		35,00 €	487
Minéraux		45,00 €	483
Minéraux		5,00 €	163

DEPARTEMENT 9 - TEXTILE

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Tee-shirt	15,25 €	15,40 €	394

DEPARTEMENT 10 - ENFANT

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Marionnettes animaux	1,50 €	1,60 €	366
Lampe de poche	2,90 €	3,10 €	330
Peluche	3,05 €	3,10 €	463
Figurine plastique	3,05 €	3,20 €	289
Kit fouille	3,05 €	3,20 €	231/ 297
Optique	3,05 €	3,50 €	152
Figurine plastique	3,80 €	3,90 €	4/122 / 124 / 178 / 190 / 193 /294
Kit fouille	3,80 €	3,90 €	298/482
Optique	3,90 €	4,00 €	101
Kit		4,50 €	481
Figurine plastique	4,50 €	4,60 €	114 / 123 / 189 / 229 / 290 / 295 /323
Puzzle	4,50 €	4,60 €	422
Peluche		5,00 €	381
Jeux de cartes	4,90 €	5,10 €	218
Kit fouille	5,00 €	5,10 €	240
Figurine plastique	5,35 €	5,50 €	192
Figurine plastique	5,50 €	5,60 €	188/210/291/
Jeux de cartes	5,50 €	5,60 €	116
Puzzle	5,50 €	5,60 €	328/423
Puzzle	5,50 €	6,00 €	470
Optique	5,95 €	6,10 €	187
Figurine plastique	6,50 €	6,60 €	112 / 125 / 145 / 288/ 296 / 322
Optique	6,85 €	7,00 €	215
Figurine plastique	7,50 €	7,60 €	479
Kit	7,50 €	7,60 €	387
Peluche	7,60 €	7,70 €	271/461
Coloriage		9,20 €	377
Optique	9,15 €	9,30 €	186
Kit	9,90 €	10,50 €	283
Optique	10,35 €	10,50 €	104/214
Kit fouille	9,90 €	11,00 €	284 / 285 / 286
Animaux MM	11,00 €	12,00 €	115
Peluche	11,00 €	12,00 €	417
Jeu	11,90 €	12,10 €	427
Peluche	14,00 €	16,00 €	474
Peluche	22,20 €	24,00 €	418
Animaux GM	22,85 €	25,50 €	177/181/388
Peluche		38,90 €	473

DEPARTEMENT 11 - GADGET

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Autocollants		0,90 €	331
Alphabet	2,90 €	1,50 €	134
Socle pour minéraux	2,00 €	2,20 €	137
Magnet	3,75 €	3,00 €	241
Magnet	3,05 €	3,10 €	195
Boite	3,05 €	3,20 €	306
Magnet		3,50 €	302
Magnet	3,50 €	3,60 €	211
Céramique		3,80 €	444/447
Magnet	3,80 €	4,00 €	274
Magnet	6,00 €	5,00 €	242
Magnet	7,50 €	6,50 €	243
Ceramique		7,00 €	433
Céramique		9,15 €	438/452
Céramique		9,90 €	437
Céramique		11,90 €	434
Céramique	14,00 €	12,00 €	248
Céramique		13,00 €	450
Céramique		15,00 €	456
Céramique		17,90 €	435
Céramique	20,00 €	18,00 €	247
Céramique	22,50 €	20,00 €	249
Céramique		20,00 €	446/448/449/451/453/454
Tissu		20,00 €	458
Céramique	25,00 €	22,00 €	253
Céramique		25,00 €	455
Céramique	31,25 €	28,00 €	251
Céramique		30,00 €	441/445/457
Tissu		30,00 €	459
Céramique	37,50 €	35,00 €	239
Céramique	50,40 €	45,00 €	252

DEPARTEMENT 12- ACCESSOIRES, BIJOUX

	Ancien prix	Nouveau prix	Code
Pendentif	4,55 €	4,70 €	142
Broche	7,00 €	5,00 €	244
Bracelet	13,00 €	10,40 €	345
Pendentif	13,00 €	10,40 €	337
Bague	24,00 €	19,20 €	342
Bracelet	24,00 €	19,20 €	346
Pendentif	24,00 €	19,20 €	338
Bague	30,00 €	24,00 €	343
Pendentif	30,00 €	24,00 €	339
Bracelet	32,00 €	25,60 €	347
Bague	36,00 €	28,80 €	344
Boucle d'oreilles	36,00 €	28,80 €	349
Pendentif	36,00 €	28,80 €	340
Boucle d'oreilles	40,00 €	32,00 €	350
Pendentif	40,00 €	32,00 €	341
Pendentif	48,00 €	38,40 €	351

TARIFS

SPECTACLES	DATES	Plein	Collectivités TTI Alices	Demandeur d'emploi Bénéficiaire RSA Demandeur d'asile	Forfait Première	Moins de 18 ans et scolaire	Associations culturelles	
LA FOLLE PART EN CURE	30/09/11	38 €	36 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
ARTURO BRACHETTI	12/10/11	38 €	36 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
ARTURO BRACHETTI	13/10/11	38 €	36 €	10 €	*	10 €	10 €	
ARTURO BRACHETTI	14/10/11	38 €	36 €	10 €	*	10 €	10 €	
ARTURO BRACHETTI	15/10/11	38 €	36 €	10 €	*	10 €	10 €	
ARTURO BRACHETTI	16/10/11	38 €	36 €	10 €	*	10 €	10 €	
COLOMBE	27/10/11	40 €	SANS REDUCTION					
COLOMBE	28/10/11	40 €	SANS REDUCTION					
DROLE DE COUPLE	04/11/11	38 €	36 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
DROLE DE COUPLE	05/11/11	38 €	36 €	10 €	*	10 €	10 €	
GRAND ECART	15/11/11	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
GRAND ECART	16/11/11	35 €	33 €	10 €	*	10 €	10 €	
GUY BEDOS	22/11/11	26 €	24 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LES DAMES DU JEUDI	01/12/11	28 €	26 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
REPUBLICALMA	09/12/11	18 €	16 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
NONO	15/12/11	38 €	36 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
NONO	16/12/11	38 €	36 €	10 €	*	10 €	10 €	
DEMAISON S'EVADE	06/01/12	26 €	24 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
PLUIE D'ENFER	12/01/12	26 €	24 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
PLUIE D'ENFER	13/01/12	26 €	24 €	10 €	*	10 €	10 €	
JONASZ EN CONCERT	18/01/12	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LA NUIT SERA CHAUDE	26/01/12	40 €	SANS REDUCTION					
LA NUIT SERA CHAUDE	27/01/12	40 €	SANS REDUCTION					
IMPOLITIC SHOW	03/02/12	28 €	26 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LE TECHNICIEN	08/02/12	40 €	SANS REDUCTION					
LE TECHNICIEN	09/02/12	40 €	SANS REDUCTION					
HENRI IV LE BIEN AIME	01/03/12	45 €	SANS REDUCTION					
HENRI IV LE BIEN AIME	02/03/12	45 €	SANS REDUCTION					
TARTUFFE	08/03/12	48 €	SANS REDUCTION					
TARTUFFE	09/03/12	48 €	SANS REDUCTION					
ALONE MAN SHOW	16/03/12	28 €	26 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
ALONE MAN SHOW	17/03/12	28 €	26 €	10 €	*	10 €	10 €	
AUDIARD PAR AUDIARD	23/03/12	17 €	15 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LIBERTE TRES SURVEILLEE	30/03/12	28 €	26 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LIBERTE TRES SURVEILLEE	31/03/12	28 €	26 €	10 €	*	10 €	10 €	
LES DIABLES VERTS	03/04/12	20 €	18 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LES DESAXES	25/04/12	15 €	13 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LE GAI MARIAGE	27/04/12	28 €	26 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
LE GAI MARIAGE	28/04/12	28 €	26 €	10 €	*	10 €	10 €	
LE MARIAGE	03/05/12	35 €	33 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
ELECTROKIF	10/05/12	15 €	13 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
A 2 LITS DU DELIT	22/05/12	28 €	26 €	10 €	10 €	10 €	10 €	
A 2 LITS DU DELIT	23/05/12	28 €	26 €	10 €	*	10 €	10 €	
LES REVERIES	01/06/12	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	

Forfait première : Tarif réservé aux étudiants de moins de 28 ans et aux volontaires du service civil pour la première représentation des spectacles.

Associations culturelles : Tarif réservé aux associations culturelles ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal de Grenoble.

Tarif Dernière minute : En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, le Théâtre municipal de Grenoble propose un tarif de Dernière minute à 10 € la place, applicable à tous les spectacles et pratiqué le soir de chaque représentation à l'ouverture des portes dans la limite des places disponibles jusqu'à 50 places maximum.

Des gratuités pourront être délivrées après autorisation de l'autorité territoriale compétente.

**CALCUL DES TARIFS
ANNEE SCOLAIRE 2011- 2012**

1)° Droits d'inscription :

Le principe de l'augmentation proposée pour l'année 2011-2012 est de maintenir le QF minimum de 2009-2010 avec son tarif, et de faire progresser le segment de droite des droits d'inscription en l'arrêtant au QF correspondant au tarif maximum de 2010-2011 majoré de 2%.

Formules des tarifs : "Tarif = QF * a + b" et "Nouveau QF = (Nouveau Tarif - b) / a"

	2010-2011		2011-2012		Formules entre Mini et Maxi		QF maxi retenu pour 2011-2012
	QF maxi	Tarif	Tarif précédent + 2%	QF maxi correspondant	Valeur de a	Valeur de b	
Droit complet	1946	543,30 €	554,20 €	1983,47	0,297387329	-35,65989549	1983
Cours principal	1946	380,50 €	388,10 €	1983,40	0,208295232	-25,03233181	1983
Cours secondaire	1946	162,80 €	166,10 €	1983,65	0,089092097	-10,62756368	1983

	2010-2011		Formules entre Mini et Maxi		QF et Tarifs des droits d'inscription 2011- 2012			
	QF	Tarif	Valeur de a	Valeur de b	QF minimum	Tarif	QF maxi	Tarif
Droit complet	245	37,20 €	0,297387329	-35,65989549	245	37,20 €	1983	554,10 €
Cours principal	245	26,00 €	0,208295232	-25,03233181	245	26,00 €	1983	388,00 €
Cours secondaire	245	11,20 €	0,089092097	-10,62756368	245	11,20 €	1983	166,00 €

2°) Autres tarifs :

Pratiques collectives	
2010-2011	2011- 2012
13,20 €	13,50 €

Mise à disposition d'un instrument de musique	
2010-2011	2011- 2012
46,60 €	47,50 €

Frais de dossier et de tirage	
2010-2011	2011- 2012
5,50 €	5,60 €



**DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012
(ELEVES GRENOBLOIS)**

MINIMUM	du QF 0 à 245 inclus
- Cours secondaire	: 11,20 €
- Cours principal	: 26,00 €
- Scolarité complète	: 37,20 €

MAXIMUM	du QF 1983 et plus
- Cours secondaire	: 166,00 €
- Cours principal	: 388,00 €
- Scolarité complète	: 554,10 €

Pratiques collectives hors cursus : 13,50 € quelque soit le QF

Ajouter 5,60 € pour les droits de reproductions pédagogiques

Mise à disposition d'un instrument (2 ans au maximum) : 47,50 € par an

NB : le montant des droits est arrondi au dixième d'euro le plus proche

- Les élèves ayant perçu une bourse du Ministère de la Culture ou du Ministère de l'Education Nationale au titre de l'année scolaire 2010/2011 bénéficient du tarif minimum
- Un abattement de 10% est accordé au second enfant inscrit, 20% du troisième, etc.
- Une majoration de 20% est appliquée au tarif des élèves non Grenoblois en cycle 1 et 2 (hors disciplines non majorables)

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
245	26,00 €	11,20 €	37,20 €
246	26,20 €	11,30 €	37,50 €
247	26,40 €	11,40 €	37,80 €
248	26,60 €	11,50 €	38,10 €
249	26,80 €	11,60 €	38,40 €
250	27,00 €	11,60 €	38,70 €
251	27,20 €	11,70 €	39,00 €
252	27,50 €	11,80 €	39,30 €
253	27,70 €	11,90 €	39,60 €
254	27,90 €	12,00 €	39,90 €
255	28,10 €	12,10 €	40,20 €
256	28,30 €	12,20 €	40,50 €
257	28,50 €	12,30 €	40,80 €
258	28,70 €	12,40 €	41,10 €
259	28,90 €	12,40 €	41,40 €
260	29,10 €	12,50 €	41,70 €
261	29,30 €	12,60 €	42,00 €
262	29,50 €	12,70 €	42,30 €
263	29,70 €	12,80 €	42,60 €
264	30,00 €	12,90 €	42,90 €
265	30,20 €	13,00 €	43,10 €
266	30,40 €	13,10 €	43,40 €
267	30,60 €	13,20 €	43,70 €
268	30,80 €	13,20 €	44,00 €
269	31,00 €	13,30 €	44,30 €
270	31,20 €	13,40 €	44,60 €
271	31,40 €	13,50 €	44,90 €
272	31,60 €	13,60 €	45,20 €
273	31,80 €	13,70 €	45,50 €
274	32,00 €	13,80 €	45,80 €
275	32,20 €	13,90 €	46,10 €
276	32,50 €	14,00 €	46,40 €
277	32,70 €	14,10 €	46,70 €
278	32,90 €	14,10 €	47,00 €
279	33,10 €	14,20 €	47,30 €
280	33,30 €	14,30 €	47,60 €
281	33,50 €	14,40 €	47,90 €
282	33,70 €	14,50 €	48,20 €
283	33,90 €	14,60 €	48,50 €
284	34,10 €	14,70 €	48,80 €
285	34,30 €	14,80 €	49,10 €
286	34,50 €	14,90 €	49,40 €
287	34,70 €	14,90 €	49,70 €
288	35,00 €	15,00 €	50,00 €
289	35,20 €	15,10 €	50,30 €
290	35,40 €	15,20 €	50,60 €
291	35,60 €	15,30 €	50,90 €
292	35,80 €	15,40 €	51,20 €
293	36,00 €	15,50 €	51,50 €
294	36,20 €	15,60 €	51,80 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
295	36,40 €	15,70 €	52,10 €
296	36,60 €	15,70 €	52,40 €
297	36,80 €	15,80 €	52,70 €
298	37,00 €	15,90 €	53,00 €
299	37,20 €	16,00 €	53,30 €
300	37,50 €	16,10 €	53,60 €
301	37,70 €	16,20 €	53,90 €
302	37,90 €	16,30 €	54,20 €
303	38,10 €	16,40 €	54,40 €
304	38,30 €	16,50 €	54,70 €
305	38,50 €	16,50 €	55,00 €
306	38,70 €	16,60 €	55,30 €
307	38,90 €	16,70 €	55,60 €
308	39,10 €	16,80 €	55,90 €
309	39,30 €	16,90 €	56,20 €
310	39,50 €	17,00 €	56,50 €
311	39,70 €	17,10 €	56,80 €
312	40,00 €	17,20 €	57,10 €
313	40,20 €	17,30 €	57,40 €
314	40,40 €	17,30 €	57,70 €
315	40,60 €	17,40 €	58,00 €
316	40,80 €	17,50 €	58,30 €
317	41,00 €	17,60 €	58,60 €
318	41,20 €	17,70 €	58,90 €
319	41,40 €	17,80 €	59,20 €
320	41,60 €	17,90 €	59,50 €
321	41,80 €	18,00 €	59,80 €
322	42,00 €	18,10 €	60,10 €
323	42,20 €	18,10 €	60,40 €
324	42,50 €	18,20 €	60,70 €
325	42,70 €	18,30 €	61,00 €
326	42,90 €	18,40 €	61,30 €
327	43,10 €	18,50 €	61,60 €
328	43,30 €	18,60 €	61,90 €
329	43,50 €	18,70 €	62,20 €
330	43,70 €	18,80 €	62,50 €
331	43,90 €	18,90 €	62,80 €
332	44,10 €	19,00 €	63,10 €
333	44,30 €	19,00 €	63,40 €
334	44,50 €	19,10 €	63,70 €
335	44,70 €	19,20 €	64,00 €
336	45,00 €	19,30 €	64,30 €
337	45,20 €	19,40 €	64,60 €
338	45,40 €	19,50 €	64,90 €
339	45,60 €	19,60 €	65,20 €
340	45,80 €	19,70 €	65,50 €
341	46,00 €	19,80 €	65,70 €
342	46,20 €	19,80 €	66,00 €
343	46,40 €	19,90 €	66,30 €
344	46,60 €	20,00 €	66,60 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
345	46,80 €	20,10 €	66,90 €
346	47,00 €	20,20 €	67,20 €
347	47,20 €	20,30 €	67,50 €
348	47,50 €	20,40 €	67,80 €
349	47,70 €	20,50 €	68,10 €
350	47,90 €	20,60 €	68,40 €
351	48,10 €	20,60 €	68,70 €
352	48,30 €	20,70 €	69,00 €
353	48,50 €	20,80 €	69,30 €
354	48,70 €	20,90 €	69,60 €
355	48,90 €	21,00 €	69,90 €
356	49,10 €	21,10 €	70,20 €
357	49,30 €	21,20 €	70,50 €
358	49,50 €	21,30 €	70,80 €
359	49,70 €	21,40 €	71,10 €
360	50,00 €	21,40 €	71,40 €
361	50,20 €	21,50 €	71,70 €
362	50,40 €	21,60 €	72,00 €
363	50,60 €	21,70 €	72,30 €
364	50,80 €	21,80 €	72,60 €
365	51,00 €	21,90 €	72,90 €
366	51,20 €	22,00 €	73,20 €
367	51,40 €	22,10 €	73,50 €
368	51,60 €	22,20 €	73,80 €
369	51,80 €	22,20 €	74,10 €
370	52,00 €	22,30 €	74,40 €
371	52,20 €	22,40 €	74,70 €
372	52,50 €	22,50 €	75,00 €
373	52,70 €	22,60 €	75,30 €
374	52,90 €	22,70 €	75,60 €
375	53,10 €	22,80 €	75,90 €
376	53,30 €	22,90 €	76,20 €
377	53,50 €	23,00 €	76,50 €
378	53,70 €	23,00 €	76,80 €
379	53,90 €	23,10 €	77,00 €
380	54,10 €	23,20 €	77,30 €
381	54,30 €	23,30 €	77,60 €
382	54,50 €	23,40 €	77,90 €
383	54,70 €	23,50 €	78,20 €
384	55,00 €	23,60 €	78,50 €
385	55,20 €	23,70 €	78,80 €
386	55,40 €	23,80 €	79,10 €
387	55,60 €	23,90 €	79,40 €
388	55,80 €	23,90 €	79,70 €
389	56,00 €	24,00 €	80,00 €
390	56,20 €	24,10 €	80,30 €
391	56,40 €	24,20 €	80,60 €
392	56,60 €	24,30 €	80,90 €
393	56,80 €	24,40 €	81,20 €
394	57,00 €	24,50 €	81,50 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
395	57,20 €	24,60 €	81,80 €
396	57,50 €	24,70 €	82,10 €
397	57,70 €	24,70 €	82,40 €
398	57,90 €	24,80 €	82,70 €
399	58,10 €	24,90 €	83,00 €
400	58,30 €	25,00 €	83,30 €
401	58,50 €	25,10 €	83,60 €
402	58,70 €	25,20 €	83,90 €
403	58,90 €	25,30 €	84,20 €
404	59,10 €	25,40 €	84,50 €
405	59,30 €	25,50 €	84,80 €
406	59,50 €	25,50 €	85,10 €
407	59,70 €	25,60 €	85,40 €
408	60,00 €	25,70 €	85,70 €
409	60,20 €	25,80 €	86,00 €
410	60,40 €	25,90 €	86,30 €
411	60,60 €	26,00 €	86,60 €
412	60,80 €	26,10 €	86,90 €
413	61,00 €	26,20 €	87,20 €
414	61,20 €	26,30 €	87,50 €
415	61,40 €	26,30 €	87,80 €
416	61,60 €	26,40 €	88,10 €
417	61,80 €	26,50 €	88,40 €
418	62,00 €	26,60 €	88,60 €
419	62,20 €	26,70 €	88,90 €
420	62,50 €	26,80 €	89,20 €
421	62,70 €	26,90 €	89,50 €
422	62,90 €	27,00 €	89,80 €
423	63,10 €	27,10 €	90,10 €
424	63,30 €	27,10 €	90,40 €
425	63,50 €	27,20 €	90,70 €
426	63,70 €	27,30 €	91,00 €
427	63,90 €	27,40 €	91,30 €
428	64,10 €	27,50 €	91,60 €
429	64,30 €	27,60 €	91,90 €
430	64,50 €	27,70 €	92,20 €
431	64,70 €	27,80 €	92,50 €
432	65,00 €	27,90 €	92,80 €
433	65,20 €	27,90 €	93,10 €
434	65,40 €	28,00 €	93,40 €
435	65,60 €	28,10 €	93,70 €
436	65,80 €	28,20 €	94,00 €
437	66,00 €	28,30 €	94,30 €
438	66,20 €	28,40 €	94,60 €
439	66,40 €	28,50 €	94,90 €
440	66,60 €	28,60 €	95,20 €
441	66,80 €	28,70 €	95,50 €
442	67,00 €	28,80 €	95,80 €
443	67,20 €	28,80 €	96,10 €
444	67,50 €	28,90 €	96,40 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
445	67,70 €	29,00 €	96,70 €
446	67,90 €	29,10 €	97,00 €
447	68,10 €	29,20 €	97,30 €
448	68,30 €	29,30 €	97,60 €
449	68,50 €	29,40 €	97,90 €
450	68,70 €	29,50 €	98,20 €
451	68,90 €	29,60 €	98,50 €
452	69,10 €	29,60 €	98,80 €
453	69,30 €	29,70 €	99,10 €
454	69,50 €	29,80 €	99,40 €
455	69,70 €	29,90 €	99,70 €
456	70,00 €	30,00 €	99,90 €
457	70,20 €	30,10 €	100,20 €
458	70,40 €	30,20 €	100,50 €
459	70,60 €	30,30 €	100,80 €
460	70,80 €	30,40 €	101,10 €
461	71,00 €	30,40 €	101,40 €
462	71,20 €	30,50 €	101,70 €
463	71,40 €	30,60 €	102,00 €
464	71,60 €	30,70 €	102,30 €
465	71,80 €	30,80 €	102,60 €
466	72,00 €	30,90 €	102,90 €
467	72,20 €	31,00 €	103,20 €
468	72,40 €	31,10 €	103,50 €
469	72,70 €	31,20 €	103,80 €
470	72,90 €	31,20 €	104,10 €
471	73,10 €	31,30 €	104,40 €
472	73,30 €	31,40 €	104,70 €
473	73,50 €	31,50 €	105,00 €
474	73,70 €	31,60 €	105,30 €
475	73,90 €	31,70 €	105,60 €
476	74,10 €	31,80 €	105,90 €
477	74,30 €	31,90 €	106,20 €
478	74,50 €	32,00 €	106,50 €
479	74,70 €	32,00 €	106,80 €
480	74,90 €	32,10 €	107,10 €
481	75,20 €	32,20 €	107,40 €
482	75,40 €	32,30 €	107,70 €
483	75,60 €	32,40 €	108,00 €
484	75,80 €	32,50 €	108,30 €
485	76,00 €	32,60 €	108,60 €
486	76,20 €	32,70 €	108,90 €
487	76,40 €	32,80 €	109,20 €
488	76,60 €	32,80 €	109,50 €
489	76,80 €	32,90 €	109,80 €
490	77,00 €	33,00 €	110,10 €
491	77,20 €	33,10 €	110,40 €
492	77,40 €	33,20 €	110,70 €
493	77,70 €	33,30 €	111,00 €
494	77,90 €	33,40 €	111,20 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
495	78,10 €	33,50 €	111,50 €
496	78,30 €	33,60 €	111,80 €
497	78,50 €	33,70 €	112,10 €
498	78,70 €	33,70 €	112,40 €
499	78,90 €	33,80 €	112,70 €
500	79,10 €	33,90 €	113,00 €
501	79,30 €	34,00 €	113,30 €
502	79,50 €	34,10 €	113,60 €
503	79,70 €	34,20 €	113,90 €
504	79,90 €	34,30 €	114,20 €
505	80,20 €	34,40 €	114,50 €
506	80,40 €	34,50 €	114,80 €
507	80,60 €	34,50 €	115,10 €
508	80,80 €	34,60 €	115,40 €
509	81,00 €	34,70 €	115,70 €
510	81,20 €	34,80 €	116,00 €
511	81,40 €	34,90 €	116,30 €
512	81,60 €	35,00 €	116,60 €
513	81,80 €	35,10 €	116,90 €
514	82,00 €	35,20 €	117,20 €
515	82,20 €	35,30 €	117,50 €
516	82,40 €	35,30 €	117,80 €
517	82,70 €	35,40 €	118,10 €
518	82,90 €	35,50 €	118,40 €
519	83,10 €	35,60 €	118,70 €
520	83,30 €	35,70 €	119,00 €
521	83,50 €	35,80 €	119,30 €
522	83,70 €	35,90 €	119,60 €
523	83,90 €	36,00 €	119,90 €
524	84,10 €	36,10 €	120,20 €
525	84,30 €	36,10 €	120,50 €
526	84,50 €	36,20 €	120,80 €
527	84,70 €	36,30 €	121,10 €
528	84,90 €	36,40 €	121,40 €
529	85,20 €	36,50 €	121,70 €
530	85,40 €	36,60 €	122,00 €
531	85,60 €	36,70 €	122,30 €
532	85,80 €	36,80 €	122,60 €
533	86,00 €	36,90 €	122,80 €
534	86,20 €	36,90 €	123,10 €
535	86,40 €	37,00 €	123,40 €
536	86,60 €	37,10 €	123,70 €
537	86,80 €	37,20 €	124,00 €
538	87,00 €	37,30 €	124,30 €
539	87,20 €	37,40 €	124,60 €
540	87,40 €	37,50 €	124,90 €
541	87,70 €	37,60 €	125,20 €
542	87,90 €	37,70 €	125,50 €
543	88,10 €	37,70 €	125,80 €
544	88,30 €	37,80 €	126,10 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
545	88,50 €	37,90 €	126,40 €
546	88,70 €	38,00 €	126,70 €
547	88,90 €	38,10 €	127,00 €
548	89,10 €	38,20 €	127,30 €
549	89,30 €	38,30 €	127,60 €
550	89,50 €	38,40 €	127,90 €
551	89,70 €	38,50 €	128,20 €
552	89,90 €	38,60 €	128,50 €
553	90,20 €	38,60 €	128,80 €
554	90,40 €	38,70 €	129,10 €
555	90,60 €	38,80 €	129,40 €
556	90,80 €	38,90 €	129,70 €
557	91,00 €	39,00 €	130,00 €
558	91,20 €	39,10 €	130,30 €
559	91,40 €	39,20 €	130,60 €
560	91,60 €	39,30 €	130,90 €
561	91,80 €	39,40 €	131,20 €
562	92,00 €	39,40 €	131,50 €
563	92,20 €	39,50 €	131,80 €
564	92,40 €	39,60 €	132,10 €
565	92,70 €	39,70 €	132,40 €
566	92,90 €	39,80 €	132,70 €
567	93,10 €	39,90 €	133,00 €
568	93,30 €	40,00 €	133,30 €
569	93,50 €	40,10 €	133,60 €
570	93,70 €	40,20 €	133,90 €
571	93,90 €	40,20 €	134,10 €
572	94,10 €	40,30 €	134,40 €
573	94,30 €	40,40 €	134,70 €
574	94,50 €	40,50 €	135,00 €
575	94,70 €	40,60 €	135,30 €
576	94,90 €	40,70 €	135,60 €
577	95,20 €	40,80 €	135,90 €
578	95,40 €	40,90 €	136,20 €
579	95,60 €	41,00 €	136,50 €
580	95,80 €	41,00 €	136,80 €
581	96,00 €	41,10 €	137,10 €
582	96,20 €	41,20 €	137,40 €
583	96,40 €	41,30 €	137,70 €
584	96,60 €	41,40 €	138,00 €
585	96,80 €	41,50 €	138,30 €
586	97,00 €	41,60 €	138,60 €
587	97,20 €	41,70 €	138,90 €
588	97,40 €	41,80 €	139,20 €
589	97,70 €	41,80 €	139,50 €
590	97,90 €	41,90 €	139,80 €
591	98,10 €	42,00 €	140,10 €
592	98,30 €	42,10 €	140,40 €
593	98,50 €	42,20 €	140,70 €
594	98,70 €	42,30 €	141,00 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
595	98,90 €	42,40 €	141,30 €
596	99,10 €	42,50 €	141,60 €
597	99,30 €	42,60 €	141,90 €
598	99,50 €	42,60 €	142,20 €
599	99,70 €	42,70 €	142,50 €
600	99,90 €	42,80 €	142,80 €
601	100,20 €	42,90 €	143,10 €
602	100,40 €	43,00 €	143,40 €
603	100,60 €	43,10 €	143,70 €
604	100,80 €	43,20 €	144,00 €
605	101,00 €	43,30 €	144,30 €
606	101,20 €	43,40 €	144,60 €
607	101,40 €	43,50 €	144,90 €
608	101,60 €	43,50 €	145,20 €
609	101,80 €	43,60 €	145,40 €
610	102,00 €	43,70 €	145,70 €
611	102,20 €	43,80 €	146,00 €
612	102,40 €	43,90 €	146,30 €
613	102,70 €	44,00 €	146,60 €
614	102,90 €	44,10 €	146,90 €
615	103,10 €	44,20 €	147,20 €
616	103,30 €	44,30 €	147,50 €
617	103,50 €	44,30 €	147,80 €
618	103,70 €	44,40 €	148,10 €
619	103,90 €	44,50 €	148,40 €
620	104,10 €	44,60 €	148,70 €
621	104,30 €	44,70 €	149,00 €
622	104,50 €	44,80 €	149,30 €
623	104,70 €	44,90 €	149,60 €
624	104,90 €	45,00 €	149,90 €
625	105,20 €	45,10 €	150,20 €
626	105,40 €	45,10 €	150,50 €
627	105,60 €	45,20 €	150,80 €
628	105,80 €	45,30 €	151,10 €
629	106,00 €	45,40 €	151,40 €
630	106,20 €	45,50 €	151,70 €
631	106,40 €	45,60 €	152,00 €
632	106,60 €	45,70 €	152,30 €
633	106,80 €	45,80 €	152,60 €
634	107,00 €	45,90 €	152,90 €
635	107,20 €	45,90 €	153,20 €
636	107,40 €	46,00 €	153,50 €
637	107,70 €	46,10 €	153,80 €
638	107,90 €	46,20 €	154,10 €
639	108,10 €	46,30 €	154,40 €
640	108,30 €	46,40 €	154,70 €
641	108,50 €	46,50 €	155,00 €
642	108,70 €	46,60 €	155,30 €
643	108,90 €	46,70 €	155,60 €
644	109,10 €	46,70 €	155,90 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
645	109,30 €	46,80 €	156,20 €
646	109,50 €	46,90 €	156,50 €
647	109,70 €	47,00 €	156,70 €
648	109,90 €	47,10 €	157,00 €
649	110,20 €	47,20 €	157,30 €
650	110,40 €	47,30 €	157,60 €
651	110,60 €	47,40 €	157,90 €
652	110,80 €	47,50 €	158,20 €
653	111,00 €	47,50 €	158,50 €
654	111,20 €	47,60 €	158,80 €
655	111,40 €	47,70 €	159,10 €
656	111,60 €	47,80 €	159,40 €
657	111,80 €	47,90 €	159,70 €
658	112,00 €	48,00 €	160,00 €
659	112,20 €	48,10 €	160,30 €
660	112,40 €	48,20 €	160,60 €
661	112,70 €	48,30 €	160,90 €
662	112,90 €	48,40 €	161,20 €
663	113,10 €	48,40 €	161,50 €
664	113,30 €	48,50 €	161,80 €
665	113,50 €	48,60 €	162,10 €
666	113,70 €	48,70 €	162,40 €
667	113,90 €	48,80 €	162,70 €
668	114,10 €	48,90 €	163,00 €
669	114,30 €	49,00 €	163,30 €
670	114,50 €	49,10 €	163,60 €
671	114,70 €	49,20 €	163,90 €
672	114,90 €	49,20 €	164,20 €
673	115,20 €	49,30 €	164,50 €
674	115,40 €	49,40 €	164,80 €
675	115,60 €	49,50 €	165,10 €
676	115,80 €	49,60 €	165,40 €
677	116,00 €	49,70 €	165,70 €
678	116,20 €	49,80 €	166,00 €
679	116,40 €	49,90 €	166,30 €
680	116,60 €	50,00 €	166,60 €
681	116,80 €	50,00 €	166,90 €
682	117,00 €	50,10 €	167,20 €
683	117,20 €	50,20 €	167,50 €
684	117,40 €	50,30 €	167,80 €
685	117,60 €	50,40 €	168,10 €
686	117,90 €	50,50 €	168,30 €
687	118,10 €	50,60 €	168,60 €
688	118,30 €	50,70 €	168,90 €
689	118,50 €	50,80 €	169,20 €
690	118,70 €	50,80 €	169,50 €
691	118,90 €	50,90 €	169,80 €
692	119,10 €	51,00 €	170,10 €
693	119,30 €	51,10 €	170,40 €
694	119,50 €	51,20 €	170,70 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
695	119,70 €	51,30 €	171,00 €
696	119,90 €	51,40 €	171,30 €
697	120,10 €	51,50 €	171,60 €
698	120,40 €	51,60 €	171,90 €
699	120,60 €	51,60 €	172,20 €
700	120,80 €	51,70 €	172,50 €
701	121,00 €	51,80 €	172,80 €
702	121,20 €	51,90 €	173,10 €
703	121,40 €	52,00 €	173,40 €
704	121,60 €	52,10 €	173,70 €
705	121,80 €	52,20 €	174,00 €
706	122,00 €	52,30 €	174,30 €
707	122,20 €	52,40 €	174,60 €
708	122,40 €	52,40 €	174,90 €
709	122,60 €	52,50 €	175,20 €
710	122,90 €	52,60 €	175,50 €
711	123,10 €	52,70 €	175,80 €
712	123,30 €	52,80 €	176,10 €
713	123,50 €	52,90 €	176,40 €
714	123,70 €	53,00 €	176,70 €
715	123,90 €	53,10 €	177,00 €
716	124,10 €	53,20 €	177,30 €
717	124,30 €	53,30 €	177,60 €
718	124,50 €	53,30 €	177,90 €
719	124,70 €	53,40 €	178,20 €
720	124,90 €	53,50 €	178,50 €
721	125,10 €	53,60 €	178,80 €
722	125,40 €	53,70 €	179,10 €
723	125,60 €	53,80 €	179,40 €
724	125,80 €	53,90 €	179,60 €
725	126,00 €	54,00 €	179,90 €
726	126,20 €	54,10 €	180,20 €
727	126,40 €	54,10 €	180,50 €
728	126,60 €	54,20 €	180,80 €
729	126,80 €	54,30 €	181,10 €
730	127,00 €	54,40 €	181,40 €
731	127,20 €	54,50 €	181,70 €
732	127,40 €	54,60 €	182,00 €
733	127,60 €	54,70 €	182,30 €
734	127,90 €	54,80 €	182,60 €
735	128,10 €	54,90 €	182,90 €
736	128,30 €	54,90 €	183,20 €
737	128,50 €	55,00 €	183,50 €
738	128,70 €	55,10 €	183,80 €
739	128,90 €	55,20 €	184,10 €
740	129,10 €	55,30 €	184,40 €
741	129,30 €	55,40 €	184,70 €
742	129,50 €	55,50 €	185,00 €
743	129,70 €	55,60 €	185,30 €
744	129,90 €	55,70 €	185,60 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
745	130,10 €	55,70 €	185,90 €
746	130,40 €	55,80 €	186,20 €
747	130,60 €	55,90 €	186,50 €
748	130,80 €	56,00 €	186,80 €
749	131,00 €	56,10 €	187,10 €
750	131,20 €	56,20 €	187,40 €
751	131,40 €	56,30 €	187,70 €
752	131,60 €	56,40 €	188,00 €
753	131,80 €	56,50 €	188,30 €
754	132,00 €	56,50 €	188,60 €
755	132,20 €	56,60 €	188,90 €
756	132,40 €	56,70 €	189,20 €
757	132,60 €	56,80 €	189,50 €
758	132,90 €	56,90 €	189,80 €
759	133,10 €	57,00 €	190,10 €
760	133,30 €	57,10 €	190,40 €
761	133,50 €	57,20 €	190,70 €
762	133,70 €	57,30 €	190,90 €
763	133,90 €	57,30 €	191,20 €
764	134,10 €	57,40 €	191,50 €
765	134,30 €	57,50 €	191,80 €
766	134,50 €	57,60 €	192,10 €
767	134,70 €	57,70 €	192,40 €
768	134,90 €	57,80 €	192,70 €
769	135,10 €	57,90 €	193,00 €
770	135,40 €	58,00 €	193,30 €
771	135,60 €	58,10 €	193,60 €
772	135,80 €	58,20 €	193,90 €
773	136,00 €	58,20 €	194,20 €
774	136,20 €	58,30 €	194,50 €
775	136,40 €	58,40 €	194,80 €
776	136,60 €	58,50 €	195,10 €
777	136,80 €	58,60 €	195,40 €
778	137,00 €	58,70 €	195,70 €
779	137,20 €	58,80 €	196,00 €
780	137,40 €	58,90 €	196,30 €
781	137,60 €	59,00 €	196,60 €
782	137,90 €	59,00 €	196,90 €
783	138,10 €	59,10 €	197,20 €
784	138,30 €	59,20 €	197,50 €
785	138,50 €	59,30 €	197,80 €
786	138,70 €	59,40 €	198,10 €
787	138,90 €	59,50 €	198,40 €
788	139,10 €	59,60 €	198,70 €
789	139,30 €	59,70 €	199,00 €
790	139,50 €	59,80 €	199,30 €
791	139,70 €	59,80 €	199,60 €
792	139,90 €	59,90 €	199,90 €
793	140,10 €	60,00 €	200,20 €
794	140,40 €	60,10 €	200,50 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
795	140,60 €	60,20 €	200,80 €
796	140,80 €	60,30 €	201,10 €
797	141,00 €	60,40 €	201,40 €
798	141,20 €	60,50 €	201,70 €
799	141,40 €	60,60 €	202,00 €
800	141,60 €	60,60 €	202,20 €
801	141,80 €	60,70 €	202,50 €
802	142,00 €	60,80 €	202,80 €
803	142,20 €	60,90 €	203,10 €
804	142,40 €	61,00 €	203,40 €
805	142,60 €	61,10 €	203,70 €
806	142,90 €	61,20 €	204,00 €
807	143,10 €	61,30 €	204,30 €
808	143,30 €	61,40 €	204,60 €
809	143,50 €	61,40 €	204,90 €
810	143,70 €	61,50 €	205,20 €
811	143,90 €	61,60 €	205,50 €
812	144,10 €	61,70 €	205,80 €
813	144,30 €	61,80 €	206,10 €
814	144,50 €	61,90 €	206,40 €
815	144,70 €	62,00 €	206,70 €
816	144,90 €	62,10 €	207,00 €
817	145,10 €	62,20 €	207,30 €
818	145,40 €	62,20 €	207,60 €
819	145,60 €	62,30 €	207,90 €
820	145,80 €	62,40 €	208,20 €
821	146,00 €	62,50 €	208,50 €
822	146,20 €	62,60 €	208,80 €
823	146,40 €	62,70 €	209,10 €
824	146,60 €	62,80 €	209,40 €
825	146,80 €	62,90 €	209,70 €
826	147,00 €	63,00 €	210,00 €
827	147,20 €	63,10 €	210,30 €
828	147,40 €	63,10 €	210,60 €
829	147,60 €	63,20 €	210,90 €
830	147,90 €	63,30 €	211,20 €
831	148,10 €	63,40 €	211,50 €
832	148,30 €	63,50 €	211,80 €
833	148,50 €	63,60 €	212,10 €
834	148,70 €	63,70 €	212,40 €
835	148,90 €	63,80 €	212,70 €
836	149,10 €	63,90 €	213,00 €
837	149,30 €	63,90 €	213,30 €
838	149,50 €	64,00 €	213,60 €
839	149,70 €	64,10 €	213,80 €
840	149,90 €	64,20 €	214,10 €
841	150,10 €	64,30 €	214,40 €
842	150,40 €	64,40 €	214,70 €
843	150,60 €	64,50 €	215,00 €
844	150,80 €	64,60 €	215,30 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
845	151,00 €	64,70 €	215,60 €
846	151,20 €	64,70 €	215,90 €
847	151,40 €	64,80 €	216,20 €
848	151,60 €	64,90 €	216,50 €
849	151,80 €	65,00 €	216,80 €
850	152,00 €	65,10 €	217,10 €
851	152,20 €	65,20 €	217,40 €
852	152,40 €	65,30 €	217,70 €
853	152,60 €	65,40 €	218,00 €
854	152,90 €	65,50 €	218,30 €
855	153,10 €	65,50 €	218,60 €
856	153,30 €	65,60 €	218,90 €
857	153,50 €	65,70 €	219,20 €
858	153,70 €	65,80 €	219,50 €
859	153,90 €	65,90 €	219,80 €
860	154,10 €	66,00 €	220,10 €
861	154,30 €	66,10 €	220,40 €
862	154,50 €	66,20 €	220,70 €
863	154,70 €	66,30 €	221,00 €
864	154,90 €	66,30 €	221,30 €
865	155,10 €	66,40 €	221,60 €
866	155,40 €	66,50 €	221,90 €
867	155,60 €	66,60 €	222,20 €
868	155,80 €	66,70 €	222,50 €
869	156,00 €	66,80 €	222,80 €
870	156,20 €	66,90 €	223,10 €
871	156,40 €	67,00 €	223,40 €
872	156,60 €	67,10 €	223,70 €
873	156,80 €	67,10 €	224,00 €
874	157,00 €	67,20 €	224,30 €
875	157,20 €	67,30 €	224,60 €
876	157,40 €	67,40 €	224,90 €
877	157,60 €	67,50 €	225,10 €
878	157,90 €	67,60 €	225,40 €
879	158,10 €	67,70 €	225,70 €
880	158,30 €	67,80 €	226,00 €
881	158,50 €	67,90 €	226,30 €
882	158,70 €	68,00 €	226,60 €
883	158,90 €	68,00 €	226,90 €
884	159,10 €	68,10 €	227,20 €
885	159,30 €	68,20 €	227,50 €
886	159,50 €	68,30 €	227,80 €
887	159,70 €	68,40 €	228,10 €
888	159,90 €	68,50 €	228,40 €
889	160,10 €	68,60 €	228,70 €
890	160,40 €	68,70 €	229,00 €
891	160,60 €	68,80 €	229,30 €
892	160,80 €	68,80 €	229,60 €
893	161,00 €	68,90 €	229,90 €
894	161,20 €	69,00 €	230,20 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
895	161,40 €	69,10 €	230,50 €
896	161,60 €	69,20 €	230,80 €
897	161,80 €	69,30 €	231,10 €
898	162,00 €	69,40 €	231,40 €
899	162,20 €	69,50 €	231,70 €
900	162,40 €	69,60 €	232,00 €
901	162,60 €	69,60 €	232,30 €
902	162,80 €	69,70 €	232,60 €
903	163,10 €	69,80 €	232,90 €
904	163,30 €	69,90 €	233,20 €
905	163,50 €	70,00 €	233,50 €
906	163,70 €	70,10 €	233,80 €
907	163,90 €	70,20 €	234,10 €
908	164,10 €	70,30 €	234,40 €
909	164,30 €	70,40 €	234,70 €
910	164,50 €	70,40 €	235,00 €
911	164,70 €	70,50 €	235,30 €
912	164,90 €	70,60 €	235,60 €
913	165,10 €	70,70 €	235,90 €
914	165,30 €	70,80 €	236,20 €
915	165,60 €	70,90 €	236,40 €
916	165,80 €	71,00 €	236,70 €
917	166,00 €	71,10 €	237,00 €
918	166,20 €	71,20 €	237,30 €
919	166,40 €	71,20 €	237,60 €
920	166,60 €	71,30 €	237,90 €
921	166,80 €	71,40 €	238,20 €
922	167,00 €	71,50 €	238,50 €
923	167,20 €	71,60 €	238,80 €
924	167,40 €	71,70 €	239,10 €
925	167,60 €	71,80 €	239,40 €
926	167,80 €	71,90 €	239,70 €
927	168,10 €	72,00 €	240,00 €
928	168,30 €	72,00 €	240,30 €
929	168,50 €	72,10 €	240,60 €
930	168,70 €	72,20 €	240,90 €
931	168,90 €	72,30 €	241,20 €
932	169,10 €	72,40 €	241,50 €
933	169,30 €	72,50 €	241,80 €
934	169,50 €	72,60 €	242,10 €
935	169,70 €	72,70 €	242,40 €
936	169,90 €	72,80 €	242,70 €
937	170,10 €	72,90 €	243,00 €
938	170,30 €	72,90 €	243,30 €
939	170,60 €	73,00 €	243,60 €
940	170,80 €	73,10 €	243,90 €
941	171,00 €	73,20 €	244,20 €
942	171,20 €	73,30 €	244,50 €
943	171,40 €	73,40 €	244,80 €
944	171,60 €	73,50 €	245,10 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
945	171,80 €	73,60 €	245,40 €
946	172,00 €	73,70 €	245,70 €
947	172,20 €	73,70 €	246,00 €
948	172,40 €	73,80 €	246,30 €
949	172,60 €	73,90 €	246,60 €
950	172,80 €	74,00 €	246,90 €
951	173,10 €	74,10 €	247,20 €
952	173,30 €	74,20 €	247,50 €
953	173,50 €	74,30 €	247,80 €
954	173,70 €	74,40 €	248,00 €
955	173,90 €	74,50 €	248,30 €
956	174,10 €	74,50 €	248,60 €
957	174,30 €	74,60 €	248,90 €
958	174,50 €	74,70 €	249,20 €
959	174,70 €	74,80 €	249,50 €
960	174,90 €	74,90 €	249,80 €
961	175,10 €	75,00 €	250,10 €
962	175,30 €	75,10 €	250,40 €
963	175,60 €	75,20 €	250,70 €
964	175,80 €	75,30 €	251,00 €
965	176,00 €	75,30 €	251,30 €
966	176,20 €	75,40 €	251,60 €
967	176,40 €	75,50 €	251,90 €
968	176,60 €	75,60 €	252,20 €
969	176,80 €	75,70 €	252,50 €
970	177,00 €	75,80 €	252,80 €
971	177,20 €	75,90 €	253,10 €
972	177,40 €	76,00 €	253,40 €
973	177,60 €	76,10 €	253,70 €
974	177,80 €	76,10 €	254,00 €
975	178,10 €	76,20 €	254,30 €
976	178,30 €	76,30 €	254,60 €
977	178,50 €	76,40 €	254,90 €
978	178,70 €	76,50 €	255,20 €
979	178,90 €	76,60 €	255,50 €
980	179,10 €	76,70 €	255,80 €
981	179,30 €	76,80 €	256,10 €
982	179,50 €	76,90 €	256,40 €
983	179,70 €	76,90 €	256,70 €
984	179,90 €	77,00 €	257,00 €
985	180,10 €	77,10 €	257,30 €
986	180,30 €	77,20 €	257,60 €
987	180,60 €	77,30 €	257,90 €
988	180,80 €	77,40 €	258,20 €
989	181,00 €	77,50 €	258,50 €
990	181,20 €	77,60 €	258,80 €
991	181,40 €	77,70 €	259,10 €
992	181,60 €	77,80 €	259,30 €
993	181,80 €	77,80 €	259,60 €
994	182,00 €	77,90 €	259,90 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
995	182,20 €	78,00 €	260,20 €
996	182,40 €	78,10 €	260,50 €
997	182,60 €	78,20 €	260,80 €
998	182,80 €	78,30 €	261,10 €
999	183,10 €	78,40 €	261,40 €
1000	183,30 €	78,50 €	261,70 €
1001	183,50 €	78,60 €	262,00 €
1002	183,70 €	78,60 €	262,30 €
1003	183,90 €	78,70 €	262,60 €
1004	184,10 €	78,80 €	262,90 €
1005	184,30 €	78,90 €	263,20 €
1006	184,50 €	79,00 €	263,50 €
1007	184,70 €	79,10 €	263,80 €
1008	184,90 €	79,20 €	264,10 €
1009	185,10 €	79,30 €	264,40 €
1010	185,30 €	79,40 €	264,70 €
1011	185,60 €	79,40 €	265,00 €
1012	185,80 €	79,50 €	265,30 €
1013	186,00 €	79,60 €	265,60 €
1014	186,20 €	79,70 €	265,90 €
1015	186,40 €	79,80 €	266,20 €
1016	186,60 €	79,90 €	266,50 €
1017	186,80 €	80,00 €	266,80 €
1018	187,00 €	80,10 €	267,10 €
1019	187,20 €	80,20 €	267,40 €
1020	187,40 €	80,20 €	267,70 €
1021	187,60 €	80,30 €	268,00 €
1022	187,80 €	80,40 €	268,30 €
1023	188,10 €	80,50 €	268,60 €
1024	188,30 €	80,60 €	268,90 €
1025	188,50 €	80,70 €	269,20 €
1026	188,70 €	80,80 €	269,50 €
1027	188,90 €	80,90 €	269,80 €
1028	189,10 €	81,00 €	270,10 €
1029	189,30 €	81,00 €	270,40 €
1030	189,50 €	81,10 €	270,60 €
1031	189,70 €	81,20 €	270,90 €
1032	189,90 €	81,30 €	271,20 €
1033	190,10 €	81,40 €	271,50 €
1034	190,30 €	81,50 €	271,80 €
1035	190,60 €	81,60 €	272,10 €
1036	190,80 €	81,70 €	272,40 €
1037	191,00 €	81,80 €	272,70 €
1038	191,20 €	81,90 €	273,00 €
1039	191,40 €	81,90 €	273,30 €
1040	191,60 €	82,00 €	273,60 €
1041	191,80 €	82,10 €	273,90 €
1042	192,00 €	82,20 €	274,20 €
1043	192,20 €	82,30 €	274,50 €
1044	192,40 €	82,40 €	274,80 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1045	192,60 €	82,50 €	275,10 €
1046	192,80 €	82,60 €	275,40 €
1047	193,10 €	82,70 €	275,70 €
1048	193,30 €	82,70 €	276,00 €
1049	193,50 €	82,80 €	276,30 €
1050	193,70 €	82,90 €	276,60 €
1051	193,90 €	83,00 €	276,90 €
1052	194,10 €	83,10 €	277,20 €
1053	194,30 €	83,20 €	277,50 €
1054	194,50 €	83,30 €	277,80 €
1055	194,70 €	83,40 €	278,10 €
1056	194,90 €	83,50 €	278,40 €
1057	195,10 €	83,50 €	278,70 €
1058	195,30 €	83,60 €	279,00 €
1059	195,60 €	83,70 €	279,30 €
1060	195,80 €	83,80 €	279,60 €
1061	196,00 €	83,90 €	279,90 €
1062	196,20 €	84,00 €	280,20 €
1063	196,40 €	84,10 €	280,50 €
1064	196,60 €	84,20 €	280,80 €
1065	196,80 €	84,30 €	281,10 €
1066	197,00 €	84,30 €	281,40 €
1067	197,20 €	84,40 €	281,70 €
1068	197,40 €	84,50 €	281,90 €
1069	197,60 €	84,60 €	282,20 €
1070	197,80 €	84,70 €	282,50 €
1071	198,10 €	84,80 €	282,80 €
1072	198,30 €	84,90 €	283,10 €
1073	198,50 €	85,00 €	283,40 €
1074	198,70 €	85,10 €	283,70 €
1075	198,90 €	85,10 €	284,00 €
1076	199,10 €	85,20 €	284,30 €
1077	199,30 €	85,30 €	284,60 €
1078	199,50 €	85,40 €	284,90 €
1079	199,70 €	85,50 €	285,20 €
1080	199,90 €	85,60 €	285,50 €
1081	200,10 €	85,70 €	285,80 €
1082	200,30 €	85,80 €	286,10 €
1083	200,60 €	85,90 €	286,40 €
1084	200,80 €	85,90 €	286,70 €
1085	201,00 €	86,00 €	287,00 €
1086	201,20 €	86,10 €	287,30 €
1087	201,40 €	86,20 €	287,60 €
1088	201,60 €	86,30 €	287,90 €
1089	201,80 €	86,40 €	288,20 €
1090	202,00 €	86,50 €	288,50 €
1091	202,20 €	86,60 €	288,80 €
1092	202,40 €	86,70 €	289,10 €
1093	202,60 €	86,80 €	289,40 €
1094	202,80 €	86,80 €	289,70 €
1095	203,10 €	86,90 €	290,00 €
1096	203,30 €	87,00 €	290,30 €
1097	203,50 €	87,10 €	290,60 €
1098	203,70 €	87,20 €	290,90 €
1099	203,90 €	87,30 €	291,20 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1100	204,10 €	87,40 €	291,50 €
1101	204,30 €	87,50 €	291,80 €
1102	204,50 €	87,60 €	292,10 €
1103	204,70 €	87,60 €	292,40 €
1104	204,90 €	87,70 €	292,70 €
1105	205,10 €	87,80 €	293,00 €
1106	205,30 €	87,90 €	293,30 €
1107	205,60 €	88,00 €	293,50 €
1108	205,80 €	88,10 €	293,80 €
1109	206,00 €	88,20 €	294,10 €
1110	206,20 €	88,30 €	294,40 €
1111	206,40 €	88,40 €	294,70 €
1112	206,60 €	88,40 €	295,00 €
1113	206,80 €	88,50 €	295,30 €
1114	207,00 €	88,60 €	295,60 €
1115	207,20 €	88,70 €	295,90 €
1116	207,40 €	88,80 €	296,20 €
1117	207,60 €	88,90 €	296,50 €
1118	207,80 €	89,00 €	296,80 €
1119	208,10 €	89,10 €	297,10 €
1120	208,30 €	89,20 €	297,40 €
1121	208,50 €	89,20 €	297,70 €
1122	208,70 €	89,30 €	298,00 €
1123	208,90 €	89,40 €	298,30 €
1124	209,10 €	89,50 €	298,60 €
1125	209,30 €	89,60 €	298,90 €
1126	209,50 €	89,70 €	299,20 €
1127	209,70 €	89,80 €	299,50 €
1128	209,90 €	89,90 €	299,80 €
1129	210,10 €	90,00 €	300,10 €
1130	210,30 €	90,00 €	300,40 €
1131	210,50 €	90,10 €	300,70 €
1132	210,80 €	90,20 €	301,00 €
1133	211,00 €	90,30 €	301,30 €
1134	211,20 €	90,40 €	301,60 €
1135	211,40 €	90,50 €	301,90 €
1136	211,60 €	90,60 €	302,20 €
1137	211,80 €	90,70 €	302,50 €
1138	212,00 €	90,80 €	302,80 €
1139	212,20 €	90,80 €	303,10 €
1140	212,40 €	90,90 €	303,40 €
1141	212,60 €	91,00 €	303,70 €
1142	212,80 €	91,10 €	304,00 €
1143	213,00 €	91,20 €	304,30 €
1144	213,30 €	91,30 €	304,60 €
1145	213,50 €	91,40 €	304,80 €
1146	213,70 €	91,50 €	305,10 €
1147	213,90 €	91,60 €	305,40 €
1148	214,10 €	91,70 €	305,70 €
1149	214,30 €	91,70 €	306,00 €
1150	214,50 €	91,80 €	306,30 €
1151	214,70 €	91,90 €	306,60 €
1152	214,90 €	92,00 €	306,90 €
1153	215,10 €	92,10 €	307,20 €
1154	215,30 €	92,20 €	307,50 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1155	215,50 €	92,30 €	307,80 €
1156	215,80 €	92,40 €	308,10 €
1157	216,00 €	92,50 €	308,40 €
1158	216,20 €	92,50 €	308,70 €
1159	216,40 €	92,60 €	309,00 €
1160	216,60 €	92,70 €	309,30 €
1161	216,80 €	92,80 €	309,60 €
1162	217,00 €	92,90 €	309,90 €
1163	217,20 €	93,00 €	310,20 €
1164	217,40 €	93,10 €	310,50 €
1165	217,60 €	93,20 €	310,80 €
1166	217,80 €	93,30 €	311,10 €
1167	218,00 €	93,30 €	311,40 €
1168	218,30 €	93,40 €	311,70 €
1169	218,50 €	93,50 €	312,00 €
1170	218,70 €	93,60 €	312,30 €
1171	218,90 €	93,70 €	312,60 €
1172	219,10 €	93,80 €	312,90 €
1173	219,30 €	93,90 €	313,20 €
1174	219,50 €	94,00 €	313,50 €
1175	219,70 €	94,10 €	313,80 €
1176	219,90 €	94,10 €	314,10 €
1177	220,10 €	94,20 €	314,40 €
1178	220,30 €	94,30 €	314,70 €
1179	220,50 €	94,40 €	315,00 €
1180	220,80 €	94,50 €	315,30 €
1181	221,00 €	94,60 €	315,60 €
1182	221,20 €	94,70 €	315,90 €
1183	221,40 €	94,80 €	316,10 €
1184	221,60 €	94,90 €	316,40 €
1185	221,80 €	94,90 €	316,70 €
1186	222,00 €	95,00 €	317,00 €
1187	222,20 €	95,10 €	317,30 €
1188	222,40 €	95,20 €	317,60 €
1189	222,60 €	95,30 €	317,90 €
1190	222,80 €	95,40 €	318,20 €
1191	223,00 €	95,50 €	318,50 €
1192	223,30 €	95,60 €	318,80 €
1193	223,50 €	95,70 €	319,10 €
1194	223,70 €	95,70 €	319,40 €
1195	223,90 €	95,80 €	319,70 €
1196	224,10 €	95,90 €	320,00 €
1197	224,30 €	96,00 €	320,30 €
1198	224,50 €	96,10 €	320,60 €
1199	224,70 €	96,20 €	320,90 €
1200	224,90 €	96,30 €	321,20 €
1201	225,10 €	96,40 €	321,50 €
1202	225,30 €	96,50 €	321,80 €
1203	225,50 €	96,60 €	322,10 €
1204	225,80 €	96,60 €	322,40 €
1205	226,00 €	96,70 €	322,70 €
1206	226,20 €	96,80 €	323,00 €
1207	226,40 €	96,90 €	323,30 €
1208	226,60 €	97,00 €	323,60 €
1209	226,80 €	97,10 €	323,90 €
1210	227,00 €	97,20 €	324,20 €
1211	227,20 €	97,30 €	324,50 €
1212	227,40 €	97,40 €	324,80 €
1213	227,60 €	97,40 €	325,10 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1214	227,80 €	97,50 €	325,40 €
1215	228,00 €	97,60 €	325,70 €
1216	228,30 €	97,70 €	326,00 €
1217	228,50 €	97,80 €	326,30 €
1218	228,70 €	97,90 €	326,60 €
1219	228,90 €	98,00 €	326,90 €
1220	229,10 €	98,10 €	327,20 €
1221	229,30 €	98,20 €	327,50 €
1222	229,50 €	98,20 €	327,70 €
1223	229,70 €	98,30 €	328,00 €
1224	229,90 €	98,40 €	328,30 €
1225	230,10 €	98,50 €	328,60 €
1226	230,30 €	98,60 €	328,90 €
1227	230,50 €	98,70 €	329,20 €
1228	230,80 €	98,80 €	329,50 €
1229	231,00 €	98,90 €	329,80 €
1230	231,20 €	99,00 €	330,10 €
1231	231,40 €	99,00 €	330,40 €
1232	231,60 €	99,10 €	330,70 €
1233	231,80 €	99,20 €	331,00 €
1234	232,00 €	99,30 €	331,30 €
1235	232,20 €	99,40 €	331,60 €
1236	232,40 €	99,50 €	331,90 €
1237	232,60 €	99,60 €	332,20 €
1238	232,80 €	99,70 €	332,50 €
1239	233,00 €	99,80 €	332,80 €
1240	233,30 €	99,80 €	333,10 €
1241	233,50 €	99,90 €	333,40 €
1242	233,70 €	100,00 €	333,70 €
1243	233,90 €	100,10 €	334,00 €
1244	234,10 €	100,20 €	334,30 €
1245	234,30 €	100,30 €	334,60 €
1246	234,50 €	100,40 €	334,90 €
1247	234,70 €	100,50 €	335,20 €
1248	234,90 €	100,60 €	335,50 €
1249	235,10 €	100,60 €	335,80 €
1250	235,30 €	100,70 €	336,10 €
1251	235,50 €	100,80 €	336,40 €
1252	235,80 €	100,90 €	336,70 €
1253	236,00 €	101,00 €	337,00 €
1254	236,20 €	101,10 €	337,30 €
1255	236,40 €	101,20 €	337,60 €
1256	236,60 €	101,30 €	337,90 €
1257	236,80 €	101,40 €	338,20 €
1258	237,00 €	101,50 €	338,50 €
1259	237,20 €	101,50 €	338,80 €
1260	237,40 €	101,60 €	339,00 €
1261	237,60 €	101,70 €	339,30 €
1262	237,80 €	101,80 €	339,60 €
1263	238,00 €	101,90 €	339,90 €
1264	238,30 €	102,00 €	340,20 €
1265	238,50 €	102,10 €	340,50 €
1266	238,70 €	102,20 €	340,80 €
1267	238,90 €	102,30 €	341,10 €
1268	239,10 €	102,30 €	341,40 €
1269	239,30 €	102,40 €	341,70 €
1270	239,50 €	102,50 €	342,00 €
1271	239,70 €	102,60 €	342,30 €
1272	239,90 €	102,70 €	342,60 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète	QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1273	240,10 €	102,80 €	342,90 €	1332	252,40 €	108,00 €	360,50 €
1274	240,30 €	102,90 €	343,20 €	1333	252,60 €	108,10 €	360,80 €
1275	240,50 €	103,00 €	343,50 €	1334	252,80 €	108,20 €	361,10 €
1276	240,80 €	103,10 €	343,80 €	1335	253,00 €	108,30 €	361,40 €
1277	241,00 €	103,10 €	344,10 €	1336	253,30 €	108,40 €	361,60 €
1278	241,20 €	103,20 €	344,40 €	1337	253,50 €	108,50 €	361,90 €
1279	241,40 €	103,30 €	344,70 €	1338	253,70 €	108,60 €	362,20 €
1280	241,60 €	103,40 €	345,00 €	1339	253,90 €	108,70 €	362,50 €
1281	241,80 €	103,50 €	345,30 €	1340	254,10 €	108,80 €	362,80 €
1282	242,00 €	103,60 €	345,60 €	1341	254,30 €	108,80 €	363,10 €
1283	242,20 €	103,70 €	345,90 €	1342	254,50 €	108,90 €	363,40 €
1284	242,40 €	103,80 €	346,20 €	1343	254,70 €	109,00 €	363,70 €
1285	242,60 €	103,90 €	346,50 €	1344	254,90 €	109,10 €	364,00 €
1286	242,80 €	103,90 €	346,80 €	1345	255,10 €	109,20 €	364,30 €
1287	243,00 €	104,00 €	347,10 €	1346	255,30 €	109,30 €	364,60 €
1288	243,30 €	104,10 €	347,40 €	1347	255,50 €	109,40 €	364,90 €
1289	243,50 €	104,20 €	347,70 €	1348	255,70 €	109,50 €	365,20 €
1290	243,70 €	104,30 €	348,00 €	1349	256,00 €	109,60 €	365,50 €
1291	243,90 €	104,40 €	348,30 €	1350	256,20 €	109,60 €	365,80 €
1292	244,10 €	104,50 €	348,60 €	1351	256,40 €	109,70 €	366,10 €
1293	244,30 €	104,60 €	348,90 €	1352	256,60 €	109,80 €	366,40 €
1294	244,50 €	104,70 €	349,20 €	1353	256,80 €	109,90 €	366,70 €
1295	244,70 €	104,70 €	349,50 €	1354	257,00 €	110,00 €	367,00 €
1296	244,90 €	104,80 €	349,80 €	1355	257,20 €	110,10 €	367,30 €
1297	245,10 €	104,90 €	350,10 €	1356	257,40 €	110,20 €	367,60 €
1298	245,30 €	105,00 €	350,30 €	1357	257,60 €	110,30 €	367,90 €
1299	245,50 €	105,10 €	350,60 €	1358	257,80 €	110,40 €	368,20 €
1300	245,80 €	105,20 €	350,90 €	1359	258,00 €	110,40 €	368,50 €
1301	246,00 €	105,30 €	351,20 €	1360	258,20 €	110,50 €	368,80 €
1302	246,20 €	105,40 €	351,50 €	1361	258,50 €	110,60 €	369,10 €
1303	246,40 €	105,50 €	351,80 €	1362	258,70 €	110,70 €	369,40 €
1304	246,60 €	105,50 €	352,10 €	1363	258,90 €	110,80 €	369,70 €
1305	246,80 €	105,60 €	352,40 €	1364	259,10 €	110,90 €	370,00 €
1306	247,00 €	105,70 €	352,70 €	1365	259,30 €	111,00 €	370,30 €
1307	247,20 €	105,80 €	353,00 €	1366	259,50 €	111,10 €	370,60 €
1308	247,40 €	105,90 €	353,30 €	1367	259,70 €	111,20 €	370,90 €
1309	247,60 €	106,00 €	353,60 €	1368	259,90 €	111,30 €	371,20 €
1310	247,80 €	106,10 €	353,90 €	1369	260,10 €	111,30 €	371,50 €
1311	248,00 €	106,20 €	354,20 €	1370	260,30 €	111,40 €	371,80 €
1312	248,30 €	106,30 €	354,50 €	1371	260,50 €	111,50 €	372,10 €
1313	248,50 €	106,40 €	354,80 €	1372	260,70 €	111,60 €	372,40 €
1314	248,70 €	106,40 €	355,10 €	1373	261,00 €	111,70 €	372,70 €
1315	248,90 €	106,50 €	355,40 €	1374	261,20 €	111,80 €	373,00 €
1316	249,10 €	106,60 €	355,70 €	1375	261,40 €	111,90 €	373,20 €
1317	249,30 €	106,70 €	356,00 €	1376	261,60 €	112,00 €	373,50 €
1318	249,50 €	106,80 €	356,30 €	1377	261,80 €	112,10 €	373,80 €
1319	249,70 €	106,90 €	356,60 €	1378	262,00 €	112,10 €	374,10 €
1320	249,90 €	107,00 €	356,90 €	1379	262,20 €	112,20 €	374,40 €
1321	250,10 €	107,10 €	357,20 €	1380	262,40 €	112,30 €	374,70 €
1322	250,30 €	107,20 €	357,50 €	1381	262,60 €	112,40 €	375,00 €
1323	250,50 €	107,20 €	357,80 €	1382	262,80 €	112,50 €	375,30 €
1324	250,80 €	107,30 €	358,10 €	1383	263,00 €	112,60 €	375,60 €
1325	251,00 €	107,40 €	358,40 €	1384	263,20 €	112,70 €	375,90 €
1326	251,20 €	107,50 €	358,70 €	1385	263,50 €	112,80 €	376,20 €
1327	251,40 €	107,60 €	359,00 €	1386	263,70 €	112,90 €	376,50 €
1328	251,60 €	107,70 €	359,30 €	1387	263,90 €	112,90 €	376,80 €
1329	251,80 €	107,80 €	359,60 €	1388	264,10 €	113,00 €	377,10 €
1330	252,00 €	107,90 €	359,90 €	1389	264,30 €	113,10 €	377,40 €
1331	252,20 €	108,00 €	360,20 €	1390	264,50 €	113,20 €	377,70 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1391	264,70 €	113,30 €	378,00 €
1392	264,90 €	113,40 €	378,30 €
1393	265,10 €	113,50 €	378,60 €
1394	265,30 €	113,60 €	378,90 €
1395	265,50 €	113,70 €	379,20 €
1396	265,70 €	113,70 €	379,50 €
1397	266,00 €	113,80 €	379,80 €
1398	266,20 €	113,90 €	380,10 €
1399	266,40 €	114,00 €	380,40 €
1400	266,60 €	114,10 €	380,70 €
1401	266,80 €	114,20 €	381,00 €
1402	267,00 €	114,30 €	381,30 €
1403	267,20 €	114,40 €	381,60 €
1404	267,40 €	114,50 €	381,90 €
1405	267,60 €	114,50 €	382,20 €
1406	267,80 €	114,60 €	382,50 €
1407	268,00 €	114,70 €	382,80 €
1408	268,20 €	114,80 €	383,10 €
1409	268,50 €	114,90 €	383,40 €
1410	268,70 €	115,00 €	383,70 €
1411	268,90 €	115,10 €	384,00 €
1412	269,10 €	115,20 €	384,30 €
1413	269,30 €	115,30 €	384,50 €
1414	269,50 €	115,30 €	384,80 €
1415	269,70 €	115,40 €	385,10 €
1416	269,90 €	115,50 €	385,40 €
1417	270,10 €	115,60 €	385,70 €
1418	270,30 €	115,70 €	386,00 €
1419	270,50 €	115,80 €	386,30 €
1420	270,70 €	115,90 €	386,60 €
1421	271,00 €	116,00 €	386,90 €
1422	271,20 €	116,10 €	387,20 €
1423	271,40 €	116,20 €	387,50 €
1424	271,60 €	116,20 €	387,80 €
1425	271,80 €	116,30 €	388,10 €
1426	272,00 €	116,40 €	388,40 €
1427	272,20 €	116,50 €	388,70 €
1428	272,40 €	116,60 €	389,00 €
1429	272,60 €	116,70 €	389,30 €
1430	272,80 €	116,80 €	389,60 €
1431	273,00 €	116,90 €	389,90 €
1432	273,20 €	117,00 €	390,20 €
1433	273,50 €	117,00 €	390,50 €
1434	273,70 €	117,10 €	390,80 €
1435	273,90 €	117,20 €	391,10 €
1436	274,10 €	117,30 €	391,40 €
1437	274,30 €	117,40 €	391,70 €
1438	274,50 €	117,50 €	392,00 €
1439	274,70 €	117,60 €	392,30 €
1440	274,90 €	117,70 €	392,60 €
1441	275,10 €	117,80 €	392,90 €
1442	275,30 €	117,80 €	393,20 €
1443	275,50 €	117,90 €	393,50 €
1444	275,70 €	118,00 €	393,80 €
1445	276,00 €	118,10 €	394,10 €
1446	276,20 €	118,20 €	394,40 €
1447	276,40 €	118,30 €	394,70 €
1448	276,60 €	118,40 €	395,00 €
1449	276,80 €	118,50 €	395,30 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1450	277,00 €	118,60 €	395,60 €
1451	277,20 €	118,60 €	395,80 €
1452	277,40 €	118,70 €	396,10 €
1453	277,60 €	118,80 €	396,40 €
1454	277,80 €	118,90 €	396,70 €
1455	278,00 €	119,00 €	397,00 €
1456	278,20 €	119,10 €	397,30 €
1457	278,50 €	119,20 €	397,60 €
1458	278,70 €	119,30 €	397,90 €
1459	278,90 €	119,40 €	398,20 €
1460	279,10 €	119,40 €	398,50 €
1461	279,30 €	119,50 €	398,80 €
1462	279,50 €	119,60 €	399,10 €
1463	279,70 €	119,70 €	399,40 €
1464	279,90 €	119,80 €	399,70 €
1465	280,10 €	119,90 €	400,00 €
1466	280,30 €	120,00 €	400,30 €
1467	280,50 €	120,10 €	400,60 €
1468	280,70 €	120,20 €	400,90 €
1469	281,00 €	120,20 €	401,20 €
1470	281,20 €	120,30 €	401,50 €
1471	281,40 €	120,40 €	401,80 €
1472	281,60 €	120,50 €	402,10 €
1473	281,80 €	120,60 €	402,40 €
1474	282,00 €	120,70 €	402,70 €
1475	282,20 €	120,80 €	403,00 €
1476	282,40 €	120,90 €	403,30 €
1477	282,60 €	121,00 €	403,60 €
1478	282,80 €	121,10 €	403,90 €
1479	283,00 €	121,10 €	404,20 €
1480	283,20 €	121,20 €	404,50 €
1481	283,50 €	121,30 €	404,80 €
1482	283,70 €	121,40 €	405,10 €
1483	283,90 €	121,50 €	405,40 €
1484	284,10 €	121,60 €	405,70 €
1485	284,30 €	121,70 €	406,00 €
1486	284,50 €	121,80 €	406,30 €
1487	284,70 €	121,90 €	406,60 €
1488	284,90 €	121,90 €	406,90 €
1489	285,10 €	122,00 €	407,10 €
1490	285,30 €	122,10 €	407,40 €
1491	285,50 €	122,20 €	407,70 €
1492	285,70 €	122,30 €	408,00 €
1493	286,00 €	122,40 €	408,30 €
1494	286,20 €	122,50 €	408,60 €
1495	286,40 €	122,60 €	408,90 €
1496	286,60 €	122,70 €	409,20 €
1497	286,80 €	122,70 €	409,50 €
1498	287,00 €	122,80 €	409,80 €
1499	287,20 €	122,90 €	410,10 €
1500	287,40 €	123,00 €	410,40 €
1501	287,60 €	123,10 €	410,70 €
1502	287,80 €	123,20 €	411,00 €
1503	288,00 €	123,30 €	411,30 €
1504	288,20 €	123,40 €	411,60 €
1505	288,50 €	123,50 €	411,90 €
1506	288,70 €	123,50 €	412,20 €
1507	288,90 €	123,60 €	412,50 €
1508	289,10 €	123,70 €	412,80 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1509	289,30 €	123,80 €	413,10 €
1510	289,50 €	123,90 €	413,40 €
1511	289,70 €	124,00 €	413,70 €
1512	289,90 €	124,10 €	414,00 €
1513	290,10 €	124,20 €	414,30 €
1514	290,30 €	124,30 €	414,60 €
1515	290,50 €	124,30 €	414,90 €
1516	290,70 €	124,40 €	415,20 €
1517	291,00 €	124,50 €	415,50 €
1518	291,20 €	124,60 €	415,80 €
1519	291,40 €	124,70 €	416,10 €
1520	291,60 €	124,80 €	416,40 €
1521	291,80 €	124,90 €	416,70 €
1522	292,00 €	125,00 €	417,00 €
1523	292,20 €	125,10 €	417,30 €
1524	292,40 €	125,10 €	417,60 €
1525	292,60 €	125,20 €	417,90 €
1526	292,80 €	125,30 €	418,20 €
1527	293,00 €	125,40 €	418,50 €
1528	293,20 €	125,50 €	418,70 €
1529	293,50 €	125,60 €	419,00 €
1530	293,70 €	125,70 €	419,30 €
1531	293,90 €	125,80 €	419,60 €
1532	294,10 €	125,90 €	419,90 €
1533	294,30 €	126,00 €	420,20 €
1534	294,50 €	126,00 €	420,50 €
1535	294,70 €	126,10 €	420,80 €
1536	294,90 €	126,20 €	421,10 €
1537	295,10 €	126,30 €	421,40 €
1538	295,30 €	126,40 €	421,70 €
1539	295,50 €	126,50 €	422,00 €
1540	295,70 €	126,60 €	422,30 €
1541	296,00 €	126,70 €	422,60 €
1542	296,20 €	126,80 €	422,90 €
1543	296,40 €	126,80 €	423,20 €
1544	296,60 €	126,90 €	423,50 €
1545	296,80 €	127,00 €	423,80 €
1546	297,00 €	127,10 €	424,10 €
1547	297,20 €	127,20 €	424,40 €
1548	297,40 €	127,30 €	424,70 €
1549	297,60 €	127,40 €	425,00 €
1550	297,80 €	127,50 €	425,30 €
1551	298,00 €	127,60 €	425,60 €
1552	298,20 €	127,60 €	425,90 €
1553	298,50 €	127,70 €	426,20 €
1554	298,70 €	127,80 €	426,50 €
1555	298,90 €	127,90 €	426,80 €
1556	299,10 €	128,00 €	427,10 €
1557	299,30 €	128,10 €	427,40 €
1558	299,50 €	128,20 €	427,70 €
1559	299,70 €	128,30 €	428,00 €
1560	299,90 €	128,40 €	428,30 €
1561	300,10 €	128,40 €	428,60 €
1562	300,30 €	128,50 €	428,90 €
1563	300,50 €	128,60 €	429,20 €
1564	300,70 €	128,70 €	429,50 €
1565	300,90 €	128,80 €	429,80 €
1566	301,20 €	128,90 €	430,00 €
1567	301,40 €	129,00 €	430,30 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1568	301,60 €	129,10 €	430,60 €
1569	301,80 €	129,20 €	430,90 €
1570	302,00 €	129,20 €	431,20 €
1571	302,20 €	129,30 €	431,50 €
1572	302,40 €	129,40 €	431,80 €
1573	302,60 €	129,50 €	432,10 €
1574	302,80 €	129,60 €	432,40 €
1575	303,00 €	129,70 €	432,70 €
1576	303,20 €	129,80 €	433,00 €
1577	303,40 €	129,90 €	433,30 €
1578	303,70 €	130,00 €	433,60 €
1579	303,90 €	130,00 €	433,90 €
1580	304,10 €	130,10 €	434,20 €
1581	304,30 €	130,20 €	434,50 €
1582	304,50 €	130,30 €	434,80 €
1583	304,70 €	130,40 €	435,10 €
1584	304,90 €	130,50 €	435,40 €
1585	305,10 €	130,60 €	435,70 €
1586	305,30 €	130,70 €	436,00 €
1587	305,50 €	130,80 €	436,30 €
1588	305,70 €	130,90 €	436,60 €
1589	305,90 €	130,90 €	436,90 €
1590	306,20 €	131,00 €	437,20 €
1591	306,40 €	131,10 €	437,50 €
1592	306,60 €	131,20 €	437,80 €
1593	306,80 €	131,30 €	438,10 €
1594	307,00 €	131,40 €	438,40 €
1595	307,20 €	131,50 €	438,70 €
1596	307,40 €	131,60 €	439,00 €
1597	307,60 €	131,70 €	439,30 €
1598	307,80 €	131,70 €	439,60 €
1599	308,00 €	131,80 €	439,90 €
1600	308,20 €	131,90 €	440,20 €
1601	308,40 €	132,00 €	440,50 €
1602	308,70 €	132,10 €	440,80 €
1603	308,90 €	132,20 €	441,10 €
1604	309,10 €	132,30 €	441,30 €
1605	309,30 €	132,40 €	441,60 €
1606	309,50 €	132,50 €	441,90 €
1607	309,70 €	132,50 €	442,20 €
1608	309,90 €	132,60 €	442,50 €
1609	310,10 €	132,70 €	442,80 €
1610	310,30 €	132,80 €	443,10 €
1611	310,50 €	132,90 €	443,40 €
1612	310,70 €	133,00 €	443,70 €
1613	310,90 €	133,10 €	444,00 €
1614	311,20 €	133,20 €	444,30 €
1615	311,40 €	133,30 €	444,60 €
1616	311,60 €	133,30 €	444,90 €
1617	311,80 €	133,40 €	445,20 €
1618	312,00 €	133,50 €	445,50 €
1619	312,20 €	133,60 €	445,80 €
1620	312,40 €	133,70 €	446,10 €
1621	312,60 €	133,80 €	446,40 €
1622	312,80 €	133,90 €	446,70 €
1623	313,00 €	134,00 €	447,00 €
1624	313,20 €	134,10 €	447,30 €
1625	313,40 €	134,10 €	447,60 €
1626	313,70 €	134,20 €	447,90 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1627	313,90 €	134,30 €	448,20 €
1628	314,10 €	134,40 €	448,50 €
1629	314,30 €	134,50 €	448,80 €
1630	314,50 €	134,60 €	449,10 €
1631	314,70 €	134,70 €	449,40 €
1632	314,90 €	134,80 €	449,70 €
1633	315,10 €	134,90 €	450,00 €
1634	315,30 €	134,90 €	450,30 €
1635	315,50 €	135,00 €	450,60 €
1636	315,70 €	135,10 €	450,90 €
1637	315,90 €	135,20 €	451,20 €
1638	316,20 €	135,30 €	451,50 €
1639	316,40 €	135,40 €	451,80 €
1640	316,60 €	135,50 €	452,10 €
1641	316,80 €	135,60 €	452,40 €
1642	317,00 €	135,70 €	452,70 €
1643	317,20 €	135,80 €	452,90 €
1644	317,40 €	135,80 €	453,20 €
1645	317,60 €	135,90 €	453,50 €
1646	317,80 €	136,00 €	453,80 €
1647	318,00 €	136,10 €	454,10 €
1648	318,20 €	136,20 €	454,40 €
1649	318,40 €	136,30 €	454,70 €
1650	318,70 €	136,40 €	455,00 €
1651	318,90 €	136,50 €	455,30 €
1652	319,10 €	136,60 €	455,60 €
1653	319,30 €	136,60 €	455,90 €
1654	319,50 €	136,70 €	456,20 €
1655	319,70 €	136,80 €	456,50 €
1656	319,90 €	136,90 €	456,80 €
1657	320,10 €	137,00 €	457,10 €
1658	320,30 €	137,10 €	457,40 €
1659	320,50 €	137,20 €	457,70 €
1660	320,70 €	137,30 €	458,00 €
1661	320,90 €	137,40 €	458,30 €
1662	321,20 €	137,40 €	458,60 €
1663	321,40 €	137,50 €	458,90 €
1664	321,60 €	137,60 €	459,20 €
1665	321,80 €	137,70 €	459,50 €
1666	322,00 €	137,80 €	459,80 €
1667	322,20 €	137,90 €	460,10 €
1668	322,40 €	138,00 €	460,40 €
1669	322,60 €	138,10 €	460,70 €
1670	322,80 €	138,20 €	461,00 €
1671	323,00 €	138,20 €	461,30 €
1672	323,20 €	138,30 €	461,60 €
1673	323,40 €	138,40 €	461,90 €
1674	323,70 €	138,50 €	462,20 €
1675	323,90 €	138,60 €	462,50 €
1676	324,10 €	138,70 €	462,80 €
1677	324,30 €	138,80 €	463,10 €
1678	324,50 €	138,90 €	463,40 €
1679	324,70 €	139,00 €	463,70 €
1680	324,90 €	139,00 €	464,00 €
1681	325,10 €	139,10 €	464,20 €
1682	325,30 €	139,20 €	464,50 €
1683	325,50 €	139,30 €	464,80 €
1684	325,70 €	139,40 €	465,10 €
1685	325,90 €	139,50 €	465,40 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1686	326,20 €	139,60 €	465,70 €
1687	326,40 €	139,70 €	466,00 €
1688	326,60 €	139,80 €	466,30 €
1689	326,80 €	139,80 €	466,60 €
1690	327,00 €	139,90 €	466,90 €
1691	327,20 €	140,00 €	467,20 €
1692	327,40 €	140,10 €	467,50 €
1693	327,60 €	140,20 €	467,80 €
1694	327,80 €	140,30 €	468,10 €
1695	328,00 €	140,40 €	468,40 €
1696	328,20 €	140,50 €	468,70 €
1697	328,40 €	140,60 €	469,00 €
1698	328,70 €	140,70 €	469,30 €
1699	328,90 €	140,70 €	469,60 €
1700	329,10 €	140,80 €	469,90 €
1701	329,30 €	140,90 €	470,20 €
1702	329,50 €	141,00 €	470,50 €
1703	329,70 €	141,10 €	470,80 €
1704	329,90 €	141,20 €	471,10 €
1705	330,10 €	141,30 €	471,40 €
1706	330,30 €	141,40 €	471,70 €
1707	330,50 €	141,50 €	472,00 €
1708	330,70 €	141,50 €	472,30 €
1709	330,90 €	141,60 €	472,60 €
1710	331,20 €	141,70 €	472,90 €
1711	331,40 €	141,80 €	473,20 €
1712	331,60 €	141,90 €	473,50 €
1713	331,80 €	142,00 €	473,80 €
1714	332,00 €	142,10 €	474,10 €
1715	332,20 €	142,20 €	474,40 €
1716	332,40 €	142,30 €	474,70 €
1717	332,60 €	142,30 €	475,00 €
1718	332,80 €	142,40 €	475,30 €
1719	333,00 €	142,50 €	475,50 €
1720	333,20 €	142,60 €	475,80 €
1721	333,40 €	142,70 €	476,10 €
1722	333,70 €	142,80 €	476,40 €
1723	333,90 €	142,90 €	476,70 €
1724	334,10 €	143,00 €	477,00 €
1725	334,30 €	143,10 €	477,30 €
1726	334,50 €	143,10 €	477,60 €
1727	334,70 €	143,20 €	477,90 €
1728	334,90 €	143,30 €	478,20 €
1729	335,10 €	143,40 €	478,50 €
1730	335,30 €	143,50 €	478,80 €
1731	335,50 €	143,60 €	479,10 €
1732	335,70 €	143,70 €	479,40 €
1733	335,90 €	143,80 €	479,70 €
1734	336,20 €	143,90 €	480,00 €
1735	336,40 €	143,90 €	480,30 €
1736	336,60 €	144,00 €	480,60 €
1737	336,80 €	144,10 €	480,90 €
1738	337,00 €	144,20 €	481,20 €
1739	337,20 €	144,30 €	481,50 €
1740	337,40 €	144,40 €	481,80 €
1741	337,60 €	144,50 €	482,10 €
1742	337,80 €	144,60 €	482,40 €
1743	338,00 €	144,70 €	482,70 €
1744	338,20 €	144,70 €	483,00 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

1-2012

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1745	338,40 €	144,80 €	483,30 €
1746	338,70 €	144,90 €	483,60 €
1747	338,90 €	145,00 €	483,90 €
1748	339,10 €	145,10 €	484,20 €
1749	339,30 €	145,20 €	484,50 €
1750	339,50 €	145,30 €	484,80 €
1751	339,70 €	145,40 €	485,10 €
1752	339,90 €	145,50 €	485,40 €
1753	340,10 €	145,60 €	485,70 €
1754	340,30 €	145,60 €	486,00 €
1755	340,50 €	145,70 €	486,30 €
1756	340,70 €	145,80 €	486,60 €
1757	340,90 €	145,90 €	486,80 €
1758	341,20 €	146,00 €	487,10 €
1759	341,40 €	146,10 €	487,40 €
1760	341,60 €	146,20 €	487,70 €
1761	341,80 €	146,30 €	488,00 €
1762	342,00 €	146,40 €	488,30 €
1763	342,20 €	146,40 €	488,60 €
1764	342,40 €	146,50 €	488,90 €
1765	342,60 €	146,60 €	489,20 €
1766	342,80 €	146,70 €	489,50 €
1767	343,00 €	146,80 €	489,80 €
1768	343,20 €	146,90 €	490,10 €
1769	343,40 €	147,00 €	490,40 €
1770	343,70 €	147,10 €	490,70 €
1771	343,90 €	147,20 €	491,00 €
1772	344,10 €	147,20 €	491,30 €
1773	344,30 €	147,30 €	491,60 €
1774	344,50 €	147,40 €	491,90 €
1775	344,70 €	147,50 €	492,20 €
1776	344,90 €	147,60 €	492,50 €
1777	345,10 €	147,70 €	492,80 €
1778	345,30 €	147,80 €	493,10 €
1779	345,50 €	147,90 €	493,40 €
1780	345,70 €	148,00 €	493,70 €
1781	345,90 €	148,00 €	494,00 €
1782	346,10 €	148,10 €	494,30 €
1783	346,40 €	148,20 €	494,60 €
1784	346,60 €	148,30 €	494,90 €
1785	346,80 €	148,40 €	495,20 €
1786	347,00 €	148,50 €	495,50 €
1787	347,20 €	148,60 €	495,80 €
1788	347,40 €	148,70 €	496,10 €
1789	347,60 €	148,80 €	496,40 €
1790	347,80 €	148,80 €	496,70 €
1791	348,00 €	148,90 €	497,00 €
1792	348,20 €	149,00 €	497,30 €
1793	348,40 €	149,10 €	497,60 €
1794	348,60 €	149,20 €	497,90 €
1795	348,90 €	149,30 €	498,20 €
1796	349,10 €	149,40 €	498,40 €
1797	349,30 €	149,50 €	498,70 €
1798	349,50 €	149,60 €	499,00 €
1799	349,70 €	149,60 €	499,30 €
1800	349,90 €	149,70 €	499,60 €
1801	350,10 €	149,80 €	499,90 €
1802	350,30 €	149,90 €	500,20 €
1803	350,50 €	150,00 €	500,50 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1804	350,70 €	150,10 €	500,80 €
1805	350,90 €	150,20 €	501,10 €
1806	351,10 €	150,30 €	501,40 €
1807	351,40 €	150,40 €	501,70 €
1808	351,60 €	150,50 €	502,00 €
1809	351,80 €	150,50 €	502,30 €
1810	352,00 €	150,60 €	502,60 €
1811	352,20 €	150,70 €	502,90 €
1812	352,40 €	150,80 €	503,20 €
1813	352,60 €	150,90 €	503,50 €
1814	352,80 €	151,00 €	503,80 €
1815	353,00 €	151,10 €	504,10 €
1816	353,20 €	151,20 €	504,40 €
1817	353,40 €	151,30 €	504,70 €
1818	353,60 €	151,30 €	505,00 €
1819	353,90 €	151,40 €	505,30 €
1820	354,10 €	151,50 €	505,60 €
1821	354,30 €	151,60 €	505,90 €
1822	354,50 €	151,70 €	506,20 €
1823	354,70 €	151,80 €	506,50 €
1824	354,90 €	151,90 €	506,80 €
1825	355,10 €	152,00 €	507,10 €
1826	355,30 €	152,10 €	507,40 €
1827	355,50 €	152,10 €	507,70 €
1828	355,70 €	152,20 €	508,00 €
1829	355,90 €	152,30 €	508,30 €
1830	356,10 €	152,40 €	508,60 €
1831	356,40 €	152,50 €	508,90 €
1832	356,60 €	152,60 €	509,20 €
1833	356,80 €	152,70 €	509,50 €
1834	357,00 €	152,80 €	509,70 €
1835	357,20 €	152,90 €	510,00 €
1836	357,40 €	152,90 €	510,30 €
1837	357,60 €	153,00 €	510,60 €
1838	357,80 €	153,10 €	510,90 €
1839	358,00 €	153,20 €	511,20 €
1840	358,20 €	153,30 €	511,50 €
1841	358,40 €	153,40 €	511,80 €
1842	358,60 €	153,50 €	512,10 €
1843	358,90 €	153,60 €	512,40 €
1844	359,10 €	153,70 €	512,70 €
1845	359,30 €	153,70 €	513,00 €
1846	359,50 €	153,80 €	513,30 €
1847	359,70 €	153,90 €	513,60 €
1848	359,90 €	154,00 €	513,90 €
1849	360,10 €	154,10 €	514,20 €
1850	360,30 €	154,20 €	514,50 €
1851	360,50 €	154,30 €	514,80 €
1852	360,70 €	154,40 €	515,10 €
1853	360,90 €	154,50 €	515,40 €
1854	361,10 €	154,50 €	515,70 €
1855	361,40 €	154,60 €	516,00 €
1856	361,60 €	154,70 €	516,30 €
1857	361,80 €	154,80 €	516,60 €
1858	362,00 €	154,90 €	516,90 €
1859	362,20 €	155,00 €	517,20 €
1860	362,40 €	155,10 €	517,50 €
1861	362,60 €	155,20 €	517,80 €
1862	362,80 €	155,30 €	518,10 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1863	363,00 €	155,40 €	518,40 €
1864	363,20 €	155,40 €	518,70 €
1865	363,40 €	155,50 €	519,00 €
1866	363,60 €	155,60 €	519,30 €
1867	363,90 €	155,70 €	519,60 €
1868	364,10 €	155,80 €	519,90 €
1869	364,30 €	155,90 €	520,20 €
1870	364,50 €	156,00 €	520,50 €
1871	364,70 €	156,10 €	520,80 €
1872	364,90 €	156,20 €	521,00 €
1873	365,10 €	156,20 €	521,30 €
1874	365,30 €	156,30 €	521,60 €
1875	365,50 €	156,40 €	521,90 €
1876	365,70 €	156,50 €	522,20 €
1877	365,90 €	156,60 €	522,50 €
1878	366,10 €	156,70 €	522,80 €
1879	366,40 €	156,80 €	523,10 €
1880	366,60 €	156,90 €	523,40 €
1881	366,80 €	157,00 €	523,70 €
1882	367,00 €	157,00 €	524,00 €
1883	367,20 €	157,10 €	524,30 €
1884	367,40 €	157,20 €	524,60 €
1885	367,60 €	157,30 €	524,90 €
1886	367,80 €	157,40 €	525,20 €
1887	368,00 €	157,50 €	525,50 €
1888	368,20 €	157,60 €	525,80 €
1889	368,40 €	157,70 €	526,10 €
1890	368,60 €	157,80 €	526,40 €
1891	368,90 €	157,80 €	526,70 €
1892	369,10 €	157,90 €	527,00 €
1893	369,30 €	158,00 €	527,30 €
1894	369,50 €	158,10 €	527,60 €
1895	369,70 €	158,20 €	527,90 €
1896	369,90 €	158,30 €	528,20 €
1897	370,10 €	158,40 €	528,50 €
1898	370,30 €	158,50 €	528,80 €
1899	370,50 €	158,60 €	529,10 €
1900	370,70 €	158,60 €	529,40 €
1901	370,90 €	158,70 €	529,70 €
1902	371,10 €	158,80 €	530,00 €
1903	371,40 €	158,90 €	530,30 €
1904	371,60 €	159,00 €	530,60 €
1905	371,80 €	159,10 €	530,90 €
1906	372,00 €	159,20 €	531,20 €
1907	372,20 €	159,30 €	531,50 €
1908	372,40 €	159,40 €	531,80 €
1909	372,60 €	159,40 €	532,10 €
1910	372,80 €	159,50 €	532,30 €
1911	373,00 €	159,60 €	532,60 €
1912	373,20 €	159,70 €	532,90 €
1913	373,40 €	159,80 €	533,20 €
1914	373,60 €	159,90 €	533,50 €
1915	373,90 €	160,00 €	533,80 €
1916	374,10 €	160,10 €	534,10 €
1917	374,30 €	160,20 €	534,40 €
1918	374,50 €	160,30 €	534,70 €
1919	374,70 €	160,30 €	535,00 €
1920	374,90 €	160,40 €	535,30 €
1921	375,10 €	160,50 €	535,60 €

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1922	375,30 €	160,60 €	535,90 €
1923	375,50 €	160,70 €	536,20 €
1924	375,70 €	160,80 €	536,50 €
1925	375,90 €	160,90 €	536,80 €
1926	376,10 €	161,00 €	537,10 €
1927	376,40 €	161,10 €	537,40 €
1928	376,60 €	161,10 €	537,70 €
1929	376,80 €	161,20 €	538,00 €
1930	377,00 €	161,30 €	538,30 €
1931	377,20 €	161,40 €	538,60 €
1932	377,40 €	161,50 €	538,90 €
1933	377,60 €	161,60 €	539,20 €
1934	377,80 €	161,70 €	539,50 €
1935	378,00 €	161,80 €	539,80 €
1936	378,20 €	161,90 €	540,10 €
1937	378,40 €	161,90 €	540,40 €
1938	378,60 €	162,00 €	540,70 €
1939	378,90 €	162,10 €	541,00 €
1940	379,10 €	162,20 €	541,30 €
1941	379,30 €	162,30 €	541,60 €
1942	379,50 €	162,40 €	541,90 €
1943	379,70 €	162,50 €	542,20 €
1944	379,90 €	162,60 €	542,50 €
1945	380,10 €	162,70 €	542,80 €
1946	380,30 €	162,70 €	543,10 €
1947	380,50 €	162,80 €	543,40 €
1948	380,70 €	162,90 €	543,70 €
1949	380,90 €	163,00 €	543,90 €
1950	381,10 €	163,10 €	544,20 €
1951	381,40 €	163,20 €	544,50 €
1952	381,60 €	163,30 €	544,80 €
1953	381,80 €	163,40 €	545,10 €
1954	382,00 €	163,50 €	545,40 €
1955	382,20 €	163,50 €	545,70 €
1956	382,40 €	163,60 €	546,00 €
1957	382,60 €	163,70 €	546,30 €
1958	382,80 €	163,80 €	546,60 €
1959	383,00 €	163,90 €	546,90 €
1960	383,20 €	164,00 €	547,20 €
1961	383,40 €	164,10 €	547,50 €
1962	383,60 €	164,20 €	547,80 €
1963	383,90 €	164,30 €	548,10 €
1964	384,10 €	164,30 €	548,40 €
1965	384,30 €	164,40 €	548,70 €
1966	384,50 €	164,50 €	549,00 €
1967	384,70 €	164,60 €	549,30 €
1968	384,90 €	164,70 €	549,60 €
1969	385,10 €	164,80 €	549,90 €
1970	385,30 €	164,90 €	550,20 €
1971	385,50 €	165,00 €	550,50 €
1972	385,70 €	165,10 €	550,80 €
1973	385,90 €	165,20 €	551,10 €
1974	386,10 €	165,20 €	551,40 €
1975	386,40 €	165,30 €	551,70 €
1976	386,60 €	165,40 €	552,00 €
1977	386,80 €	165,50 €	552,30 €
1978	387,00 €	165,60 €	552,60 €
1979	387,20 €	165,70 €	552,90 €
1980	387,40 €	165,80 €	553,20 €

Annexe à la délibération n° 34-C 010
Conseil municipal du 23.05.11

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
----	-----------------	------------------	--------------------

QF	Cours Principal	Cours Secondaire	Scolarité complète
1981	387,60 €	165,90 €	553,50 €
1982	387,80 €	166,00 €	553,80 €
1983	388,00 €	166,00 €	554,10 €

1-2012



CONSERVATOIRE DE GRENOBLE
 Conservatoire à Rayonnement Régional



DROITS D'INSCRIPTION - CLASSIFICATION TARIFAIRE DES DISCIPLINES			
Disciplines majorables de 20 % pour les élèves non grenoblois, à l'exception des élèves en cycle 3 et en CEPI			
Cours secondaires	Cours principaux	Scolarité complète	Pratiques collectives hors cursus
atelier découverte	instrument	danse cycles 1 et 2	
éveil instrumental	chant		
Instrument hors cursus	chœurs		
Formation musicale seule	danse hors cursus 2 cours ou plus		
danse initiation	art dramatique cycle 1		
danse hors cursus 1 cours			
Disciplines non majorables :			
Cours secondaires	Cours principaux	Scolarité complète	Pratiques collectives hors cursus
culture chorégraphique	instruments baroques	art dramatique cycles 2 et 3	pratiques collectives vocales ou instrumentales hors cursus
analyse fonctionnelle du mouvement dansé	piano accompagnement sauf CEPI	danse cycle 3 et CEPI	
basse continue		CEPI toutes disciplines	
disciplines du département culture hors CEPI			
musique de chambre (UV)			
piano complémentaire (UV)			

ANNEXE 1 Tarifs Cuisine Centrale

Restaurants scolaires

QF	Tarif A Grenoblois et assimilés	Tarif B Non Grenoblois	Tarif C Enfants confiés à l'aide sociale	Tarif D P.A.I. Panier repas	
				Grenoblois et assimilés	Non grenoblois
Inférieur ou égal à 380	0,73 €	0,88 €	Fixé par délibération du Conseil Général.	0,73 €	0,88 €
De 380 à 1780	De 0,74 € à 5,94 € selon formules en annexe 1	De 0,89 € à 7,13 € Tarif A + 20%		De 0,74 € à 2,44 €	De 0,89 € à 3,63 €
Supérieur à 1780	5,95 €	7,14 €		2,45 €	3,64 €

Pour exemple : tarif A (usagers Grenoblois et assimilés)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs	TARIFS à compter du 1/09/2011	écart	Impact maximum annuel (136 jours) pour un enfant fréquentant la restauration scolaire tous les jours.	A titre d'information Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (12€).	
	2010 2011					
Sup. à 1780	5,87 €	5,95 €	0,08 €	10,88 €	51%	
EXEMPLES DE TARIFS SELON FORMULES (1)	1580	5,73 €	5,81 €	0,08 €	10,88 €	52%
	1380	5,67 €	5,75 €	0,08 €	10,88 €	52%
	1180	5,07 €	5,14 €	0,07 €	9,52 €	57%
	980	4,44 €	4,50 €	0,06 €	8,16 €	62%
	780	3,59 €	3,63 €	0,04 €	5,44 €	70%
	580	2,47 €	2,50 €	0,03 €	4,08 €	79%
380 et moins	0,72 €	0,73 €	0,01 €	1,36 €	94 %	

⁽¹⁾ Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur ou égal à 380	0,73 €														
QF de 381 à 1780	<table border="1"> <tbody> <tr> <td>381 à 580</td> <td>QF x 0,00884422 - 2,6296476</td> </tr> <tr> <td>581 à 780</td> <td>QF x 0,00562814 - 0,7599492</td> </tr> <tr> <td>781 à 980</td> <td>QF x 0,00432161 + 0,2648222</td> </tr> <tr> <td>981 à 1180</td> <td>QF x 0,00316583 + 1,4043206</td> </tr> <tr> <td>1181 à 1380</td> <td>QF x 0,00301508 + 1,5891896</td> </tr> <tr> <td>1381 à 1580</td> <td>QF x 0,00030151 + 5,3336142</td> </tr> <tr> <td>1581 à 1780</td> <td>QF x 0,00065327 + 4,7771794</td> </tr> </tbody> </table>	381 à 580	QF x 0,00884422 - 2,6296476	581 à 780	QF x 0,00562814 - 0,7599492	781 à 980	QF x 0,00432161 + 0,2648222	981 à 1180	QF x 0,00316583 + 1,4043206	1181 à 1380	QF x 0,00301508 + 1,5891896	1381 à 1580	QF x 0,00030151 + 5,3336142	1581 à 1780	QF x 0,00065327 + 4,7771794
381 à 580	QF x 0,00884422 - 2,6296476														
581 à 780	QF x 0,00562814 - 0,7599492														
781 à 980	QF x 0,00432161 + 0,2648222														
981 à 1180	QF x 0,00316583 + 1,4043206														
1181 à 1380	QF x 0,00301508 + 1,5891896														
1381 à 1580	QF x 0,00030151 + 5,3336142														
1581 à 1780	QF x 0,00065327 + 4,7771794														
QF supérieur à 1780	5,95 €														

ANNEXE 2

Tarifs Cuisine Centrale

C.C.A.S : personnes âgées et crèches

	Tarif sept.2010		Tarif sept.2011	
TARIF E- CCAS		4,832		4,899
- Repas midi ou soir non livré	100 %	4,83	100 %	4,90
- Repas, midi ou soir	104 %	5,02	104 %	5,09
- Repas festif	130 %	6,29	130 %	6,38
- Dîner allégé	69 %	3,34	69 %	3,39
- Dîner	88 %	4,25	88 %	4,30
- Potage.....	12 %	0,59	12 %	0,60
- Plat garni (plat protidique + garniture)	43 %	2,07	43 %	2,10
- Plat principal du soir	36 %	1,75	36 %	1,77
- Fromage ou dessert	20 %	0,97	20 %	0,98
- Part de gâteau génoise moka		1,36	28,30 %	1,38
- Part de gâteau royal chocolat		1,69	35 %	1,71
- Part de gâteau framboisier, ou à base d'autre fruit		1,46	30,50 %	1,48
- Repas crèche (jusqu'à 18 mois)	58 %	2,90	60 %	2,94
- Repas crèche (après 18 mois)	68 %	3,38	70 %	3,43

Tarifs Cuisine Centrale

TARIF F – Services municipaux		5,210		5,282
- Repas servi au service Déneigement	100 %	5,22	100 %	5,29
- Lait chocolaté	27,90 %	1,45	27,90 %	1,47

Prestation	Tarif sept.2010		Tarif sept.2011	
	Base tarifaire	€	Base tarifaire	€
TARIF G – groupes ou institutions		3, 25		3,30
- Classes de nature	100 %	3, 25	100 %	3,30
- Centres de loisirs	100 %	3, 25	100 %	3,30
- Sandwichs	50 %	1, 62	50 %	1,64
- Fourniture de couverts en plastique	7,08 %	0, 23	7 %	0,24

**DISPOSITIONS RELATIVES AUX TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES
APPLICABLES A COMPTER DU 1 JUIN 2011**

La nouvelle proposition réside dans la mise en place de tarifs à la séance.

Le montant facturé correspond toujours à un droit d'inscription forfaitaire pour la période d'activité concernée (semaine, trimestre, année) et ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Une répartition en sept tranches de Quotients Familiaux est donc proposée :

- inférieur à 380
- de 381 à 580
- de 581 à 780
- de 781 à 980
- de 981 à 1180
- de 1181 à 1380
- supérieur à 1380

Ces Quotients familiaux sont calqués sur la base de calcul de chaque Quotient familial annuel établi par la Caisse d'Allocations Familiales, ou à défaut calculé suivant les mêmes modalités.

Le constat d'une erreur manifeste ou une incohérence apparente autorise les services municipaux à exiger des justificatifs de revenus et à procéder à des rappels de factures. En l'absence de production du quotient CAF ou de justificatifs de revenus, le tarif maximum est appliqué et reste applicable sur les factures déjà établies

Les tranches déterminées sont celles les plus communément répertoriés et employées sur le plan National.

Les usagers sont répartis en 2 catégories :

Catégorie A : *Grenoblois et assimilés - tarifs en fonction du QF*

Concerne les usagers habitant Grenoble, les agents municipaux de la Ville de Grenoble et du CCAS ainsi que leurs enfants, les familles ayant un enfant inscrit dans une classe à horaire aménagé située dans un Réseau d'Education Prioritaire (REP) ou dans une école Grenobloise sur décision de la Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

Catégorie B : *Usagers n'appartenant pas à la catégorie A (non Grenoblois) – tarifs fixes*

Les activités sont réparties en 3 groupes :

Groupe 1 : Activités de base, pour lesquelles l'encadrement municipal et les moyens logistiques mis à disposition ne nécessitent pas de surcoût pour la collectivité.

Groupe 2 et 3: Les activités nécessitant une ou plusieurs prestations supplémentaires (droit d'entrée, location, renforcement de l'encadrement, transport...).

Tarifs à la séance, formules "Sport découverte", "Sport détente", "Ecole des Sports de Grenoble" et "Etude sportive" :

A indexer par forfait (semaine, trimestre, année)		Activités de base <i>Ex : sports collectifs, cirque</i>	Activités incluant <u>une</u> prestation supplémentaire (a) <i>Ex : golf</i>	Activités incluant <u>des</u> prestations supplémentaires (a) <i>Ex : surf</i>
Cat. A	QF mini. = 380 QF maxi. = 1380	De 0,6 € à 2,10 € Formule de calcul : (((Moyen.trancheQFx0,015) -0,7) : 10) + 0,1 *	De 0,90 € à 4,10 € Formule de calcul : (((Moyen.trancheQFx0,032) -4,16) : 10) + 0,1 *	De 1,30 € à 6,10 € Formule de calcul : (((Moyen.trancheQFx0,048) - 6,24) : 10) + 0,1 *
Cat. B	Tarif fixe	2,50 €	4,90 €	7,30 €

(a) tarif hors forfait : pour une activité pratiquée ponctuellement sur une séance, le tarif "activités de base" est appliqué et majoré de la (ou des) prestation(s) complémentaire(s).

* arrondi à la décimale supérieure.

Tarifs à la séance, formule "Sport Vacances" (journée complète) :

A indexer par forfait (semaine, trimestre, année)		Activités de base <i>Ex : sports collectifs, cirque</i>	Activités incluant <u>une</u> prestation supplémentaire <i>Ex : golf</i>	Activités incluant <u>des</u> prestations supplémentaires <i>Ex : surf</i>
Cat. A	QF mini. = 380 QF maxi. = 1380	De 0,4 € à 1,40 € Formule de calcul : (((Moyen.trancheQFx0,06) - 7,87) : 5) : 12 + 0,1 *	De 0,5 € à 1,80 € Formule de calcul : (((Moyen.trancheQFx0,08) - 10,4) : 5) : 12 + 0,1 *	De 0,6 € à 2,60 € Formule de calcul : (((Moyen.trancheQFx0,12) - 15,6) : 5) : 12 + 0,1 *
Cat. B	Tarif fixe	1,60 €	2,10 €	3,10 €

* arrondi à la décimale supérieure.

TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES

ENTREES INDIVIDUELLES

	TARIFS <i>en vigueur</i>	TARIFS <i>Au 1^{er} juin 2011</i>
Entrée individuelle plein tarif	3,00 €	3,10 €
Carte "10 entrées" plein tarif	21,10 €	23,50 €
Entrée individuelle tarif réduit	2,20 €	2,30 €
Carte "10 entrées" tarif réduit	15,20 €	18 €
Entrée individuelle tarif minimal	1,00 €	1,00 €
Carte "10 entrées" tarif minimal	-	10 €
Abonnement annuel	-	250 €
Carnet "100 entrées" tarif spécial comités d'entreprise	180 €	200 €
Entrée individuelle "événement" tarif unique	-	8 €
<i>Période estivale</i>	<i>Période estivale</i>	<i>Période estivale</i>
Entrée individuelle pour les moins de 18 ans	1,50 €	1,50 €
Carte "10 entrées" pour les moins de 18 ans	10 €	11 €

**TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
MUNICIPALES
APPLICABLES AUX PERSONNES MORALES**

**TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES
POUR LES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES ET
INSTITUTS DE FORMATION CONVENTIONNES GRENOBLOIS**

PISCINES

Accès aux bassins

		Grenoblois
Forfait 1heure/1 classe	Collèges	49,01 €
	Lycées	47,00 €

**CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLES C, B ET A
ET 1/2 HALLE CLEMENCEAU**

Aire sportive réellement occupée

		Grenoblois
Forfait 1heure/1 classe	Collèges	10,91 €
	Lycées	14,00 €

Le tarif Halle complète correspond au tarif demi Halle multiplié par 2

**TERRAINS DE PLEIN AIR, PLATEAU D'ATHLETISME,
ANNEAU DE VITESSE**

Demi-terrain, demi-anneau, demi-plateau d'athlétisme

Aire sportive réellement occupée

		Grenoblois
Forfait 1heure/1 classe	Collèges	6,53 €
	Lycées	4,50 €

Le tarif terrain complet, plateau d'athlétisme complet ou anneau complet correspond au tarif demi terrain, demi plateau d'athlétisme ou demi anneau multiplié par 2

La tarification appliquée aux Collèges fait l'objet d'une revalorisation annuelle fixée par le Conseil Général de l'Isère et adoptée par la ville de Grenoble (délibération n°28C018 du 27/09/10). Les tarifs indiqués ci-dessus ont pris effet au 1er janvier 2011.

**TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES
POUR LES COMITES D'ENTREPRISE PRIVES GRENOBLOIS**

**PISCINES
TARIFS**

Coût Equipement : loisir santé forme, entraînement sportif, stages, compétitions sportives

BASSIN DE COMPÉTITION OU GRAND BASSIN

1 LIGNE D'EAU

		Grenoblois
Forfait 1heure	CE	18,30 €
Forfait de 4h en continu		64,00 €
Forfait jusqu'à 8h en continu		100,70 €
Forfait jusqu'à 12h en continu		155,50 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

BASSIN PEDAGOGIQUE, LUDIQUE ET D'INITIATION

		Grenoblois
Forfait 1heure	CE	47,60 €
Forfait de 4h en continu		166,60 €
Forfait jusqu'à 8h en continu		261,80 €
Forfait jusqu'à 12h en continu		404,60 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

**CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLE C ET 1/2 HALLE CLEMENCEAU
TARIFS**

Aire sportive réellement occupée

		Grenoblois
Forfait 1heure	CE	48,30 €
Forfait de 4h en continu		169,00 €
Forfait jusqu'à 8h en continu		265,70 €
Forfait jusqu'à 12h en continu		410,60 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

Le tarif Halle complète est à multiplier par 2

CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLE B ET SALLES SPECIFIQUES**TARIFS**

(gymnastique, musculation, dojo, escalade, boxe, danse, tennis)

Aire sportive réellement occupée

		Grenoblois
Forfait 1heure	CE	28,80 €
Forfait de 4h en continu		100,80 €
Forfait jusqu'à 8h en continu		158,40 €
Forfait jusqu'à 12h en continu		244,80 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLE A ET SALLES DE REUNION**TARIFS**

Aire sportive réellement occupée

		Grenoblois
Forfait 1heure	CE	19,60 €
Forfait de 4h en continu		68,60 €
Forfait jusqu'à 8h en continu		107,80 €
Forfait jusqu'à 12h en continu		166,60 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

TERRAINS DE PLEIN AIR, PLATEAU D'ATHLETISME, ANNEAU DE VITESSE**TARIFS FACTURÉS**

Demi-terrain, demi-anneau, demi-plateau d'athlétisme

Aire sportive réellement occupée

		Grenoblois
Forfait 1heure	CE	19,60 €
Forfait de 4h en continu		68,60 €
Forfait jusqu'à 8h en continu		107,80 €
Forfait jusqu'à 12h en continu		166,60 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

Le tarif terrain complet, anneau complet ou plateau d'athlétisme complet correspond au demi-terrain, demi-anneau ou demi-plateau d'athlétisme multiplié par 2

**TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES
POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET DE FORMATION NON GRENOBLOIS,
LES INSTITUTS DE FORMATION NON CONVENTIONNES GRENOBLOIS,
LES ASSOCIATIONS ET LES SOCIETES/ENTREPRISES**

**PISCINES
TARIFS**

BASSIN DE COMPÉTITION OU GRAND BASSIN

1 LIGNE D'EAU

		Grenoblois	Non grenoblois
Forfait 1heure	Ecoles privées et publiques		22,00 €
	Associations, Etablissements de formation	18,30 €	22,00 €
	Sociétés/Entreprises	21,00 €	25,30 €
Forfait de 4h en continu	Ecoles privées et publiques		77,00 €
	Associations, Etablissements de formation	64,00 €	77,00 €
	Sociétés/Entreprises	73,50 €	88,60 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Ecoles privées et publiques		121,00 €
	Associations, Etablissements de formation	100,70 €	121,00 €
	Sociétés/Entreprises	115,50 €	139,20 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Ecoles privées et publiques		187,00 €
	Associations, Etablissements de formation	155,50 €	187,00 €
	Sociétés/Entreprises	178,50 €	215,00 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

BASSIN PEDAGOGIQUE, LUDIQUE ET D'INITIATION

		Grenoblois	Non grenoblois
Forfait 1heure	Ecoles privées et publiques		57,20 €
	Associations, Etablissements de formation	47,60 €	57,20 €
	Sociétés/Entreprises	54,60 €	65,80 €
Forfait de 4h en continu	Ecoles privées et publiques		200,00 €
	Associations, Etablissements de formation	166,60 €	200,00 €
	Sociétés/Entreprises	191,10 €	230,00 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Ecoles privées et publiques		314,60 €
	Associations, Etablissements de formation	261,80 €	314,60 €
	Sociétés/Entreprises	300,30 €	361,90 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Ecoles privées et publiques		486,20 €
	Associations, Etablissements de formation	404,60 €	486,20 €
	Sociétés/Entreprises	464,10 €	559,30 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLE C ET 1/2 HALLE CLEMENCEAU
TARIFS

Aire sportive réellement occupée

Coût Equipement : loisir santé forme, entraînement sportif, stages, compétitions sportives

		Grenoblois	Non grenoblois
Forfait 1heure	Ecoles privées et publiques		58,00 €
	Associations, Etablissements de formation	48,30 €	58,00 €
	Sociétés/Entreprises	55,60 €	66,70 €
Forfait de 4h en continu	Ecoles privées et publiques		203,00 €
	Associations, Etablissements de formation	169,00 €	203,00 €
	Sociétés/Entreprises	194,40 €	233,50 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Ecoles privées et publiques		319,00 €
	Associations, Etablissements de formation	265,70 €	319,00 €
	Sociétés/Entreprises	306,70 €	366,90 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Ecoles privées et publiques		493,00 €
	Associations, Etablissements de formation	410,60 €	493,00 €
	Sociétés/Entreprises	472,60 €	567,00 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

Le tarif Halle complète est à multiplier par 2

CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLE B ET SALLES SPECIFIQUES**TARIFS**

(gymnastique, musculation, dojo, escalade, boxe, danse, tennis)

Aire sportive réellement occupée

Coût Equipement : loisir santé forme, entraînement sportif, stages, compétitions sportives

		Grenoblois	Non grenoblois
Forfait 1heure	Ecoles privées et publiques	/	34,50 €
	Associations, Etablissements de formation	28,80 €	34,50 €
	Sociétés/Entreprises	33,20 €	39,70 €
Forfait de 4h en continu	Ecoles privées et publiques	/	120,80 €
	Associations, Etablissements de formation	100,80 €	120,80 €
	Sociétés/Entreprises	116,20 €	139,00 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Ecoles privées et publiques	/	189,80 €
	Associations, Etablissements de formation	158,40 €	189,80 €
	Sociétés/Entreprises	180,60 €	218,40 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Ecoles privées et publiques	/	293,30 €
	Associations, Etablissements de formation	244,80 €	293,30 €
	Sociétés/Entreprises	280,20 €	337,50 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

**CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLE A ET SALLES DE REUNION
TARIFS**

Aire sportive réellement occupée

Coût Equipement : loisir santé forme, entraînement sportif, stages, compétitions sportives

		Grenoblois	Non grenoblois
Forfait 1heure	Ecoles privées et publiques	/	23,50 €
	Associations, Etablissements de formation	19,60 €	23,50 €
	Sociétés/Entreprises	22,50 €	27,00 €
Forfait de 4h en continu	Ecoles privées et publiques	/	82,30 €
	Associations, Etablissements de formation	68,60 €	82,30 €
	Sociétés/Entreprises	78,80 €	94,50 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Ecoles privées et publiques	/	129,30 €
	Associations, Etablissements de formation	107,80 €	129,30 €
	Sociétés/Entreprises	123,80 €	148,50 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Ecoles privées et publiques	/	199,80 €
	Associations, Etablissements de formation	166,60 €	199,80 €
	Sociétés/Entreprises	191,30 €	229,50 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

**TERRAINS DE PLEIN AIR, PLATEAU D'ATHLETISME, ANNEAU DE VITESSE
TARIFS**

Demi-terrain, demi-anneau, demi-plateau d'athlétisme

Aire sportive réellement occupée

Coût Equipement : loisir santé forme, entraînement sportif, stages, compétitions sportives

		Grenoblois	Non grenoblois
Forfait 1 heure	Ecoles privées et publiques	/	23,50 €
	Associations, Etablissements de formation	19,60 €	23,50 €
	Sociétés/Entreprises	22,50 €	27,00 €
Forfait de 4h en continu	Ecoles privées et publiques	/	82,30 €
	Associations, Etablissements de formation	68,60 €	82,30 €
	Sociétés/Entreprises	78,80 €	94,50 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Ecoles privées et publiques	/	129,30 €
	Associations, Etablissements de formation	107,80 €	129,30 €
	Sociétés/Entreprises	123,80 €	148,50 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Ecoles privées et publiques	/	199,80 €
	Associations, Etablissements de formation	166,60 €	199,80 €
	Sociétés/Entreprises	191,30 €	229,50 €

Au-delà des horaires de forfaits application du tarif horaire pour chaque heure supplémentaire

Le tarif terrain complet, anneau complet ou plateau d'athlétisme complet correspond au demi-terrain, demi-anneau ou demi-plateau d'athlétisme multiplié par 2

GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS-TARIFS EVENEMENTIELS
TARIFS (hors établissement scolaires)

Stade Bachelard (aire d'athlétisme), Stade Lesdiguières, Halle des sports Clemenceau et Grande salle polyvalente et Piscine les Dauphins

		Grenoblois	Non grenoblois
Forfait de 4h en continu	Associations pour une activité de nature non commerciale	559 €	671 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	1 677 €	2 013 €
	Sociétés/Entreprises	1 928 €	2 314 €
Forfait jusqu'à 8h en continu	Associations pour une activité de nature non commerciale	958 €	1 150 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	2 875 €	3 450 €
	Sociétés/Entreprises	3 306 €	3 968 €
Forfait jusqu'à 12h en continu	Associations pour une activité de nature non commerciale	1 158 €	1 391 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	3 474 €	4 169 €
	Sociétés/Entreprises	3 995 €	4 794 €

Le tableau suivant intègre un tarif forfaitaire dégressif lié aux commodités fournies à l'utilisateur :

		Grenoblois 3 niveaux dégressif selon commodités fournies	Non grenoblois 3 niveaux dégressif selon commodités fournies
Forfait de 4h en continu avec commodités	Associations pour une activité de nature non commerciale	1 110 €	1 405 €
		898 €	1 123 €
		729 €	894 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	2 228 €	2 747 €
		2 016 €	2 465 €
		1 846 €	2 236 €
	Sociétés/Entreprises	2 884 €	3 270 €
		2 516 €	2 902 €
		2 218 €	2 605 €
Forfait jusqu'à 8h en continu avec commodités	Associations pour une activité de nature non commerciale	1 509 €	1 885 €
		1 297 €	1 602 €
		1 128 €	1 373 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	3 426 €	4 185 €
		3 214 €	3 902 €
		3 045 €	3 673 €
	Sociétés/Entreprises	4 262 €	4 923 €
		3 894 €	4 556 €
		3 597 €	4 258 €
Forfait jusqu'à 12h en continu avec commodités	Associations pour une activité de nature non commerciale	1 709 €	2 126 €
		1 497 €	1 843 €
		1 328 €	1 614 €
	Associations pour une activité de nature commerciale	4 025 €	4 904 €
		3 813 €	4 621 €
		3 644 €	4 392 €
	Sociétés/Entreprises	4 951 €	5 749 €
		4 583 €	5 382 €
		4 286 €	5 084 €

**AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011
TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
ASPTT Grenoble pour sa section Athlétisme	18-févr.-2010	31-déc.-2012	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 12 400 €)	12 400 €
	délibération 23-C013 du 25/01/2010		Organisation des 10 kms courir à Grenoble et la Grenobloise 2011	5 800 €
			Montant total	18 200 €
Association des Jeunes et Athlétiques Villeneuve	25-févr.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 18 000 €)	18 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
AUESC Bajatière – Section Football	21-déc.-2009	31-déc.-2012	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 3 000 €)	5 000 €
	délibération 34-C020 du 23/11/2009			
Aviron Grenoblois	01-avr.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 38 500 €)	38 500 €
	délibération 41-C010 du 23/03/2009		Organisation de l'EDF Trophy 2011	2 300 €
			Montant total	40 800 €
Boxing Club Multisports Villeneuve	23-juin-2009	31-déc.-2011	Détachement 2 nd semestre 2011 (subvention déjà votée 17 700 € dont 16 200 € subvention personnel mis en position de détachement 1er semestre 2011)	25 735 €
			Organisation Gala de boxe 2011	750 €
			Montant total	26 485 €
Entente Athlétique Grenoble -EAG-	22-févr.-2010	31-déc.-2012	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 32 750 €)	32 750 €
	délibération 23-C013 du 25/01/2010			
FC 2A/Football Club Allobroges ASAFIA	19-oct.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 15 900 €)	15 900 €
	délibération 63-C011 du 28/09/2009		Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : animations sportives de proximité	440 €
			Montant total	16 340 €
Grenoble Basket 38	05-févr.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 32 500 €)	32 500 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			

AVENANTS FINANCIERS POUR L'EXERCICE 2011
TABLEAU RÉCAPITULATIF

Nom de l'Association	Référence de la convention		Objet de la subvention proposée	Montant de la subvention
	Date de la convention	Validité de la convention		
Grenoble Eybens Sport Boules	08-oct.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 11 500 €)	11 500 €
	délibération 63-C011 du 28/09/2009			
Grenoble Tennis	16-févr.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 55 000 €)	55 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
Grenoble Volley Université Club	08-janv.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 101 500 €)	91 500 €
	délibération 54-C023 du 15/12/2008			
GSMH GUC Handball	05-févr.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 45 000 €)	45 000 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
GUC Athlétisme	08-févr.-2010	31-déc.-2012	Fonctionnement saison 2010-2011 – solde (subvention déjà votée 17 600 €)	17 600 €
			Organisation Meeting Albert Rivet et 24 H de Grenoble course à pied 2011	10 300 €
			Organisation "Samedis du jogging" séances janvier à juin 2011	3 500 €
			Montant total	31 400 €
Kiap Ass.	EN COURS	31-déc.-2013	Fonctionnement saison 2010-2011	4 600 €
			Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : matériel pédagogique, activité taekwondo	890 €
			Montant total	5 490 €
Union Sportive Abbaye Grenoble Football	12-févr.-2009	31-déc.-2011	Fonctionnement saison 2010-2011 - solde (subvention déjà votée 17 500 €)	7 500 €
	délibération 20-C027 du 26/01/2009			
Le Plateau	02-déc.-2009	31-déc.-2011	Renforcement activité sportive au sein des quartiers grenoblois : sortie à Barcelone	400 €
	délibération 34-C020 du 23/11/2009			

CREATIONS DE POSTE

Ces créations correspondent à la remunicipalisation des postes d'AGIR Informatique n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Poste à créer
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Information	Systèmes d'Information	Ingénieur (2 postes)

TRANSFORMATION DE POSTE

Cette transformation de poste concerne des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Culture, Sports, Education Jeunesse	Sports	Activités Sportives	Rédacteur	Adjoint administratif

Rendus-Comptes

Annexe à la délibération n°61-G 001

Conseil municipal du 23/05/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10S525	Services	FISCALIS 38240 MEYLAN	Mandat de vente exclusif à un opérateur, Corps de logis Porte Saint-Laurent Grenoble	Marché à prix global et forfaitaire	414 000,00	02/11/2010
11S059	Services	SARL Le Bois de Lune 38112 MÉAUDRE	Classes de nature à Écharlières	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 55 000,00 Montant maximum 75 000,00	04/04/2011
11S043	Services	LA MUTUELLE DES ÉTUDIANTS 34203 IVRY SUR SEINE	Action de prévention en direction de la jeunesse au centre ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur - bordereau de prix unitaires	Montant maximum 60 000,00	14/04/2011
11S035	Services	SORRA 38172 SEYSSINET	Reprgraphie de documents et diffusion de dossiers de consultation des entreprises	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 80 000,00	14/04/2011
10S580	Services	HALTON S.A.S 62402 BETHUNE CEDEX	Maintenance des plafonds de type Halton de la cuisine centrale de la ville de Grenoble	Marché à prix global et forfaitaire	5 117,00	07/04/2011
10S250	Services	TADEO - DELTA PROCESS 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉES	Mise en place d'un dispositif d'interprétariat LSF à distance pour les agents sourds de la ville de Grenoble	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 20 000,00	30/03/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
11P120	Prestations intellectuelles	BUREAU VERITAS 38334 SAINT ISMIER CEDEX	Conservatoire à Rayonnement Régional : travaux d'électricité et de chauffage	Marché à prix global et forfaitaire	2 230,00	15/04/2011
11P097	Prestations intellectuelles	BUREAU VERITAS 38334 SAINT ISMIER CEDEX	Conservatoire à Rayonnement Régional : travaux d'électricité et de chauffage	Marché à prix global et forfaitaire	1 260,00	15/04/2011
11P034	Prestations intellectuelles	OXALIS 73340 BELLECOMBE EN BAUGES	Étude règlementaire thermique - réhabilitation du bâtiment le Brise glace Angle rue Ampère/Lastella à Grenoble	Marché à prix global et forfaitaire	6 600,00	08/04/2011
11P045	Prestations intellectuelles	GINGER CEBTP 38190 VILLARD BONNOT	Renouvellement urbain de la Villeneuve - Secteur Arlequin - Démolition des parkings silos 3, 4, 5 et construction d'un nouveau parking en élévation: Etudes géotechniques	Marché à prix global et forfaitaire	29 115,00	06/04/2011
11P072	Prestations intellectuelles	IMR 38850 CHIRENS	Marché de conception et d'aménagement de cuisine et bar	Marché à prix global et forfaitaire	14 910,00	28/03/2011
10A044	Travaux	RÉSEAU PRO WOLSELEY 38400 SAINT MARTIN D'HÈRES	Fournitures pour gros œuvre, maçonnerie et voirie	Marché à prix global et forfaitaire	50 985,38	01/04/2011
10A121	Travaux	SACER SUD-EST 38322 EYBENS CEDEX	Rénovation et mise aux normes du bâtiment grande halle du M.I.N	Marché à prix global et forfaitaire	470 751,10	14/04/2011

C o d e C P Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10A634	Travaux	SACER SUD-EST 38322 EYBENS CEDEX	Aménagement des unités résidentielles 18-20 avenue Paul Cocat et 120-130 rue Jouhaux Quartier Teisseire Lot 1 - VRD	Marché à prix global et forfaitaire	161 706,80	14/04/2011
10A635	Travaux	TOUTENVERT SARL 38160 CHATTE	Aménagement des unités résidentielles 18-20 avenue Paul Cocat et 120-130 rue Jouhaux Quartier Teisseire Lot 2 - Aménagement des paysages	Marché à prix global et forfaitaire	153 235,20	14/04/2011
11A044	Travaux	MOULIN T.P 38191 BRIGNOUD CEDEX	Travaux de rénovation de chaussées 2011-rue Paul Claudel et place Bir Hakeim	Marché à prix global et forfaitaire	138 690,86	14/04/2011
11T060	Travaux	ETSTRAPANI FRÈRES 38180 SEYSSINS	Rénovation de chaufferie à l'école maternelle Buffon Lot 01 : chauffage	Marché à prix global et forfaitaire	33 250,00	04/03/2011
11T061	Travaux	SANISERE 38000 GRENOBLE	Remplacement de chaudières à l'école maternelle Diderot	Marché à prix global et forfaitaire	35 763,00	25/02/2011
11T062	Travaux	ETSTRAPANI FRÈRES 38180 SEYSSINS	Remplacement de chaudières à l'école maternelle Jean Macé	Marché à prix global et forfaitaire	26 500,00	04/03/2011
10A427	Travaux	VINATIS ORGANISATION 38420 DOMÈNE	Forum 4 I du jeudi 19 mai 2011 Lot 5 : pause méridienne : pause café + cocktail déjeunatoire dans le cadre du forum 4 I	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant minimum 5 000,00 Montant maximum 18 000,00	30/03/2011
11F079	Fournitures	SAMILOC 38344 VOREPPE	Location et installation de bâtiments modulables pour la foire des rameaux 2011 Lot 1 : location et installation de 3 structures modulaires à usage de bureaux	Marché à prix global et forfaitaire	3 530,00	01/04/2011

C o d e C P Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
11F080	Fournitures	ALS (groupe WC LOC) 38800 PONT DE CLAIX	Location et installation de bâtiments modulables pour la foire des rameaux 2011 Lot 2 : location et installation de structures modulaires à usage de sanitaires	Marché à prix global et forfaitaire	4 900,00	01/04/2011
10F357	Fournitures	KALYSTOS 75009 PARIS	Achat de vêtements spéciaux Lot 1 : parkas et gilets Haute-visibilité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 8 000	06/04/2011
10F358	Fournitures	KALYSTOS 75009 PARIS	Achat de vêtements spéciaux Lot 2 : tee-shirt haute visibilité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 10 000	06/04/2011
10F359	Fournitures	KALYSTOS 75009 PARIS	Achat de vêtements spéciaux Lot 3 : pantalon et veste de pluie haute visibilité	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 6 000	06/04/2011
11F139	Fournitures	THEVENIN DUCROT DISTRIBUTION SAS 38330 SAINT NAZAIRE LES EYMES	Fourniture et livraison de 10 000 litres de FOD	Marché à prix global et forfaitaire	6 940,00	09/03/2011

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
11-1392	Arrêté (06/04/2011)		La Ville est représentée par Maître FAVET dans l'instance devant le tribunal pour enfant visant à la réparation du préjudice subi par la destruction du gymnase la Piste.	
11-1494	Arrêté (01/04/2011)	Me FESSLER	Vu la suite judiciaire donnée en raison de l'agression physique dont ont été victimes le 24/02/2011, dans l'exercice de leurs fonctions, MM. PALOMBA, DUCRETTET et MAZIN, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
11-1498	Arrêté (31/03/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'accident de service – agression dont a été victime le 26/02/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. FAISY, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-1503	Arrêté (06/04/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison de l'agression dont ont été victimes le 15/01/2011, Mme MARCOULT et M. ROTELLA, dans l'exercice de leurs fonctions, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
11-1727	Arrêté (18/04/2011)	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 2/04/2011, dans l'exercice de ses fonctions, M. FAVRE BUISSON, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	

11-1634	Arrêté (28/04/2011)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes visant à l'annulation de la délibération n°46 du 17/05/2010 portant création du collège d'éthique et de vidéosurveillance des espaces publics et la délibération n°55 du 5/07/2010 portant rectification de la délibération du 17/05/2010.	
III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Avenant n°1 au bail professionnel du 18/02/2011 (22/03/2011)	Mme HIRTZ	Suite à une erreur matérielle, le bail du 18/02/2011 pour le local de 66 m ² sis 22 place des Géants est consenti moyennant un loyer annuel progressif de : - 2046 € HT et hors charges du 1/10/2010 au 31/03/2011, - 2970 € HT et hors charges du 1/04/2011 au 31/03/2012, - 3300 € HT et hors charges du 1/04/2012 au 30/09/2016.	
	Avenant n°1 au bail commercial du 3/11/1989 (05/04/2011)	Mme LAGRANGE 117 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	Une exonération de 2 mois de loyer HT et hors charges est consentie au preneur. Celle-ci s'applique sur les mois d'avril et mai 2011.	
	Avenant n°1 au bail commercial du 28/01/2009 (05/04/2011)	Sarl FLEUR A GO GO 18 bis rue des Trembles 38100 Grenoble	Une exonération de 2 mois de loyer HT et hors charges est consentie au preneur. Celle-ci s'applique sur les mois d'avril et mai 2011.	
	Avenant n°1 au bail commercial du 12/12/2007 (11/04/2011)	Mme ARANCIBIA 37 Résidence des Cordeliers 38 Saint Jean de Moirans	Une exonération de 2 mois de loyer HT et hors charges est consentie au preneur pour le local sis 101 bis galerie de l'Arlequin. Celle-ci s'applique sur les mois de mars et avril 2011.	

	Bail dérogatoire (05/04/2011)	Mme MADDAHI 150 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 48 m ² , 13 bis avenue Marie Reynoard. Durée : 23 mois, du 5/04/2011 au 04/03/2013.	Redevance annuelle : - 3 840 € HT et hors charges du 5/04/2011 au 31/12/2011 - 4 320 € HT et hors charges du 1/12/2012 au 30/11/2012 - 4 800 € HT et hors charges du 1/12/2012 au 04/03/2013.
	Avenant n°3 au bail du 29/03/2004 (28/03/2011)	Sté NODULE MULTIMEDIA 12 rue Ampère 38100 Grenoble	Le bail du 29/03/2004 est transféré dans le local A108 d'une surface de 253 m ² au 1 ^{er} étage de l'escalier A du 12, rue Ampère. La SARL NODULE MULTIMEDIA renonce à ses droits portant sur le lot A207.	Loyer annuel HT et hors charges : 25 300 € (à compter du 1/03/2011)
	Avenant n°1 au bail commercial du 15/10/2010 (04/04/2011)	Sarl Boulangerie de l'Arlequin 108 galerie de l'Arlequin 38100 Grenoble	Une exonération de 2 mois de loyer HT et hors charges est consentie au preneur. Celle-ci s'applique sur les mois d'avril et mai 2011.	
	Convention d'occupation précaire (20/04/2011)	M. et Mme RIEUX 11 rue Guy de Maupassant 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur une maison d'une superficie de 278 m ² environ dont 168 m ² de surface habitable, 11 rue Guy de Maupassant. Durée : du 20/04/2011 au 1/10/2011 au plus tard. La convention est consentie à titre gratuit.	
	Convention d'occupation précaire (02/05/2011)	Sarl BATI RENOV 38 29, rue de la Pissarde 38760 Varcis Allières et Risset	La Ville loue au preneur un local à usage d'entrepôt, 91 avenue Edmond Esmonin, d'une superficie de 152 m ² . Durée : du 1/04/2011 au 31/12/2011.	Redevance annuelle : 4 256 € HT et hors charges
	Convention d'occupation précaire (29/04/2011)	SARL RAF AUTO 147 A, rue de Stalingrad 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur une partie de parcelle, 71 rue Général Mangin, d'une superficie de 850 m ² environ. Durée : un an, à compter du 1/04/2011.	Redevance mensuelle : 300 € TTC

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DONNS ET LEGS :

11-1342	Arrêté (31/03/2011)		Le don de M. FOURE composé de 6 dessins de François VERDIER est accepté par la Ville pour les collections de son musée.	
11-1508	Arrêté (13/04/2011)		Le don de M. OZENDA composé des 18 ouvrages est accepté par la Ville.	